

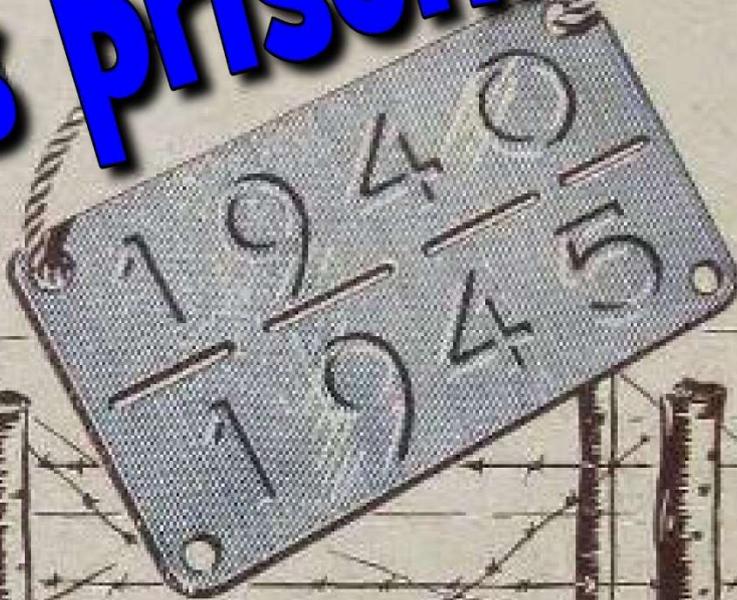
GRATUIT - ISSN 2267-0785

Histomag

39-45

LA SECONDE GUERRE MONDIALE PAR DES PASSIONNES POUR DES PASSIONNES - NUMERO 99

Les prisonniers



de guerre

Avec la participation de :

Prosper Vandenbroucke, Daniel Ruelens,
Pierre Muller, Xavier Riaud,
Rémi Scherer, Jean Cotrez...

ISSN 2267-0785 0,00 €



9 772267 078009



Numéro 99

EDITORIAL

La sortie du numéro 98 d'Histomag coïncidait avec l'appel du 18 juin 1940, date symbolique, porteuse d'espoir et de liberté. Après un long confinement, nous retrouvions la joie de vivre et de jouir de cette chère liberté le printemps dernier. Mais ce bonheur a été de courte durée. La pandémie est revenue s'inviter dans nos vies. Un malheur n'arrivant jamais seul, une vague nouvelle s'est abattue dans les pays occidentaux, la "cancel culture". Elle s'accompagne de déboulonnages de statues dont celles de Churchill et de Gaulle, hérauts de la liberté. Ces Savonarole modernes veulent s'approprier l'Histoire, la mettre au pilori et la réécrire à leur façon. Aurons-nous droit à des autodafés comme lors de la Nuit de cristal ? De nos jours, on ne brûle plus sur la place publique mais on décapite les enseignants. Samuel Paty a payé de sa vie sa liberté d'enseignant, il a accompli jusqu'au bout sa mission de mettre ses élèves en garde contre tous les fanatismes, les totalitarismes politiques ou religieux. Un nouvel avertissement de l'Histoire ?

Puisqu'il est question de Liberté dans cet éditorial, c'est l'occasion de vous présenter ce 99ème numéro d'Histomag qui concerne les prisonniers de guerre.

Ce thème apparaît rarement dans les revues spécialisées, le sort des prisonniers de guerre est peu évoqué. Il nous est donc paru nécessaire de s'y pencher et de consacrer un dossier entier à ce sujet.

En introduction, Pierre Muller évoque le sort des prisonniers de guerre capturés par les principaux belligérants. Prosper VANDENBROUCKE s'est intéressé aux soldats coloniaux qui ont reçus un traitement peu enviable de la part des Allemands. Daniel RUELENS analyse la différence de traitement des soldats capturés dans les deux camps lors des combats de la

bataille des Ardennes durant le dernier hiver de la guerre. Nous restons en Belgique mais en 1940, Prosper VANDENBROUCK s'est penché sur l'histoire des prisonniers de guerre belges capturés par les Allemands et la tragédie survenue à bord du Rhénus lors de leur transfert en Allemagne. Michel COQUERY évoque l'étonnante histoire de son père, *Kriegsgefangener* qui a travaillé dans le bunker de la Chancellerie. L'article insolite sur les soins dentaires de Xavier RIAUD nous rappelle le rôle de la Croix-Rouge dans les camps. Rémy SCHERER s'est intéressé aux prisons militaires françaises. Le premier devoir d'un prisonnier est justement de s'évader de sa geôle et parmi les innombrables récits d'évasion, j'ai choisi d'évoquer celle d'un officier de marine italien, Elios TOSCHI, concepteur des fameuses "torpilles humaines" qui s'est échappé d'un camp situé sur les contreforts de l'Himalaya pour rejoindre l'océan Indien

Enfin, Magali BAILLIOT, archéologue de formation, explique comment les fouilles permettent de retracer la vie dans un camp de prisonniers de guerre allemands en France.

Passons maintenant à la deuxième partie de cet Histomag. Si le nom de Dunkerque évoque immédiatement l'opération Dynamo en 1940, l'histoire de la *Festung* Dunkerque mérite d'être abordée et l'article de Quentin DEBBAUDT revient sur ces combats méconnus. Puis Alain PLANCHET nous livre l'histoire de la mine de wolfram de Montbelleux. Xavier RIAUD revient sur le secours dentaire international à la fin de la guerre.

Jean COTREZ propose un entretien avec Pierre MULLER qui parlera de son livre *Les Barbelés de la vengeance* coécrit avec Didier DESCAMPS aux éditions Weyrich.

La bibliothèque d'Histomag présente une série d'ouvrages dont pour beaucoup les auteurs sont des membres du forum Le monde en guerre.

La rubrique cinéma propose série de films sur les prisonniers de guerre.

Je vous invite à suivre dans le cadre du  anniversaire, l'évocation de l'année 1941 pratiquement au jour le jour. Toute l'équipe du forum Le Monde en Guerre s'est mobilisée pour retracer au fil des semaines les événements historiques. Nous remercions les intervenants pour leurs messages de grande qualité et notamment notre ami Signal Corps qui nous présente un passionnant sujet sur les machines de chiffrement de la Seconde Guerre

mondiale méritant toute notre attention.
<https://www.39-45.org/viewtopic.php?f=26&t=54040#p789304>

Un grand merci pour votre fidélité.

Ce numéro est dédié à Marc FERRO qui vient de nous quitter.

Bonne lecture et rendez-vous pour le numéro 100 !

ALEXANDRE SANGUEDOLCE

SOMMAIRE

LE DOSSIER : LES PRISONNIERS DE GUERRE

- *Introduction.* Pierre MULLER.
- *Les soldats coloniaux prisonniers de guerre.* Prosper VANDENBROUCKE.
- *Les prisonniers du saillant.* Daniel RUELANS.
- *Les prisonniers de guerre belges.* Prosper VANDENBROUCKE.
- *La tragédie du Rhénus.* Prosper VANDENBROUCKE.
- *Le parcours d'un prisonnier de guerre en Allemagne.* Michel COQUERY.
- *Les dentistes français prisonniers de guerre.* Xavier RIAUD.
- *Les prisons militaires françaises.* Rémy SCHERER.
- *Des pentes de l'Himalaya à l'océan Indien, l'incroyable évasion d'Elios TOSCHI.* Alexandre SANGUEDOLCE.
- *L'apport de l'archéologie sur l'histoire de la Seconde Guerre mondiale.* Magali BAILLIOL.

DEUXIÈME PARTIE

- *Les opérations maritimes du siège de Dunkerque.* Quentin DEBBAUDT.
- *Août 1942, les Allemands s'emparent de la mine de Montbelleux.* Alain PLANCHET.
- *Le secours dentaire international à la fin de la guerre.* Xavier RIAUD;
- *L'invité d'Histomag : Pierre MULLER.* Jean COTREZ.
- *La bibliothèque de Histomag.* Alexandre SANGUEDOLCE.
- *Le cinéma d'Histomag.* Jean COTREZ et Alexandre SANGUEDOLCE

Les prisonniers de guerre dans la Seconde Guerre mondiale

Pierre MULLER.

Si la presse spécialisée dans l'histoire militaire évoque à foison les matériels et les faits d'armes des différentes armées engagées dans la Seconde Guerre mondiale, elle reste largement muette sur un type de soldat : le soldat prisonnier. Pourtant, la détention de guerre au cours de la Seconde Guerre mondiale est un thème qui est loin d'être anodin étant donné que, jamais au cours de l'histoire de l'humanité, autant de soldats n'ont été faits prisonniers. Contrairement à ce qui avait été vu lors de la Première Guerre mondiale, des fronts mobiles, associés à des manœuvres de grand style, permettent aux différents belligérants de la Seconde Guerre mondiale de capturer de nombreux soldats adverses. Malgré l'existence d'accords internationaux régissant le sort des prisonniers de guerre et l'action du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), à la fin du conflit, plusieurs millions d'entre eux sont morts, exécutés sommairement, maltraités et/ou affamés et ce, pour des raisons idéologiques, politiques ou même logistiques. Indéniablement, les prisonniers de guerre font partie des victimes silencieuses d'une brutalisation encore jamais vue dans un conflit. Cette brutalité à l'égard des prisonniers de guerre est majoritairement le fait des forces de l'Axe, mais elle est également présente dans le camp allié, notamment du côté soviétique. Cet article n'a pas la prétention d'être exhaustif. Il est simplement une introduction à un sujet, trop longtemps négligé par la presse spécialisée.

Les conventions de Genève et de la Haye : réglementer le sort des prisonniers de guerre

¹ CUVELIER B., « Le régime juridique des prisonniers de guerre », in *Études internationales*, Vol. 23 n°4, pp. 773–796.

² *Rapport du Comité international de la Croix-Rouge sur son activité pendant la Seconde Guerre mondiale (1^{er} septembre 1939-30 juin 1947)*, Vol. I, Genève, CICR, juin 1948, p. 215.

Au cours des âges, d'innombrables captifs n'ont eu la vie sauve que grâce à la clémence de leurs vainqueurs. Au cours du Moyen-Âge, l'influence de la chevalerie, la coutume de libérer les captifs moyennant une rançon est bien installée. Cependant, on ne peut la considérer comme une règle de protection, la protection du captif n'étant conditionnée que par la perspective de l'obtention d'une rançon¹. Notons tout de même qu'en l'absence de lois claires, certaines doctrines philosophiques ou religieuses ont pu mettre un frein aux excès auxquels étaient confrontés les prisonniers de guerre (par exemple, la conception coranique du traitement du prisonnier - « le captif est ton frère, tu le traiteras comme tel... »)². Il faudra attendre la France révolutionnaire pour voir naître un premier texte juridique relatif au sort des prisonniers de guerre. Il s'agit de la loi du 20 juin 1792³. Celle-ci place les captifs ennemis « *sous la sauvegarde de la nation et la protection des lois. Toute rigueur déplacée, insulte, violence ou meurtre commis contre les prisonniers seront punis d'après les mêmes lois et les mêmes peines que si ces excès avaient été commis contre des Français* »⁴. Le décret promulgué par la Convention le 25 mai 1793 va encore plus loin en précisant qu'aucun prisonnier de guerre ne peut être utilisé par l'armée adverse contre son gré et qu'aucune rançon ne peut être exigée. Seuls les échanges de prisonniers sont autorisés⁵.

C'est la naissance de la Croix-Rouge, en 1863, qui va faire réellement évoluer la condition des prisonniers de guerre et donner des cadres de référence à leur détention⁶. En effet, très vite, l'organisme suisse se

³ TULARD J., *Napoléon. Chef de guerre*, Paris, Tallandier, 2012, pp. 175-180.

⁴ Bourguignon M., *Dictionnaire résumé des lois pénales de France*, t. III, Paris, Librairie Garnery, 1811, p. 161.

⁵ TULARD J., *op. cit.*

⁶ <https://www.croix-rouge.be/a-propos/histoire/> (page consultée le 5/11/2020).

soucie du sort des prisonniers de guerre et créée, dès 1870, un bureau de renseignements sur les prisonniers de guerre. En 1874, la Conférence de Bruxelles constitue la première démarche internationale visant l'adoption d'un statut du prisonnier de guerre. Cependant, celle-ci n'aboutit pas⁷, et il faudra attendre la Convention de la Haye en 1899, complétée et précisée par les règlements annexés aux articles 4 à 20 de la IVe Convention de la Haye de 1907 pour que les prisonniers de guerre possèdent un statut qui les soustraient à l'arbitraire de la puissance détentrices⁸. Ce règlement constitue alors un progrès considérable, car il oblige les puissances détentrices à traiter « humainement » les PG en leur possession.

Malheureusement, la Première Guerre mondiale met en évidence les lacunes et imprécisions de ce premier règlement international. Ces lacunes poussent les belligérants à conclure, en plein conflit, des accords sur quelques points précis, tels que le rapatriement ou la distribution de colis alimentaires⁹. Les principaux accords sont conclus entre la Turquie, d'une part, la Grande-Bretagne et la France, d'autre part, les 23 décembre 1917 et 23 mars 1918, les accords franco-allemands des 15 mars et 26 avril 1918, l'accord austro-serbe du 1er juin 1918, l'arrangement germano-britannique du 14 juillet 1918, la convention austro-italienne du 21 septembre 1918 et l'arrangement germano-américain du 11 novembre 1918¹⁰. La Première Guerre mondiale est également la première guerre durant laquelle le CICR envoie des délégués dans les camps pour apporter aux captifs le réconfort d'une visite amie, mais aussi pour constater impartialement les conditions de vie des prisonniers.

En 1929, à l'initiative du CICR, sur invitation du gouvernement suisse, une nouvelle conférence diplomatique a lieu. Dans un premier temps, celle-ci adopte un traité concernant les malades et blessés sur

le champ de bataille, et dans un deuxième temps, négocie une nouvelle convention concernant le traitement des prisonniers de guerre. Ce dernier traité agrandit le cercle des personnes protégées par le droit lié aux Conventions de Genève. Cette intégration est en grande partie liée à l'expérience de la Première Guerre mondiale, et au grand nombre de prisonniers de guerre faits durant celle-ci, rendant nécessaire la clarification des conditions de détention et de capture des prisonniers de guerre¹¹.

La Convention de 1929 est remarquable par deux faits. Premièrement, elle fait du prisonnier de guerre un sujet de droit pourvu d'un statut propre imposant à la puissance détentrices des obligations importantes. Ensuite, elle reconnaît l'intervention du CICR qui dispose alors d'une base légale pour agir. Cependant, elle ne fournit au CICR aucun moyen d'imposer ses initiatives, ni de les réaliser¹². De fait, le CICR ne dispose d'aucun moyen de pression permettant d'obliger un état à respecter la Convention de 1929, et encore moins de le pénaliser. Le seul levier de pression éventuel est la suppression de l'aide apportée aux prisonniers de l'Etat récalcitrant, mais l'utilisation de celui-ci irait à l'encontre des principes de la Croix-Rouge. En 1940, le CICR a pour projet d'organiser une nouvelle conférence diplomatique afin de créer de nouvelles conventions et d'améliorer celles existantes. Malheureusement, le début de la guerre empêche la tenue de cette conférence¹³.

Lorsque la Seconde Guerre mondiale éclate, le 1^{er} septembre 1939, il existe donc deux grands règlements : les Conventions de Genève de 1929, l'une touchant aux malades et aux blessés des armées, l'autre régissant le sort des prisonniers de guerre. En seconde ligne, la Xe Convention de la Haye en 1907, ainsi que quelques dispositions dans les IVe et Ve

⁷ CUVELIER B., *op. cit.*

⁸ *Ibid.*

⁹ *Rapport du Comité international de la Croix-Rouge sur son activité pendant la Seconde Guerre mondiale (1^{er} septembre 1939-30 juin 1947)*, *op. cit.*, p. 216.

¹⁰ Pour plus de précisions sur ces accords, consulter : <https://ihl-databases.icrc.org/dih-traites/COM/375-590009?OpenDocument> (page consultée le 2/11/2020).

¹¹ KALSHOVEN F., *Constraints on the waging of war*, Genève, International Committee of the Red Cross, 1987, p. 10.

¹² *Rapport du Comité international de la Croix-Rouge sur son activité pendant la Seconde Guerre mondiale (1^{er} septembre 1939-30 juin 1947)*, *op. cit.*, p. 218.

¹³ *Ibid.*, p. 187.

Conventions de la Haye, visent la population civile et les internés dans les pays neutres¹⁴. Dans les faits, l'application de la Convention de Genève dépend beaucoup du consentement et du bon vouloir des puissances détentrices, ce qui rendra possible toutes sortes d'exactions à l'égard des prisonniers de guerre¹⁵.

Les violences à l'encontre des prisonniers de guerre : un des symptômes de la brutalisation de la guerre ?

Plus encore que la Première, la Seconde Guerre mondiale voit se multiplier les théâtres d'opérations sur lesquels s'opposent des adversaires variés ayant des conceptions de la guerre différentes. De ce fait, malgré l'existence de textes légaux internationaux donnant des points de référence clairs, les soldats faits prisonniers subiront des sorts variés, certains étant correctement traités, alors que d'autres subiront des tortures ou seront exécutés plus ou moins rapidement après leur capture. Ces mauvais traitements infligés aux prisonniers sont le fait d'actes de vengeance commis « à chaud » après un affrontement, comme c'est le cas sur le front Ouest, mais ils peuvent être aussi organisés et planifiés au nom de préceptes racistes et/ou idéologiques, comme sur le front de l'Est ou dans le Pacifique.

En premier lieu, évoquons le front de l'Est. Dès les premiers jours de l'opération Barbarossa, en juin 1941, les soldats allemands voient « *l'image d'innombrables cadavres de soldats [soviétiques] allongés au bord de la route de marche, qui désarmés, les mains levées, avaient de toute évidence été exécutés à bout portant d'une balle dans la tête* »¹⁶. Les récits de mutilations, d'exécutions sommaires de prisonniers motivent les

soldats de l'armée rouge et de la Wehrmacht à ne pas faire de cadeaux et à surenchérir dans l'horreur. Outre les considérations raciales nazies, un élément utilisé par les Allemands pour justifier les mauvais traitements vis-à-vis des prisonniers de guerre soviétiques est que, si l'URSS a ratifié la Convention de Genève de 1929, elle n'est pas partie prenante au code relatif aux prisonniers de guerre¹⁷. Pourtant, dès le début des hostilités, le CICR tente de se poser entre médiateur entre Russes et Allemands. Mais les Soviétiques, qui considèrent que le Comité international ne remplit pas son rôle de défenseur des conventions, rompt ses contacts avec l'institution¹⁸. Côté allemand, un règlement spécial applicable aux prisonniers de guerre soviétiques est promulgué par le général Reinecke, chef du service des prisonniers de guerre de l'OKW. Celui-ci est sans ambiguïté : « *Le soldat bolchévique a perdu tout droit d'être traité comme un adversaire honorable, conformément à la Convention de Genève (...) L'emploi des armes contre les prisonniers de guerre est légal en règle générale* »¹⁹. Dès la mi-juillet 1941, Heydrich et le Haut Commandement de la Wehrmacht s'étaient mis d'accord pour faire éliminer des groupes précis de prisonniers soviétiques par des commandos spéciaux de la Gestapo. Il s'agissait notamment de membres importants du parti communiste, d'intellectuels russo-soviétiques et de Juifs. Cette directive est bel et bien suivie puisque rien qu'au camp de concentration de Sachsenhausen, plus de 10 000 prisonniers soviétiques sont fusillés avant la fin octobre 1941²⁰. Au cours des premiers mois de combat, la Wehrmacht exécute également sommairement plusieurs milliers de commissaires politiques. Les troupes allemandes s'habituent si bien à traiter les soldats soviétiques

¹⁴ *Ibid.*, p. 187.

¹⁵ *Ibid.*, p. 186.

¹⁶ NEITZEL S. et HOHRATH (éd.), *Kriegsgruel. Die Entgrenzung der Gewalt in Kriegerischen Konflikten vom Mittelalter bis ins 20. Jahrhundert*, Paderborn, Ferdinand Schöningh, 2008, p. 319.

¹⁷ FAVEZ J.-C., « Le droit international humanitaire. Les prisonniers de guerre et les internés civils devant la justice de Nuremberg », dans Wieviorka A. (dir.), *Les Procès de Nuremberg et Tokyo*, Bruxelles, André Versaille, 2010, pp. 105-114.

¹⁸ FAYET J.-F., « Le CICR et la Russie : un peu plus que de l'humanitaire », in *Connexe : Les Espaces Postcommunistes En question(s)*, Dossier 1, 2015, pp. 55-74

¹⁹ Cité dans FAVEZ J.-C., *op. cit.*

²⁰ STREIT C. « Les prisonniers de guerre alliés aux mains des Allemands », in CATHERINE, J.-C. (dir.), *La captivité des prisonniers de guerre : Histoire, art et mémoire, 1939-1945. Pour une approche européenne*. Nouvelle édition, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, pp. 29-40.

comme des *Untermensch* que, même lorsque les ordres changent suite à la décision d'enrôler de force les prisonniers dans la main-d'œuvre du Reich, elles continuent à les abattre sur-le-champ, à l'encontre des commandements de leurs supérieurs²¹. Contrairement aux prisonniers français, belges, britanniques ou américains, vis-à-vis desquels les Nazis font preuve d'une certaine retenue, une véritable politique d'assassinat de masse par la faim est mise en place par les Allemands à l'encontre des prisonniers soviétiques. A l'heure actuelle, on estime qu'environ 45 à 57 % des prisonniers de guerre russes détenus par la Wehrmacht sont morts de faim et de mauvais traitements. D'autres sont également utilisés pour des expériences médicales atroces. Cela représente de 2,5 à 3,3 millions de morts²². Des cas de cannibalisme ont même été rapportés dans des camps de prisonniers russes gardés par la Wehrmacht²³. Les femmes combattant dans l'armée soviétique ne sont pas épargnées par la barbarie allemande. L'esprit des soldats de la Wehrmacht a du mal à accepter la femme comme un soldat. C'est donc naturellement que le statut de combattant est refusé à ces femmes et que le statut de « partisan » leur est attribué, avec pour conséquence un déferlement de violences physiques et sexuelles pire que celui réservé à leurs homologues masculins²⁴. La détention des prisonniers de guerre russes et la mort de plusieurs millions d'entre eux constituent indubitablement l'un des plus grands crimes de guerre commis par l'armée allemande. De leur côté, les Soviétiques ne sont pas plus cléments vis-à-vis des soldats de la Wehrmacht qu'ils capturent, puisque 90 à 95% des prisonniers de guerre allemands tombés entre

les mains des Russes en 1941 ne survivent pas à leur captivité²⁵. Ces pertes considérables sont moins dues à une volonté raciste d'extermination qu'aux pénuries touchant les Russes eux-mêmes. En effet, l'Union soviétique dépend beaucoup des fournitures de l'Ouest et des champs de blés ukrainiens (qui sont occupés par les Allemands pendant une bonne partie de la guerre) pour assurer la nourriture de sa population, et surtout de ses soldats qui eux-mêmes ont souvent faim²⁶. Dans un tel contexte, il n'est pas étonnant que les prisonniers de guerre allemands ne soient pas nourris les premiers. A ce facteur, s'ajoute celui de la destruction des infrastructures de transport obligeant les prisonniers de guerre à effectuer de longues marches forcées, parfois au travers de l'impitoyable hiver russe. A la fin de la guerre, le spectre d'une détention en Union soviétique pousse certaines unités allemandes à se battre jusqu'au bout, alors que d'autres se lancent dans une fuite chaotique vers l'Ouest où elles sont recueillies par les anglo-américains. August Von Kegeneck se souvient : « *Le front Ouest, c'était sinon la mort, du moins la captivité chez les Américains, et à long terme la survie. Le front de l'Est, en revanche, qui cédait de partout, c'était la certitude de finir ses jours en Sibérie. Je n'en avais nulle envie* »²⁷. Le Général Jodl retarde d'ailleurs de deux jours la signature de la capitulation allemande pour permettre à un maximum d'unités de se replier vers l'Ouest²⁸. C'est ainsi qu'en avril et mai 1945, 1,8 millions de soldats allemands se rendent aux Américains. La fin de la guerre n'améliorera pas le quotidien des prisonniers tombés aux mains des Russes. En effet, l'Union Soviétique sort exsangue de la

²¹ BARTOV O., « Guerre barbare. Politique guerrière de l'Allemagne et choix moraux pendant la Seconde Guerre mondiale », in *Revue d'Histoire de la Shoah*, vol. 187, n°2, 2007, pp. 113-142.

²² NEITZEL S. et WELZER H., *Soldats. Combattre, tuer, mourir : Procès-verbaux de récits de soldats allemands*, Paris, Gallimard, 2013p. 163.

²³ *Ibid.*, p. 171.

²⁴ *Ibid.*, p. 167.

²⁵ HARTMANN C., *Wehrmacht im Ostkrieg. Front und Militärisches Hinterland 1941/1942*, Munich, Oldenbourg, 2009, pp. 542-549.

²⁶ DRABKIN A., *En campagne avec l'Armée rouge. Photographies et témoignages de soldats russes (1941-1945)*, Paris, Pierre de Tailiac, 2012, pp. 59-77.

²⁷ KAGENECK A., *Lieutenant de panzers*, Paris, Perrin, 2003, p. 171.

²⁸ SÖDERBERG H., *Survey on prisoner of war work in Belgium*, octobre 1945, Bruxelles, Archives du Musée Royal de l'Armée, Fonds PG allemands en Belgique, boîte n°5 et BOTTING D., *In the Ruins of the Reich*, Londres, Methuen, 2005, p. 112.

guerre, tant au niveau humain que matériel. Si certains prisonniers ont la chance d'être rapatriés dès 1947 (notamment des prisonniers d'origine française et belge enrôlés sous l'uniforme nazi), certains croupissent dans des camps jusqu'en 1957²⁹. In fine, environ 1.094.000 prisonniers de guerre allemands sont morts lors de leur détention en U.R.S.S., soit 35,8% des détenus³⁰.

Dans le Pacifique, aussi, la guerre est teintée de conceptions racistes, tant du côté japonais qu'américain. Les premiers sont les chantres d'une idéologie raciste et nationaliste idéologiquement proche du nazisme allemand, alors que les seconds pratiquent encore une ségrégation raciale féroce, y compris vis-à-vis des Asiatiques. Dans un tel cadre idéologique, fort proche de celui du front Est, les exactions à l'encontre des prisonniers de guerre sont nombreuses, notamment du côté japonais. A l'instar des Allemands et des Soviétiques, ceux-ci infligent à leurs prisonniers des sévices et des « marches de la mort » (comme celle de Bataan en 1942), débouchant sur la mort de milliers de prisonniers. Un ancien officier de l'armée japonaise qui servit en Chine, Uno Sintaro, déclare d'ailleurs : *« L'un des moyens essentiels d'obtenir des informations était l'interrogatoire des prisonniers. La torture était une nécessité inévitable. Tuer les victimes et les enterrer en est une suite naturelle. Vous le faites parce que vous ne souhaitez pas que cela soit découvert. J'ai cru et j'ai agi de cette façon parce que j'étais convaincu de ce que je faisais. Nous faisons notre devoir comme on nous l'avait inculqué. Nous l'avons fait pour le salut de notre pays. En raison de nos obligations filiales vis-à-vis de nos ancêtres. Sur le champ de bataille, nous n'avons jamais considéré que les Chinois étaient des êtres humains. Lorsque vous êtes le vainqueur, les perdants semblent vraiment misérables. Nous avons conclu que l'ethnie*

*Yamato était supérieure »*³¹. Ce témoignage montre à quel point le prisonnier de guerre est méprisé par le soldat japonais. Il montre également la position particulièrement difficile des prisonniers chinois qui ne se voient même pas accorder le statut d'êtres humains. Des cas de cannibalisme sont également attestés. Contrairement au cas du front Est où les prisonniers Russes ont eu recours à ce procédé entre eux, il s'agit ici d'un cannibalisme des gardiens japonais envers leurs prisonniers³². Outre ces actes atroces, les Japonais soumettent leurs prisonniers au travail forcé, notamment à la construction de lignes de chemin de fer en Birmanie. Le célèbre film *Le pont de la rivière Kwai* relate cet épisode. Les médecins Japonais mènent également des expériences biologiques et chimiques sur des prisonniers de guerre chinois et alliés en leur inoculant des maladies comme le choléra, par exemple. Les médecins effectuent aussi des dissections sur des détenus vivants³³. Des pilotes américains sont régulièrement assassinés lors de ces vivisections, dont certaines ont lieu à l'Université impériale de Kyushu, l'une des plus prestigieuses écoles médicales japonaises. Une autre torture effectuée par les médecins japonais à l'égard de pilotes américains est le placement de « tourniquets » sur leurs bras et leurs jambes et de les ôter après huit heures, provoquant ainsi la mort de certains d'entre eux par « shock ». Beaucoup de ces médecins continuèrent leur carrière après-guerre et ne furent pas inquiétés³⁴. Dans les camps de prisonniers japonais, le taux de mortalité était de 27%³⁵. Notons que le Japonais ne sera pas plus clément envers les prisonniers de guerre français

²⁹ LOWE K., *L'Europe barbare. 1945-1950*, Paris, Perrin, 2012 (trad. par J.-F. Hel Guedj), p. 145.

³⁰ *Ibid.*, p. 147.

³¹ COOK H. et COOK T., *Japan at War: An Oral History*, New-York, New Press, 1993, p. 153.

³² TANAKA Y., *Hidden horrors: Japanese War Crimes in World War II*, Boulder, Westview press, 1996, p. 127.

³³ LOWE K., *La peur et la liberté. Comment la Seconde Guerre mondiale a bouleversé nos vies*, Paris, Perrin-Ministère des Armées, 2019 (trad. par J.-F. Hel Guedj), pp. 63-69.

³⁴ HARRIS S., « Medical Experiments on POWs », dans GUTMANN R. et RIEFF D., *Crimes of War. What the public should know*, W.W. Norton & Company, New-York, 1999, pp. 241-242.

³⁵ *Ibid.*

capturés en Indochine³⁶. Entre décembre 1941 et août 1945, les alliés occidentaux ne font que 35.000 prisonniers de guerre japonais³⁷. Si des exécutions sommaires ou des ordres de ne pas faire de quartier ont pu être donnés, la raison principale de ce faible nombre de prisonniers est la suivante : les soldats nippons ont préféré se battre jusqu'à la mort plutôt que se rendre. Si leur traitement est relativement correct et que leur sort ne peut de toute façon pas être pire que celui réservé par leurs compatriotes aux prisonniers de guerre chinois, américains, britanniques, néerlandais et australiens en leur possession, ils subissent également la déshumanisation et le racisme de leurs adversaires. Un signe de cette déshumanisation est la collection - attestée- de souvenirs de guerre fabriqués à partir des corps de soldats japonais par les soldats américains (par exemple des coupe-papiers réalisés à partir de tibias ou de fémurs)³⁸. Une telle pratique, attestée dès septembre 1942, aurait été inconcevable sur le théâtre d'opération de l'Europe de l'Ouest. Après la guerre, 510.000 soldats japonais sont mis au travail, notamment en Mongolie³⁹.

Après avoir exposé les horreurs commises sur le front de l'Est et dans le Pacifique vis-à-vis des prisonniers de guerre, abordons le cas du front Ouest. Contrairement aux deux théâtres d'opération déjà évoqués, où la cruauté de la lutte se situe bien au-delà du droit international et des usages ouest-européens de la guerre⁴⁰, la cruauté envers les prisonniers de guerre ne sera pas une généralité. Cette vision plus conventionnelle de la guerre n'empêche pas les actes de vengeance de part et d'autre, et ce, dès les premiers combats de mai 1940. Le 27 mai 1940, quatre-vingt-dix-sept prisonniers de guerre Britanniques sont

abattus sommairement par des S.S. au lieu-dit « Le Paradis » à Lestrem (nord de la France)⁴¹. Le 28, ce sont quatre-vingt-cinq prisonniers britanniques et français qui sont exécutés par la SS Leibstandarte Adolf Hitler à Wormhout. En outre, pendant toute la campagne, de nombreux soldats coloniaux sont également exécutés sommairement tant par les SS que par la Wehrmacht⁴².



Coutances, regroupement des premiers prisonniers.

La fin des combats sur le continent ne marque cependant pas la fin des actes de vengeance à l'égard des prisonniers. Par exemple, lors de la bataille d'Angleterre, deux officiers britanniques sont jugés

³⁶ Voir à ce sujet ZELLER G., *Les Cages de la Kempeitai. Les Français sous la terreur japonaise. Indochine mars-août 1945*, Paris, Tallandier, 2019.

³⁷ STRAUS U., *The Anguish of Surrender: Japanese POWs of World War II*, Seattle, University of Washington Press, 2003.

³⁸ FUSSELL P., *A la guerre. Psychologie et comportements pendant la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Seuil, 1992, pp. 163-164.

³⁹ <http://news.bbc.co.uk/2/hi/world/monitoring/63012.stm> (page consultée le 6/11/2020).

⁴⁰ NEITZEL S. et WELZER H., *op. cit.*, p. 164.

⁴¹ REMACLE R. et WARNOTTE P., *La psychologie du combattant et le respect du droit des conflits armés. Etude des facteurs pouvant influencer le comportement du combattant au regard du droit international humanitaire*, Namur, Presses universitaires de Namur, 2018, p. 15.

⁴² Voir à ce sujet SCHECK R., *Une saison noire : les massacres des tirailleurs sénégalais, mai-juin 1940*, Paris, Tallandier, 2007, 287 p.

pour avoir abattu des pilotes allemands capturés⁴³. Pendant la Campagne d'Italie, en 1943, ce sont 74 prisonniers allemands et italiens qui sont exécutés par des soldats américains à Biscari⁴⁴. En mars 1944, les Allemands fusillent cinquante aviateurs britanniques ayant tenté de s'évader du camp de Sagan⁴⁵. En 1944, lors des combats de Normandie, à plusieurs reprises, des parachutistes américains exécutent sommairement des soldats allemands afin de ne pas être encombrés par des prisonniers⁴⁶. Les Allemands, quant à eux, n'hésitent pas à tirer sur les parachutistes restés accrochés dans les arbres. Sur la plage d'Omaha Beach, seuls soixante-six des cent-quarante prisonniers allemands capturés le matin du 6 juin sont remis à la police militaire le soir⁴⁷. Côté allemand, on retiendra la mise à mort par des soldats de la Wehrmacht et de la SS de 156 prisonniers de guerre canadiens durant la campagne de Normandie⁴⁸.



Région de Cherbourg, été 1944. Prisonniers Allemands.

Toujours en Normandie, une unité de la 2nd Armored Division reçoit la *Presidential Unit Citation* pour avoir tué cent-trente-neuf adversaires par des tirs dans la tête ou la poitrine le 30 juillet 1944 sans qu'aucune troupe amie n'ait eu de tués ou de blessés. En fait, le chiffre de 139 correspond exactement au nombre de soldats allemands fait prisonniers par l'unité la veille, le 29 juillet⁴⁹. Lors de la bataille des Ardennes, des exactions ont également lieu de part et d'autre. Si le massacre de Baugez, où quatre-vingt-quatre GI's sont abattus par les soldats de Joachim Peiper⁵⁰ est le plus connu, il faut également signaler l'assassinat d'une cinquantaine de prisonniers américains à Lanzerath et Honsfeld⁵¹. A Wereth, onze soldats afro-américains sont torturés, puis exécutés par les Allemands. Rapidement, ces massacres sont connus et les soldats américains se vengent en abattant plusieurs dizaines de prisonniers de guerre allemands dans les champs aux alentours de Chenogne⁵², un petit village près de Bastogne. Depuis la Normandie, les Américains ont pour habitude d'abattre les S.S. tombés entre leurs mains. Sur les photos de la libération de 1944, de nombreux prisonniers allemands sont visibles sur les capots des chars et des half-tracks anglo-américains. Dans certains cas, il s'agit de boucliers humains chargés de dissuader leurs camarades de tirer sur les véhicules en question, ce qui est une pratique totalement interdite par la Convention de Genève. Le point commun des crimes de guerre commis contre les prisonniers de guerre commis à l'Ouest est qu'ils sont généralement perpétrés « à chaud », immédiatement

⁴³ EMSLEY C., *Soldier, sailor, beggarman, thief. Crime and the British Armed Service since 1914*, Oxford, Oxford University Press, 2013, p. 107.

⁴⁴ ATKINSON R., *The Day of Battle: The War in Sicily and Italy, 1943-1944 (The Liberation Trilogy)*, New York, Henry Holt and Co., 2007, p. 119.

⁴⁵ FAVEZ J.-C., *op. cit.*

⁴⁶ LONGUE M., *Massacres en Ardenne. Hiver 1944-1945*, Bruxelles, Racine, 2006, pp. 221-226. Cet épisode est également évoqué dans AMBROSE S., *Frères d'armes. Compagnie E du 506^e PIR. 1942-1945*, Paris, Albin Michel, 2002, p. 86.

⁴⁷ *Ibid.*

⁴⁸

<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/massacres-de-normandie> (consulté le 14/10/2019).

⁴⁹ THERS A., *Duels dans le bocage. Combats de chars en Normandie, Batailles et blindés*, Hors-série n°22, juin-juillet 2013, p. 106.

⁵⁰ LONGUE M., *op. cit.*, pp. 150-154.

⁵¹ *Ibid.*, p. 145.

⁵² *Ibid.*, pp. 221-226 et OLIVIER O. e.a., *Un mois en enfer. La bataille des Ardennes en province de Luxembourg. Les*

après les combats et la reddition. Ils ont aussi pour caractéristique commune d'avoir lieu près de la ligne de front, dans une période suivant de peu les combats.



Le Pont Brocard, été 1944.



Coutances, été 1944. Reddition de soldats Allemands.

Les causes de ces crimes envers des prisonniers de guerre sont multiples : le mauvais exemple ou l'incompétence des chefs, le stress du combat, le manque de discipline de l'unité, une trop grande frustration après la résistance acharnée de

derniers survivants témoignent, Longlier, Weyrich, 2009, pp. 211-215.

⁵³ REMACLE R. et WARNOTTE P., *op. cit.*, pp. 78-98.

⁵⁴ FAVEZ J.-C., *op. cit.*

⁵⁵ BORIES-SAWALA H., « Les prisonniers français dans l'industrie de guerre allemande : une composante parmi la main-d'œuvre forcée, composite et hiérarchisée », in

l'adversaire, des pertes amies trop importantes, l'impossibilité de garder les prisonniers qui risqueraient de reprendre les armes, ou encore l'influence du groupe⁵³. Contrairement au front de l'Est et au théâtre d'opérations du Pacifique, l'argument racial n'est que peu présent pour justifier des crimes à l'égard des prisonniers de guerre (mis à part dans les cas des soldats africains ou afro-américains abattus pendant la campagne de France et à Wereth). De manière générale, les soldats faits prisonniers sur le front Ouest ou en Afrique du nord sont relativement bien traités, même si leurs conditions de vie sont pénibles. Côté allemand, la Convention de Genève de 1929 est régulièrement republiée et distribuée par l'*Abteilung für Kriegsgefangenen*, qui dépend de l'OKW⁵⁴. D'ailleurs, le taux de décès des prisonniers français en Allemagne, de l'ordre de 3,5%, est assez faible au regard des chiffres mentionnés auparavant pour les prisonniers soviétiques⁵⁵. Cependant, le Reich contournera également ce règlement en enlevant le bénéfice du Code des prisonniers de guerre à des prisonniers de guerre issus de pays ayant cessé d'exister en tant qu'entité souveraine, comme la Pologne, la Yougoslavie, ou encore la Grèce⁵⁶. La Wehrmacht refuse également le statut de prisonniers de guerre aux membres des mouvements de résistance capturés. Dans certains cas, où les combattants de l'ombre ne portent pas de marques distinctives si ce n'est leurs armes, cette décision ne va pas à l'encontre de la Convention de Genève de 1929. En effet, cette dernière ne s'applique qu'aux personnes faisant partie de troupes « régulières », et non à des civils en arme ne portant aucun signe distinctif. Notons également que les résistants eux-mêmes se rendent également coupables de crimes de guerre à l'égard de prisonniers allemands puisque, lors des combats de la libération, des exécutions sommaires de prisonniers de guerre allemands par la résistance se produisent⁵⁷.

CATHERINE J.-C. (dir.), *La captivité des prisonniers de guerre. Histoire, art et mémoire. 1939-1945. Pour une approche européenne*, Rennes, 2008, pp. 95-104.

⁵⁶ *Ibid.*

⁵⁷ THEOFILAKIS F., *Les prisonniers de guerre Allemands. France 1944-1949*, Paris, Fayard, 2014, pp. 62-63.

A la fin des hostilités, les alliés anglo-américains sont surpris par la masse des soldats allemands venant offrir leur reddition. A titre temporaire, ils regroupent ces prisonniers dans des camps situés dans la région du Rhin⁵⁸. Les prisonniers les plus malchanceux sont ceux ayant déposé les armes après la capitulation allemande. L'Allemagne ayant disparu en tant qu'Etat, le statut de prisonnier de guerre et la protection de la Convention de Genève ne leur sont pas octroyés d'emblée par les Alliés⁵⁹. Ils ne sont donc pas protégés par la Convention⁶⁰. Les conditions de vie dans les camps du Rhin sont variables. Si, dans un premier temps, la logistique permet de nourrir correctement les prisonniers⁶², le flux incessant de prisonniers rend pénibles les conditions de vie dans ces camps : la surpopulation côtoie la malnutrition, ainsi que l'absence d'abris en dur et d'hygiène. Dans certains de ces camps, les détenus vivent avec 800 calories par jour⁶³, alors qu'un homme normal en a besoin d'au moins 2.400⁶⁴. Les photographies de l'époque, ainsi que des témoignages, illustrent la vie dans ces camps. Alexander Schreiber, interné à Heilbronn témoigne : « *Les hommes se promènent en haillons, sales et lentement émoussés. Nous ne nous sommes pas lavés ni rasés depuis huit jours maintenant. Le peu d'eau disponible est juste assez pour boire. Nous continuons à mourir de faim. L'humeur est irritée, car nous sommes tous affamés et l'un d'entre nous est boiteux et étourdi. Les intestins sont douloureux et l'humeur est déprimée.* »⁶⁵. Le 21 mai 1945, il écrit : « *Nous sommes devenus des hommes des cavernes avec toutes nos imperfections et nos faiblesses* »⁶⁶. En juillet, certains prisonniers en sont réduits à manger des vers de

terre⁶⁷. Par après, ces prisonniers internés dans les camps du Rhin seront renvoyés à leurs foyers ou transférés à dans d'autres pays européens, comme la France ou la Belgique où ils sont mis au travail. Mais ceci est une autre histoire...

Quelles sanctions ?

Il est parfois difficile d'identifier les auteurs et les responsables des crimes à l'encontre des prisonniers de guerre. Certains d'entre eux vont être jugés dans des dizaines de tribunaux militaires ouverts en Europe et en Asie. Les plus fameux seront ceux de Nuremberg, Dachau et Tokyo. Si beaucoup de personnes estiment que ces criminels doivent être tout simplement exécutés sans procès, cette vision des choses va à l'encontre de ce que les Alliés (du moins occidentaux) veulent montrer : le nouveau monde qui s'annonce doit être régi par les règles du droit, opposées à la violence et aux atrocités aveugles⁶⁸. L'article 6b du Statut du Tribunal international de Nuremberg met l'assassinat et le mauvais traitement des prisonniers de guerre sur le même pied que l'assassinat, le mauvais traitement ou la déportation de civils⁶⁹. Cependant, certains criminels s'en tirent à bon compte, comme Hiro-Hito, l'empereur japonais, ou encore Joachim Peiper, condamné à mort pour sa responsabilité dans divers massacres de civils ou de prisonniers de guerre, dont celui de Baugez. Le premier, en dépit de sa responsabilité avérée, n'est même pas jugé, au nom de la stabilité intérieure du Japon, alors que le second, condamné à mort lors du procès de Dachau, voit sa peine commuée en trente-cinq ans d'emprisonnement qu'il ne purgera même pas grâce à de puissants

⁵⁸ LOWE K., *L'Europe barbare. 1945-1950*, Paris, Perrin, 2012 (trad. par J.-F. Hel Guedj), p. 138.

⁵⁹ *Rapport du Comité international de la Croix-Rouge sur son activité pendant la Seconde Guerre mondiale (1^{er} septembre 1939-30 juin 1947)*, op. cit., p. 562.

⁶⁰ Il ne le seront officiellement qu'en mai 1946.

⁶¹ *Rapport du Comité international de la Croix-Rouge sur son activité pendant la Seconde Guerre mondiale (1^{er} septembre 1939-30 juin 1947)*, Vol. III, Genève, CICR, juin 1948, p. 103.

⁶² Témoignage de A. Schreiber, Kiel, archives privées de la famille Schreiber, « Kriegstagebuch », mai 1945.

⁶³ LOWE K., *L'Europe barbare. 1945-1950*, Paris, Perrin, 2012 (trad. par J.-F. Hel Guedj), p. 140.

⁶⁴ THEOFILAKIS F., op. cit., p. 88.

⁶⁵ Témoignage de A. Schreiber, Kiel, archives privées de la famille Schreiber, « Kriegstagebuch », mai 1945.

⁶⁶ Ibid, 21 mai 1945.

⁶⁷ Ibid, 7 juillet 1945.

⁶⁸ LOWE K., *La peur et la liberté. Comment la Seconde Guerre mondiale a bouleversé nos vies*, Paris, Perrin-Ministère des Armées, 2019 (trad. par J.-F. Hel Guedj), p. 248.

⁶⁹ FAVEZ J.-C., op. cit.

soutiens américains⁷⁰. A l'aube des années 1950, la volonté de poursuivre les criminels de guerre s'estompe progressivement. Les passions de la guerre disparaissent peu à peu et au nom de la cohésion sociale, de nombreux gouvernements prennent la décision volontaire de cesser de poursuivre les criminels de guerre. Un autre élément expliquant ce relâchement dans les poursuites est la montée de la guerre froide. Pour nombre de gouvernements, si la victoire sur le communisme exige la réhabilitation d'anciens criminels de guerre, le prix mérite d'être payé. A l'Est, la réflexion est la même, et de nombreux criminels avérés échappent à la justice⁷¹.

Conclusion :

Les faits décrits dans cet article ne doivent pas éclipser les actes de bienveillance et d'humanité dont ont pu bénéficier des soldats prisonniers. Ils permettent cependant de présenter à quel point les prisonniers de guerre furent les victimes d'actes atroces au cours de la Seconde Guerre mondiale, et ce, malgré l'existence de législations internationales régissant leur capture et leur détention. Ces dernières sont souvent ignorées en raison de considérations idéologiques ou racistes. L'Allemagne et le Japon seront évidemment les pays qui seront pointés du doigt pour les nombreuses exactions commises par leurs forces armées. Mais la question des prisonniers de guerre sera également un sujet sensible pour les Alliés. Lors de la conférence de Téhéran, en 1943, Staline trinque à la liquidation d'au moins 50.000 prisonniers de guerre allemands. Le fils du président Roosevelt, également présent, est d'accord avec le dirigeant soviétique, alors que son père propose à Staline de s'en tenir à 49.000. Churchill, selon ses dires, est révolté par cette discussion et quitte la pièce, avant d'être rattrapé par Staline et Molotov qui lui expliquent qu'il s'agissait d'une

« plaisanterie »⁷². Cette anecdote, décrivant une « plaisanterie » d'un goût douteux, montre à quel point les prisonniers de guerre demeurent soumis à l'arbitraire des puissances détentrices, fussent-elles démocratiques. Face aux crimes commis et aux nouvelles imprécisions relevées dans la Convention de 1929, une nouvelle mouture de la Convention de Genève est rédigée en 1949. Cette Convention remplace celle de 1929 dans les rapports entre les parties contractantes, sans la supprimer pour autant⁷³. La protection assurée par la Convention de 1949 ne s'étendait pas encore à tous les captifs, notamment à ceux faits lors de conflits internes, qui deviendront de plus en plus fréquent après-guerre. En conséquence, en juin 1977, des deux Protocoles additionnels sont ajoutés aux Conventions de Genève⁷⁴. Malheureusement, l'ajout de ces textes n'empêche pas qu'au XXI^e siècle, des prisonniers de guerre soient encore victimes d'actes barbares. Si des régimes dictatoriaux ne respectent pas toujours les différentes conventions internationales, à l'image des régimes libyens et syriens, des armées dites « occidentales » se rendent également coupables d'exactions, comme à Abou Ghraib où des militaires de l'armée américaine et des agents de la Central Intelligence Agency ont torturé, violé et exécuté des prisonniers de guerre irakiens.

⁷⁰ Officiellement, il mourra en 1976 dans l'incendie de sa maison, survenu dans des circonstances mystérieuses. Son corps ne sera jamais formellement identifié.

⁷¹ LOWE K., *La peur et la liberté. Comment la Seconde Guerre mondiale a bouleversé nos vies*, Paris, Perrin-Ministère des Armées, 2019 (trad. par J.-F. Hel Guedj), pp. 256-259.

⁷² Churchill W., *Closing the Ring*, Boston, Houghton Mifflin, 1951, p. 330 et ROOSEVELT E., *As He Saw It*, New-York, Duell Sloan and Pierce, 1946, p. 90.

⁷³ CUVELIER B., *op. cit.*

⁷⁴ Ibid.

Les soldats coloniaux français, prisonniers de guerre

Prosper VANDENBROUCKE

Comme tous les autres prisonniers français, ils furent capturés lors de la débâcle de mai-juin 1940. La mobilisation permit de constituer sept divisions d'infanterie nord-africaine (DINA), quatre divisions d'infanterie d'Afrique (DIA) et trois brigades de spahis.

Le problème des indigènes nord-africains, comme d'ailleurs celui de tous les indigènes provenant de l'Empire colonial français, faits prisonniers par les Allemands pendant la Seconde Guerre mondiale, n'a fait l'objet que de quelques écrits ou sont pratiquement inexistantes.

Les différents travaux consacrés aux prisonniers de guerre français pendant la Seconde Guerre mondiale ne s'intéressent qu'à ceux détenus dans les Stalags (camps pour sous-officiers et hommes de troupes) et les Oflags (camps pour officiers) du Grand Reich à l'exclusion de ceux des Frontstalags où était détenue la quasi-totalité des prisonniers de guerre indigènes aux côtés de quelques Français qui servaient d'encadrement. Jamais un aussi grand nombre d'hommes n'était tombé entre les mains de l'ennemi en aussi peu de temps. Pour les indigènes nord-africains, certains, comme ceux déployés sur la ligne Maginot qui ne subit aucune attaque, n'eurent même pas l'occasion de se battre. D'autres provenaient des divisions engagées en Belgique et au Luxembourg qui, après une longue et exténuante retraite, se retrouvèrent à Dunkerque coincés entre la mer et l'armée allemande qui arrivait derrière, ou encore ceux du front des Ardennes qui, après une résistance sans espoir, se retrouvèrent rattrapés et dépassés par les colonnes motorisées ennemies.

Toute cette masse de prisonniers fut d'abord internée dans les Frontstalags éparpillés sur l'ensemble de la zone occupée et qui servirent à héberger les prisonniers de guerre de toutes origines. Dans les cantonnements surpeuplés de France, les Allemands décidèrent de transférer dans les Oflags et Stalags situés outre-Rhin la majorité des Français et réservèrent les Frontstalags à

l'internement des prisonniers originaires des colonies et des départements d'outre-mer.



Carte des Frontstalags en France.

Par voie ferroviaire, dans des wagons à bestiaux, plus d'un million et demi de prisonniers franchirent le Rhin au cours de l'été et de l'automne 1940, et furent éparpillés dans les camps du Grand Reich. Il ne restait en novembre que 150 000 prisonniers français dans les Frontstalags.

Inversement, les prisonniers d'outre-mer (colonies et départements d'outre-mer) qui étaient emmenés dans les camps en Allemagne connurent le même périple dans les mêmes conditions mais en sens inverse. Ils furent, pour la plupart, séparés de leurs compagnons d'infortune et ramenés durant la même période dans les Frontstalags en France qu'ils ne quittèrent plus, pour une bonne partie d'entre eux, jusqu'en 1944.



Tirailleur Sénégalais.

Le nombre d'indigènes nord-africains détenus dans les camps de France et d'Allemagne s'élèverait à 90 000 qui se répartissaient comme suit : 60 000 Algériens, 18 000 Marocains et 12 000 Tunisiens

Devant l'angoisse des familles des mobilisés, le gouvernement de Vichy demanda le 21 mars 1941 au gouverneur général de l'Algérie de faciliter la captation de Radio-Berlin qui, chaque soir, dans ses émissions à destination du Maghreb, donnait une liste de prisonniers musulmans détenus dans les camps de France et d'Allemagne. La liste était portée ensuite à la connaissance des chefs de communes.

Certaines unités ne cessèrent le feu qu'après l'Armistice du 22 juin ; ce fut le cas notamment des troupes du secteur fortifié de Haguenau, qui formaient une DINA et qui avaient reçu l'assurance de ne pas être traitées en prisonniers

Contrairement à l'intention que claironnait la propagande allemande sur les ondes de Radio-Berlin et de Paris-Mondial, de libérer tous les prisonniers indigènes, seule une dizaine de mille en bénéficièrent en vertu d'une décision allemande du 3 juillet 1941.



Prisonniers coloniaux.

La propagande du Reich sur les ondes de Radio-Berlin ou de Paris-Mondial affirmait que les indigènes nord-africains étaient bien traités et bénéficiaient d'un régime de faveur. Sur les conditions de détention et le traitement réservés aux prisonniers parvenaient en Afrique du Nord des sons de cloches différents, répercutés par les libérés ou les évadés. Certains déclarèrent que "pendant les premiers mois de leur captivité ils ont été méprisés et maltraités par les Allemands puis que, par la suite, ils ont bénéficié d'un régime de faveur, vivant non avec les Français mais avec les soldats allemands dont ils partageaient les repas" Au début de l'internement, quand les Frontstalags hébergeaient tous les prisonniers capturés en mai et juin 1940, les conditions d'existence étaient souvent catastrophiques. Des dizaines de milliers d'hommes furent parqués, pendant plusieurs jours, dans des champs sans abri.

Le plus souvent, le travail pour les prisonniers commençait par l'édification des baraquements. En attendant, ils dormaient sur des planches, à même le sol, à la belle étoile. L'eau et la nourriture étaient insuffisantes. Des prisonniers restaient des dizaines de jours sans se laver, envahis par les poux. Des épidémies de dysenterie se déclarèrent dans plusieurs camps au cours de l'été 1940.

Mais les Frontstalags ne tardèrent pas à se vider de leurs prisonniers français, le temps pour les Allemands de faire le tri. Après leur départ, le malheur des uns faisant le bonheur des autres, les conditions de logement s'améliorèrent quelque peu ; du moins, on respirait mieux dans les cantonnements moins surpeuplés. Cependant, les conditions de logement

dans les Arbeitskommandos qui ne possédaient pas les moyens de chauffage du camp principal demeurèrent assez précaires. Or le travail était la réalité pour la majorité des prisonniers des Frontstalags.

La crainte de ne pas manger à sa faim était l'obsession permanente du prisonnier dans la plupart des Frontstalags.

La situation commença à s'améliorer vers la fin 1941, grâce, notamment, à l'appoint fourni par la sous-direction des prisonniers de guerre et distribué par la Croix-Rouge.

Les indigènes ont toujours été bien pourvus en colis et, en certains cas, ils ont pu recevoir deux et même trois colis par mois, mais, en même temps, on signalait la très grande irrégularité dans la distribution de ces colis.

Le travail était la réalité pour la majorité des prisonniers. Chaque Frontstalag comptait plusieurs camps principaux auxquels étaient rattachés les nombreux commandos de travail (Arbeitskommandos). L'effectif d'un commando de travail variait entre une dizaine et un millier d'hommes.

Les commandos de travail n'avaient pas un caractère définitif. En fonction des besoins, les autorités allemandes en supprimaient ou en créaient. Les prisonniers étaient employés directement par les autorités allemandes ou mis à la disposition de communes, de particuliers et d'administrations. Beaucoup, notamment parmi les indigènes coloniaux, étaient employés comme domestiques chez des Allemands.

La captivité a toujours favorisé chez le prisonnier croyant, une recrudescence de la pratique du culte et pour les incroyants, elle a souvent suscité la découverte de la foi. Pour les musulmans qui constituaient la majorité des prisonniers des Frontstalags, seule la foi pouvait aider à atténuer l'adversité et l'absurdité du monde dans lequel ils se sentaient précipités. Les prières dans les camps ou les commandos de travail étaient dirigées par des imams choisis parmi les prisonniers pratiquants, lettrés en arabe. Beaucoup de camps et commandos possédaient des salles réservées aux prières et qui tenaient lieu, en

quelque sorte, de mosquées. Des corans furent abondamment distribués par la Croix-Rouge et les Amitiés africaines. Pendant le mois de Ramadan, la sous-direction et les différentes œuvres s'occupant des prisonniers indigènes fournissaient des suppléments d'aliments.

Quant aux loisirs, ils se résumaient pour les indigènes à la pratique des jeux de cartes, dominos, dés, dames, etc. D'autres s'adonnaient à la lecture de livres que distribuaient la Croix-Rouge. La pratique du sport se réduisait souvent à des parties de football.

Mais lorsque les jeux d'ensemble ne sont pas dirigés, les indigènes ne semblent pas particulièrement attirés par eux.

On signala aussi l'existence de quelques troupes théâtrales, dirigées par des médecins, mais qui s'effritèrent rapidement à cause du brassage perpétuel des prisonniers. Des prisonniers, artisans, purent exercer leur art. Leurs travaux – objets de vannerie, broderies, petits tableaux – étaient ensuite récupérés et exposés lors des fêtes données par les Amitiés africaines au profit des prisonniers indigènes. Il semblerait que les Allemands favorisaient ce genre d'activité et étaient les premiers acheteurs.



Des acteurs d'une pièce de théâtre.

Des écoles françaises furent organisées dans beaucoup de camps, mais la plupart ne connut qu'une existence éphémère. Le déplacement des prisonniers entraînait souvent la suppression de l'école. À côté des écoles françaises, les Allemands organisaient des cours

d'Allemand qui eurent moins de succès auprès des indigènes.

Dans les camps et les commandos de travail, la monotone succession de jours semblables et l'effritement de l'espoir d'une libération faisaient flancher le moral le plus solide. Outre les conditions de détention, évoquées ci-dessus, et le sentiment répandu dans beaucoup de camps d'être abandonnés par la France, les prisonniers indigènes, souffraient d'un manque de nouvelles de leurs familles et étaient abattus et résignés.

Sources bibliographiques :

Soldats de la République « Les tirailleurs sénégalais dans la tourmente » de Jean François Mouragues.

L'Empire écartelé de P.M de la Gorce

L'Afrique du Nord : recours ou secours, septembre 1939 - juin 1943 de Christine Levisse-Touzé

L'armistice de 1940 et l'Afrique du Nord de André Truchet

Source internet :

Cairn.info :

<https://www.cairn.info/revue-guerres-mondiales-et-conflits-contemporains-2006-3-page-109.htm#>

Source iconographique :

<https://saumur-jadis.pagesperso-orange.fr/recit/ch47/r47d2frontstalag.htm>

<http://www.histoire-en-questions.fr/deuxieme%20guerre%20mondiale/France1940%20repression.html>

<http://www.picardie-1939-1945.org/phpBB2new/viewtopic.php?t=2787>

Prisonniers du saillant

« Vae Victis ! » disaient les Romains. Il n'a jamais fait pas bon être vaincu, livré au bon vouloir des vainqueurs. Tel est le sort du prisonnier de guerre. Sensément protégé par les lois de la guerre dans les armées occidentales, le prisonnier de guerre n'a pourtant jamais son sort en main. Comme d'autres sur le front occidental, la bataille des Ardennes en a été l'illustration.

Daniel RUELENS



Hommes de la 99th Infantry Division capturés par le 3.Fallschirmjäger-Division photographiés sur la route de Lanzerath avant leur départ en captivité.

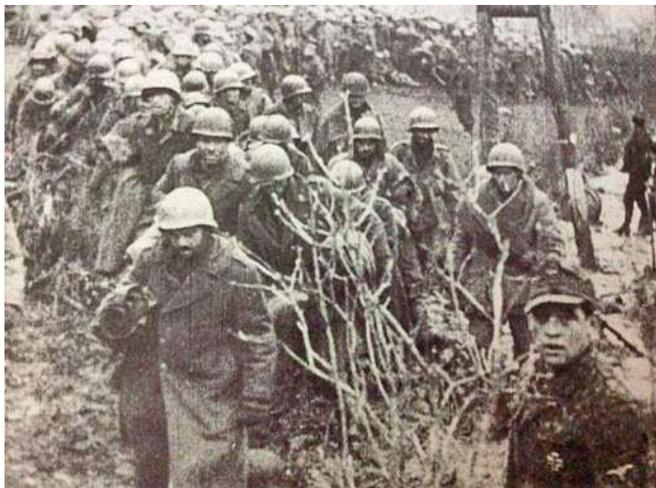
Trophées et propagande

Totalement inattendue, l'attaque allemande du 16 décembre 1944 prend particulièrement au dépourvu les divisions US non aguerries comme les 99th et 106th Infantry Divisions (cette dernière, encerclée devant Saint-Vith, perdit environ 8.000 hommes capturés signant une des pires capitulations américaines de la Seconde Guerre mondiale avec celle de Bataan en 1942).

Colonne de prisonniers de la 99th Infantry Division remontés par les impressionnants Tiger Ausf.B du s.SS-Pz-Abt.501. La propagande dans toute sa splendeur !



Après des années de vaches maigres et les redditions de masse de Tunisie (1943), Falaise et Biélorussie (1944), la propagande allemande se jette sur ces colonnes de prisonniers américains. La traversée de Hallschlag (frontière Allemagne/Belgique, juste derrière le front de la 6.Panzer-Armee) ou, mieux encore, les photos d'un rang de prisonniers remontés par les monstrueux Tiger Ausf.B du s.SS-Panzer-Abteilung.501 (Kampfgruppe Peiper) du côté de Merlscheid font les choux gras de la propagande nazie. Les photos des GI's du 394th Infantry Regiment (99thID) capturés à Honsfeld⁷⁵ le dimanche 17 décembre à l'aube sont mondialement connues. Mais la joie ne sera que de courte durée. Les photos de GI's mains sur la tête s'arrêtent le 19 décembre du côté de Stoumont, après trois jours d'offensive.



Honsfeld le 17 décembre 1944. Photo tirée d'un film de propagande.

Matin du 19 décembre 1944, dernière occasion pour la KG Peiper de capturer des GI's. Ceux-ci appartiennent à la 30th Infantry Division. Ils seront bien traités. Ce qui tient de l'exception sur la route ensanglantée des unités de la Leibstandarte Adolf Hitler en Ardenne. Comme en France en 1940, dans le même contexte raciste, les soldats d'origine africaine sont bien mis en évidence. Nous y reviendrons.



Mageret (Bastogne), le caractère bien peu martial de ces jeunes Waffen-SS maigrichons encadrés par deux solides MP's de la 6th Armored insiste sur le caractère illusoire des derniers espoirs du régime nazi.

⁷⁵ Le village était un centre de repos sur les arrières de la 99th ID. Ce week-end là, son occupation était estimée à 125 hommes au repos sans compter plusieurs pelotons et Tank Destroyers dévolus à sa défense ou repliés-là et tous pris au dépourvu quand la pointe de la Kampfgruppe Peiper

fit irruption le 17 décembre à 5h15 ce matin-là. Michael REYNOLDS rapport que 150 GI's furent capturés par le Fallschirjäger-Regiment.9. Ce sont ces hommes qui sont photographiés partant pour la captivité.

Côté américain, c'est un autre regard sur les prisonniers que choisissent les reporters. Les images insistent sur les jeunes soldats, Hitlerjugend fanatisés de préférence, ou les plus vieux. Systématiquement, le caractère misérable du Landsers est privilégié. Image, à peine forcée au demeurant, d'une Wehrmacht au bout du rouleau qui a jeté ses dernières cartes dans une bataille qui, rappelons-le, fait très mal aux Américains qui s'apprêtaient à passer un Noël victorieux.



Idem pour ces jeunes grenadiers, démunis sous la neige...



Ou encore ces Volksgrenadiers dépenaillés, capturés la veille de Noël.

Crimes de guerre

Baugnez (Malmedy) ! Un nom devenu synonyme de crime de guerre. Le massacre par la Kampfgruppe Peiper de 84 GI's le dimanche 17 décembre 1944 en tout début d'après-midi. Il a beaucoup été raconté et écrit sur Baugnez [NDA notamment dans l'Histomag hors-série n°1 paru en 2007]. Mais l'arbre cache la forêt

des nombreux crimes et atrocités perpétrés dans le sillage de la 1.SS-Panzer-Division et des PEIPER et KNITTEL. Honsfeld (15 prisonniers et 3 civils exécutés) ; Ligneuville (8 prisonniers exécutés) ; Stavelot (164 civils massacrés) ; Trois-Ponts (35 civils massacrés) ; Parfondruy (26 civils massacrés), Ster/Renardmont (22 civils massacrés), Wanne (6 civils massacrés). Autant de victimes militaires et civiles auxquelles s'ajoutent celles perpétrées par des Einsatzgruppen à Noville ou à Bande. Crimes de guerre qui témoignent d'une manière de faire la guerre, d'imposer sa loi qui en rappellent d'autres commis par les Allemands, déjà, en 1914 ou les Prussiens en 1870.



Prisonniers allemands menés le long du « champ du massacre » à Baugnez. Est-il besoin d'expliquer la symbolique ?



Dépouilles de GI's retrouvées après les combats.

A Wereth, le 17 décembre 1944, ce sont 11 GI's « de couleur » originaires des états du Sud, hommes du 333rd Field Artillery Battalion qui réussissent à échapper à leurs gardiens dans la confusion d'une attaque aérienne, du côté de Schoenberg (Saint-Vith). Ils trouvent refuge à la ferme Langer, près de Wereth, où ils sont recueillis et nourris. Malheureusement pour eux, ils sont aperçus et dénoncés par une voisine (nous sommes dans la région germanophone de la Belgique où le Reich a des partisans...) et repris par des hommes de la Schnellegruppe Knitell de la 1.SS-Panzer-Division « Leibstandarte Adolf Hitler ». Les LANGER⁷⁶ retrouveront les onze corps suppliciés en février 1945, à la sortie du hameau.



Comme en France en 1940, la propagande nazie ne manque pas de mettre en évidence des soldats de couleur. Les « sous-hommes » (Sic!).

Mais, en Ardenne, durant la bataille, les Américains aussi commettent des crimes de guerre. A Chenogne, le 1^{er} janvier 1945. La 11th Armored monte au combat le 30 décembre 1944. C'est son baptême du feu. Un rude baptême du feu qui percute la relance de l'attaque allemande au sud-ouest de Bastogne. Le village de Chenogne devient le creuset d'une lutte à mort trois jours durant où les GI's sont rudement mis à l'épreuve par des Panzergrenadiere qui ne lâchent rien ! A la fin des combats, une vingtaine d'Allemands sortent les mains en l'air des caves de la ferme

⁷⁶ Des décennies plus tard, le fils LANGER peine à retenir ses larmes en se remémorant la découverte des onze dépouilles.

⁷⁷ Saura-t-on un jour le fin mot de l'histoire ? Avant de disparaître, plusieurs vétérans, présents ce jour-là,

Burnotte incendiée. Ils sont sommairement abattus par des hommes du 21th Armored Infantry Battalion ! John FAGUE, qui est parmi les assaillants témoignera après-guerre. Les civils, qui sortent à leur tour, ont du mal à réaliser et craignent la furie de leurs libérateurs ! [d] Et alors que le calme revient sur le village en ruine, les prisonniers de guerre allemands (plusieurs dizaines, probablement une soixantaine) sont regroupés et emmenés à l'écart, derrière une colline, et sont abattus⁷⁷. Lorsqu'il a vent de l'affaire, le 4 janvier, PATTON écrit dans son journal : « Il y a eu aussi quelques incidents malheureux, des exécutions de prisonniers. (J'espère que nous pourrons les cacher.) » [f]



Plateau de Bastogne, décembre 1944. Du témoignage de Jonh FAGUE, quelques jours plus tard, à Chenogne, le rassemblement des prisonniers s'était déroulé de cette manière avant leur exécution sommaire.

Opérations spéciales

L'opération « Greif » menée par l'Obersturnführer Otto SKORZENY a marqué les esprits et les marque encore des décennies plus tard. Des commandos allemands sous uniformes et équipements américains se glissent derrière les lignes. Ces hommes risquent gros et ils le savent. En cas de capture, comme le 17 décembre 1944 à Aywaille, sur la

évoquent un sergent particulièrement vindicatif. Pire... un officier supérieur qui aurait suggéré de massacrer les prisonniers. L'histoire reste à écrire. [e]

Meuse, le port de l'uniforme ennemi signifie le peloton d'exécution ! Tout le monde a vu au moins une fois les images de l'exécution de l'Oberfahnrich Günther BILLING, le Gefreiter Wilhelm SCHMIDT et l'Unteroffizier Manfred PERNASS à Henri-Chapelle, le 23 décembre 1944. Un total de dix-huit commandos (cinq équipes sur neuf) furent capturés et passés par les armes.



Deux commandos de SKORZENY capturés en uniforme US. Ils ont bafoué les lois de la guerre. Ils finiront devant un peloton d'exécution à Huy ou à Henri-Chapelle.

Il ne fait pas bon revêtir l'uniforme de l'ennemi. Et pourtant ! Les conditions hivernales deviennent rudes en Ardenne à la fin décembre 1944 et les Volksgrenadiere ne disposent pas toujours d'un équipement adapté fourni par une Heer de plus en plus démunie par cinq années de guerre. Beaucoup ne manqueront pas de se rééquiper en lainages, manteaux, vestes et même godillots sur les prisonniers américains voire sur les cadavres même ! Souvent il leur en cuira. Il n'est pas rare qu'une fois capturé le Landser soit déshabillé, sous la contrainte, de tous les effets US qu'il possède. Quitte à terminer en sous-vêtements et pieds nus dans la neige.

Autre opération derrière les lignes US, « Stösser » est un raid aéroporté classique qui tourne au fiasco faute de moyens. Pas de témoignage d'exécution sommaire ni de peloton d'exécution mais les Fallschirmjäger ont du souci à se faire avec la psychose provoquée par les

commandos Skorzeny et le massacre de Baugez. Une photo témoigne du « mauvais traitement » réservé à un parachutiste capturé, sans que le contexte de la photo ne soit connu. La reddition de l'Oberst VON DER HEYDT (le lion de Carentan) bras cassé, fiévreux et épuisé marque les esprits.



Pour ce Landser qui trouvait un peu de chaleur dans des lainages US, c'est la séance de déshabillage pieds nus dans la neige. Et fissa !

Bastogne assiégée

Les prisonniers allemands incarcérés dans le périmètre de Bastogne vivent une expérience particulière. Leurs gardiens étant eux-mêmes, en quelque sorte, privés de leur liberté (de mouvement) pendant un siège qui ne durera qu'à peine cinq jours. Durant ce temps, comme en Normandie, les prisonniers sont, au moins en partie, mis à la tâche dans une ville où chaque fusil compte. Plusieurs photos les montrent creusant des fosses dans le cimetière de Bastogne, en face de la caserne où Mc AULIFFE a ses quartiers. D'autres groupes sont photographiés dans le centre-ville dévasté, commissionnés au déblaiement des décombres ou à d'autres corvées ? Le siège levé, ils rejoindront la captivité vers le sud et la 3rd Army du général PATTON.

Profil du prisonnier

Les prisonniers du Saillant ne sont pas très différents des autres soldats capturés sur le front occidental durant la Seconde Guerre mondiale. Même s'il signifie la fin des combats, le moment de la capture est sans doute le pire. Impuissant aux mains de ceux avec qui,

sans doute, il échangeait des tirs soutenus quelques instants avant, le prisonnier n'a plus guère de statut et dépend du bon vouloir de son vainqueur.



POW's de corvée à l'entrée du cimetière de Bastogne. Il y a des fosses communes à creuser.



Un autre groupe de prisonniers dans le centre dévasté de Bastogne. Une autre corvée ?

Les prisonniers du Saillant ne sont pas très différents des autres soldats capturés sur le front occidental durant la Seconde Guerre mondiale. Même s'il signifie la fin des combats, le moment de la capture est sans doute le pire. Impuissant aux mains de ceux avec qui, sans doute, il échangeait des tirs soutenus quelques instants avant, le prisonnier n'a plus guère de statut et dépend du bon vouloir de son vainqueur. Les traités n'ont parfois aucune valeur face à la brutalité fanatique, idéologique ou vengeresse... Cet instant de flottement passé... viendra le soulagement d'en avoir réchappé et la résignation, peut-être, ou pas ! dans la captivité. ■



Légende inutile, elle parle d'elle-même...

Sources :

[a] REYNOLDS, M., L'adjutant du diable, DeKrijger, 2004

[b] Commission des crimes de guerre, Les crimes de guerre commis pendant la contre-offensive de von Rundstedt dans les Ardennes Décembre 1944-Janvier 1945 Stavelot, Liège, Georges Thone éditeur, 1945

[c] <https://www.dailymotion.com/video/x2uvdl0> consulté le 13.11.2020 (source de qualité très moyenne mais qui vaut par les témoignages de témoins de l'époque et l'interview de mon amie Anne-Marie NOEL-SIMON).

[d] MARQUET, R., Du sang, des ruines et des larmes Chenogne 1944-1945, Neufchâteau, Weyrich Edition, 2019

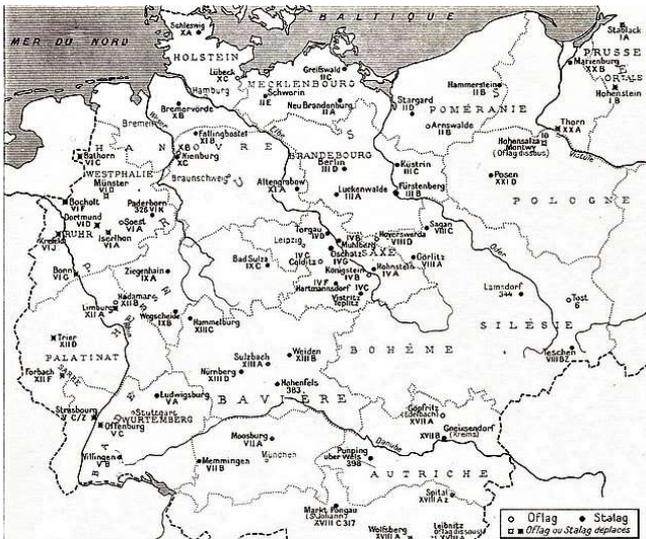
[e] Collectif, Patton mis au pas à Bastogne, 1944 n°5, décembre 2020, Weyrich édition

[f] LAURENT, B., Carnets secrets du général Patton, Domont, nouveau monde éditions, 2013

[g] ENGELS, E., La campagne des Ardennes, Bruxelles, Editions Racines, 2004

Prisonniers de guerre belges 40-45

Prosper Vandembroucke



Carte établie d'après les documents fournis par le Ministère des Prisonniers et Déportés.

Carte des Stalags Oflag.

Convaincus de retrouver rapidement leur liberté, les soldats belges ne résistent pas quand ils sont faits prisonniers en mai 1940. Pourtant, Hitler n'entend pas les libérer de sitôt, ou plutôt il fait établir une distinction entre les soldats flamands et les soldats wallons. Les premiers sont libérés durant les premières semaines de l'occupation ; les seconds resteront enfermés dans les stalags (soldats) et des oflags (officiers) pendant les cinq années de guerre. 50.000 soldats auraient été capturés durant la Campagne des Dix-Huit Jours, 175.000 au lendemain de la capitulation. Sur ces 225.000 prisonniers de guerre belges, soit 30% de l'effectif mobilisé (650.000 hommes), l'ensemble des travaux sur le sujet estime à 145.000 le nombre de Flamands et à 80.000 les Wallons et Bruxellois. Au même moment, 200.000 autres soldats se trouvent encore libres en France au lendemain de l'armistice français. 25.000 de ces militaires sont transférés dans des camps en Allemagne tandis que les 175.000 autres rentrent chez eux. Dans ce cas-ci encore, l'arbitraire des Allemands ainsi que la confusion dans les ordres donnés expliquent la discrimination introduite entre des soldats partageant exactement le même sort. En tout, il y eut donc 250.000 soldats prisonniers et envoyés en Allemagne.

Jusqu'en février 1941, les Allemands procèdent systématiquement au rapatriement massif des prisonniers flamands, du moins des conscrits et des réservistes, ainsi que des Wallons des pays dits rédimés : entre 100.000 et 130.000 militaires retrouvent ainsi leur famille. Les Allemands rassembleront à Tibor des prisonniers de guerre originaires des provinces flamandes voire de Bruxelles. Dans les camps de l'Allemagne du Sud seront versés les soldats wallons. Progressivement, une "unification belge" se réalisera à Prenzlau puisque seuls y seront maintenus les officiers d'active alors que l'on ne trouvera à Fischbeck que la « réserve francophone ».

Le chiffre des prisonniers de guerre varie suivant les sources et les moments. Il reste en septembre 1944, 66.481 soldats prisonniers dont seulement un millier rentrera entre le 4 septembre 1944 et le 1er avril 1945... Pendant les cinq années de guerre, 65.000 prisonniers de guerre, essentiellement des Wallons, sont gardés en captivité dont 4.000 officiers.

Ce qui précède est bien entendu un récit succinct en ce qui concerne les prisonniers de guerre belges mais bon nombre de français, de hollandais, de polonais, de russes etc. subirent le même sort pendant 5 ans. Il y eut des drames comme par exemple celui qui frappa des prisonniers de guerre belges en cours de transfert vers l'Allemagne et dont la péniche le "Rhenus 127" heurta une mine magnétique à hauteur de Willemstad en Hollande. Il y eut, selon les sources, entre 134 et 166 morts parmi les soldats qui partaient vers la captivité.

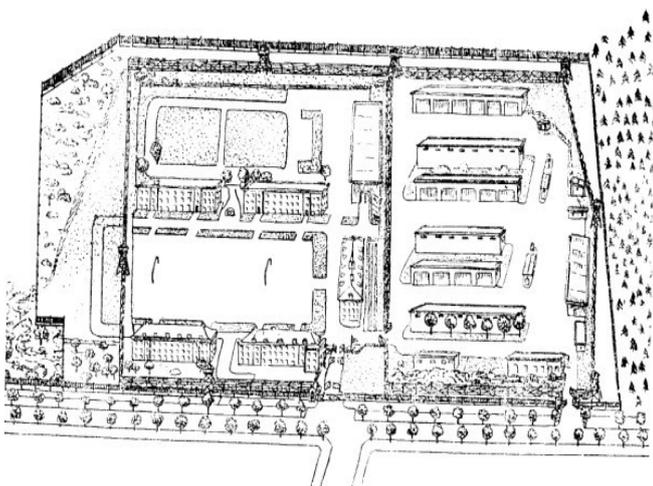


Entassés comme des sardines sur la péniche.



Le "Grebbeband" ex - "Rhénus 127" en 1955.

Il y eut des évasions bien entendu mais toutes les évasions étaient réglementées, notamment du côté belge, par l'Organisation Bolle qui régla toutes les évasions et notamment celles de l'Oflag IIA de Prenzlau.



Plan de l'Oflag II A de Prenzlau.

Arrivée à son complet développement, l'organisation comprend les services suivants :

- Bureau d'étude constante et approfondie de tous les moyens d'évasion (Bolle, Renier et les candidats évadés eux-mêmes).
- Bureau financier, chargé de fournir de l'argent allemand aux évadés (soldat infirmier Soumoy).
- Atelier d'outillage, pince coupe-fils, marteaux, burins, limes, scies à métaux, pinces diverses, fraiseuses à main, etc.
- Section de fabrication de boussoles et de souffleries pour souterrains (commandant aviateur Fabry, capitaines, aviateurs Paul et Poppe).

- Ateliers de fabrication de clés en tous genres, y compris les clés spéciales pour serrures Yale, afin de pouvoir pénétrer dans tous les locaux interdits du camp (lieutenant de réserve Boulet, sous-lieutenant Drapier, puis lieutenant Gathy)
- Equipe de subtilisation de colis venant de Belgique et renseignés comme renfermant de l'argent allemand, des effets civils, passeports, outils, teinture, etc. (capitaine André, lieutenants Mentior, Mostert et Jonkheere, puis, après le départ d'André pour Lübeck, lieutenant De Pauw et sous-lieutenant Van Overeem, caporal Davisters).
- Equipe d'expédition clandestine vers la Belgique de colis renfermant du courrier relatif aux évasions (Lieutenants Lambeau et De Pauw, caporal Davisters).
- Equipe de subtilisation des effets civils, faux papiers, etc., repris par les Allemands aux évadés (lieutenant Lambeau).

- Bureau de fabrication de faux papiers, cartes d'identité falsifiées, titres de congés d'ouvriers volontaires, ordres de marche, certificats divers, cartes de travail, etc. (lieutenant de réserve Lambrecht, puis sous-lieutenant Thill).

- Bureau de fabrication de faux cachets (lieutenant de réserve Piérard, lieutenants Pire et de Meulenaere, soldat Delbrassinne).

- Atelier photographique clandestin fournissant les photos pour les papiers d'identité (lieutenants Tricot et Dewez).

- Service de camouflage des évadés aux appels (commandant Renier, lieutenants De Pauw et Huchon).

- Service de guet fonctionnant jour et nuit (commandants Renier et Flébus, capitaine André, lieutenants De Pauw, Renders, Libert et Sprengers).

- Service cartographique possédant des cartes au 100.000^{ème} de la région de la frontière belgo-allemande et un jeu complet de cartes au 500.000^{ème} de l'Allemagne.

L'organisation avait créé de toutes pièces une carte au 2.000^{ème} de la ville de Prenzlau par un procédé très simple. Chaque jour, des soldats des corvées travaillant à l'extérieur du camp devaient revenir avec deux ou trois renseignements : nom d'une rue, nombre de maisons entre deux rues, emplacement d'un pont, largeur de celui-ci, etc. La carte ainsi dressée était

rigoureusement exacte et digne d'un document cadastral.

L'organisation parvient à s'introduire dans des bureaux allemands du camp et à s'emparer de précieuses cartes et de parties d'uniformes allemands. Les outils de toute espèce, les faux papiers, cachets, fausses clés, etc., étaient conservés par Bolle lui-même dans une cachette aménagée sous le plancher de sa chambre. En 1944, vue l'abondance du matériel, une deuxième cachette est aménagée sous le lit du commandant Renier. Seul Bolle connaissait l'ensemble des renseignements recueillis par l'organisation. Il ne confiait à chaque évadé que les renseignements qui lui étaient strictement indispensables et seulement le jour même ou la veille de l'évasion. L'évadé devait d'abord prêter serment sur l'honneur de garder le secret sur l'organisation. Cette méthode permit d'éviter les indiscretions et de sauvegarder l'existence des relais extérieurs au camp. Comme dans tous les camps d'officiers prisonniers de guerre, les tentatives d'évasion par tunnel furent fort nombreuses.

Tous ne furent pas enfermés dans des Stalags, nombreux furent les soldats prisonniers mis au travail obligatoire dans des "Arbeitskommandos", des fermes, des usines... Et parfois situés très loin du Stalag auquel ils appartenaient. Prenons l'exemple du soldat Léon Pirlot de Hotton qui fut affecté au Stalag IV A à Hoyerswerda en Saxe mais désigné pour un "Arbeitskommando" dans une ferme non loin de son Stalag. Par contre, le soldat Marcel Rorive s'est retrouvé tout d'abord au Stalag X B à Sandbostel avant d'être mis au travail chez "Adlerwerke" à Hambourg où il resta pendant 5 ans en captivité. Tous cependant, n'avaient qu'un seul souhait : rentrer en Belgique, rentrer chez eux.

Stalag = Stammlager (camp de prisonniers pour hommes de troupe et sous-officiers)

Oflag = Offizier-Lager (camp pour officiers qui selon la Convention de Genève ne pouvaient pas être mis au travail)

Sources bibliographiques :

Institut Destrée (Paul Delforge et Marie Dewez) - Segefa (Pierre Christopanos, Gilles Condé et Martin Gilson)

Article rapporté par M. Demeyer via le CLHAM (Centre Liégeois d'Histoire et d'Archéologie Militaires) Fascicule 5 tome III du bulletin du CLHAM.

<http://connaitrelawallonie.wallonie.be/fr/histoire/atlas/stalags-et-oflags-1940-1945#.XeAhQFRKhPZ>

<https://www.freebelgians.be/articles/articles-5-79+la-catastrophe-du-rh-nus-127.php>

<https://www.freebelgians.be/articles/articles-5-54+l-organisation-bolle-providence-des-vad-s.php>

<https://lapetitegazette.net/2016/07/27/leon-pirlot-de-hotton-chasseur-ardennais-1940-1945/>

Site de la commune de Hamoir, sous l'égide du Cercle Culturel-Histoire de Hamoir.

Sources iconographiques :

<https://histoire-militaire.pagesperso-orange.fr/cartes/campdeprisonnier40.htm>

<https://www.freebelgians.be/articles/articles-5-79+la-catastrophe-du-rh-nus-127.php>

<https://www.freebelgians.be/articles/articles-5-54+l-organisation-bolle-providence-des-vad-s.php>

<http://www.smeermaas.eu/veteld.htm>

<http://users.skynet.be/frat.royale.cha/willemstad-2.html>

http://www.debinnenvaart.nl/binnenvaarttaal/afbeeldingen/schepen/vrachtschepen_oud/oude-motorschepen/rhenus127.html

La catastrophe du "Rhénus 127"

Prosper Vandembroucke

On évoque souvent les événements marquants, mais il y a aussi des choses qui passent très souvent inaperçues ou qui sont trop facilement oubliées. La catastrophe du "Rhenus 127" prend place parmi ces dernières et, pourtant, ce fut l'un des plus sombres, si pas le plus grand drame de la capitulation. Au bilan, 134 morts, plus de 200 blessés et des disparus dont on ignore toujours les noms.

C'est de l'odyssée de ce chaland qui transportait en Allemagne près de 1.500 soldats belges prisonniers dont nous parlons.

Une odysée ?

Ne fut-ce pas une odysée que celle de ces chasseurs à pied ? Des étapes hallucinantes sous le soleil et dans la poussière ; des marches forcées sur les routes des Flandres ; la faim que n'apaisait nullement le quart de pain bis à peu près quotidien ; la soif à peine étanchée par un bol d'eau ou quelques tiges de rhubarbe que des civils tendaient au passage.

30 mai 1940.

La campagne des dix-huit jours venait de se terminer. Des milliers de soldats belges sont conduits en captivité. Il en part par toutes les voies de communications, mais surtout par la Hollande, parce que, en Belgique, les ponts ont sauté et que les chemins de fer sont paralysés. L'Allemand a tout prévu. Il est le maître, et par les Pays-Bas, les prisonniers peuvent être plus facilement acheminés par bateaux vers le Grand Reich, en remontant le cours du Rhin. Sous bonne escorte, les prisonniers belges franchissent la frontière et sont conduits à Walsoorden, d'où commencera l'étape hollandaise du long voyage qui les conduira en Allemagne.

Ce matin-là...

Ce matin-là, quatre allèges à charbon et à ciment, où le vainqueur "négrier du vingtième siècle" entasse son "bétail humain", sans ménagement, quittent le petit port de Walsoorden. A bord de chacune, près de quinze cents prisonniers ont pris place.

Tous sont fatigués par trois semaines de luttes épuisantes et abattus par la défaite. L'atmosphère est

lourde et tendue. Des yeux pleins de découragement tentent de découvrir encore au loin un lambeau de terre qu'ils vont quitter pour ne revoir que dans combien de temps ou ne plus revoir du tout. Cette atmosphère est la même à bord des quatre chalands, y compris le "Rhenus 127", un nouveau bateau qui faisait la fierté de ses armateurs avant que les vainqueurs ne s'en emparent.

Le "Rhenus 127" est le deuxième bateau du convoi. Les quatre allèges progressent lentement. Elles traversent le Volkerak et le Hellegat, le "Trou du Diable". Elles s'approchent de *Willemstad*; petite bourgade au lourd passé historique. Il est près de dix-neuf heures trente. Dans Willemstad, les habitants se préparent à souper. Après, ils comptent passer une soirée calme, en écoutant la BBC leur apporter les dernières nouvelles de la bataille qui continue à faire rage. Mais leurs plans seront changés.

Soudain, une formidable détonation : c'est le "Rhenus 127" qui vient de heurter une mine magnétique. Ce bruit de tonnerre met les habitants en alerte. Dans toute la ville, les vitres restées entières au travers de la campagne de Hollande et celles qui déjà étaient remplacées, s'émiettent lamentablement. Des plafonds s'effondrent, près du port, des murs déjà branlants s'écroulent.

Le premier moment de stupeur passé, les habitants se précipitent jusqu'au port.

Des sirènes hurlent et leurs plaintes affolantes se mêlent à des cris de détresse, à des appels au secours. Un spectacle horrifiant accueille les premiers sauveteurs. Le deuxième chaland du convoi est coupé en deux, au milieu, comme une simple tarte. Une fumée âcre s'en élève, tandis qu'il sombre rapidement. Ceux qui, les premiers, se trouvent dans les rues, peuvent voir des corps humains projetés à hauteur d'une maison au-dessus de l'eau. Près du port, ce fut une vision d'horreur, vision d'enfer. Spectacle terrible, des membres arrachés, des troncs décapités, des centaines de blessés flottent sur l'eau, appelant à l'aide ; d'autres essayent avec un courage surhumain de

sauver leurs camarades. L'arrière du bateau s'est enfoncé, ayant déjà englouti à peu près la moitié des prisonniers ; l'avant émerge encore, les rescapés qui s'y trouvent désespérément accrochés crient au secours ; beaucoup d'entre eux se jettent résolument dans les eaux sales et rougies du "Hollandse Diep", Plusieurs ne reviendront plus à la surface. M. Ernest Hellin, qui se trouve sur ce bateau, voit la rive à un peu plus de deux cents mètres. Il a un pied fracturé, une épaule démise et une blessure au côté. Il plonge et a le bonheur de s'agripper à une longue planche. Il est insensible à la douleur. S'aidant du bras valide et de la planche, il gagne bien lentement le rivage, là où est la vie. Mais avant de l'atteindre et de perdre tout-à-fait connaissance, il a la chance d'être aperçu par une des vedettes rapides allemandes que le commandant de Willemstad a dépêchées sur les lieux avec des pêcheurs hollandais. Cependant il n'est pas facile de retirer ces victimes de l'eau ; du bateau, s'échappe une huile noire qui graisse les mains et, lorsqu'on parvient à tirer les victimes au bord des embarcations de sauvetage, elles glissent et il faut les attraper par les vêtements, ce qui ralentit l'opération. Pendant ce temps, des prisonniers gagnent la rive à la nage. Ils sont recueillis par des habitants qui font tout pour soulager les souffrances de ces malheureux soldats. Les blessés sont soignés sur les quais en attendant que l'administration communale trouve des locaux à peu près appropriés. Des médecins et des infirmières des environs sont accourus pour assister le docteur Schiphorst, de Willemstad, qui s'est distingué tout particulièrement.

C'est le lendemain seulement qu'une colonne allemande vient enlever les blessés. Ils sont deux cents. Et c'est plusieurs jours plus tard, après le renflouement du "Rhenus 127", qu'on peut faire le bilan de cette épouvantable catastrophe. On dénombre 134 morts, mais on ignore toujours le nombre de disparus. (Une autre source cite les chiffres suivants :166 morts dont 42 wallons et 97 flamands. 27 corps sont restés non identifiés).



Opérations de renflouement du Rhenus.

Sources :

Article rapporté par M. Demeyer via le CLHAM (Centre Liégeois d'Histoire et d'Archéologie Militaires) Fascicule 5 tome III du bulletin du CLHAM.
<http://www.clham.org/050296.htm>

Crédit photos :

<http://www.smeermaas.eu/veteld.htm>

<http://users.skynet.be/frat.royale.cha/willemstad-2.html>

http://www.debinnenvaart.nl/binnenvaarttaal/afbeeldingen/schepen/vrachtschepen_oud/oude-motorschepen/rhenus127.html

Le parcours d'un prisonnier de guerre en Allemagne

M. Coquery

Afin de tracer le parcours de témoignage d'un soldat de l'Armée française, combattant prisonnier de guerre, je m'en suis rapporté à celui de mon père André Coquery, expérience militaire qu'il vécut entre 1936 et 1945. Il fut éloigné de toute vie civile durant neuf années consécutives, entre ses 20 et 29 ans, pour cause de situation internationale gravissime (service militaire, maintien sous les drapeaux, guerre, combats contre les Allemands, capture, captivité à Berlin durant cinq ans, libération par les Soviétiques). Parce qu'une monographie portant sur les combattants prisonniers de guerre fut mon premier travail historique et mémoriel, et qu'il a l'antériorité de l'écriture sous le poids de l'Histoire, je souhaite rappeler en toute occasion leur parcours, leur histoire, leur sacrifice et leur mémoire. De plus, sentimentalement, ce sujet me tenant à cœur par filiation, j'avais construit la trame testimoniale de ce document, sans que cela dénature l'histoire, à partir du parcours archétypal de mon père, emporté dans le tourbillon du destin collectif, représentatif des combattants prisonniers de guerre de la *World War Two*, ceux qui ont été le plus pénalisés, en cette occasion. L'adolescence de mon père et celle de ma famille avaient été nourries de récits de la Première Guerre mondiale où l'audace des combattants n'avait d'égal que les risques qu'ils encouraient. L'éducation et la culture d'alors faisaient une large place au patriotisme et à l'action. Ils avaient été élevés dans le souvenir et le culte de la Grande Guerre. Confrontés directement et durement aux circonstances de la Deuxième Guerre mondiale, comme beaucoup de Français, ils furent surpris de la tournure que prirent les événements dramatiques, pour eux-mêmes et pour la France. Ils durent patienter longuement pour en connaître une issue victorieuse, mais amère. J'ai traité spécifiquement le parcours, la problématique et la mémoire des CPG dans un autre livre que celui-ci (voir *Combattants prisonniers de guerre et Seconde Guerre mondiale : de la défaite au grand retour et notes sur 39-45*, paru aux Éditions La Brisotte). Ayant connu un large succès, cette publication est épuisée. *La Gazette berrichonne* (octobre 2012) a indiqué, à son propos : "L'auteur, mû

par un sentiment émouvant de piété filiale, se propose de mettre à l'honneur les prisonniers de guerre de la 2ème Guerre mondiale." Mon père s'est fait voler sa jeunesse. "Il est un de ceux qui ont donné neuf ans de leur vie à la patrie et qui ont dû supporter l'indifférence d'une nation pour avoir fait partie d'une armée vaincue. Battue, mais pas sans honneur comme on le sait." (*Le Journal de Gien* du 12/05/2011). *La Voix du Sancerrois* (décembre 2011 et février 2013) a également rapporté des commentaires positifs sur le cas des prisonniers de guerre mis en avant par mes écrits. Voir aussi le livre que j'ai cosigné avec H. Dusoulier *Prisonnier à Lille : cinq ans dans les camps allemands*, et publié chez Ysec éditions, en se référant plus particulièrement à ma longue préface intitulée *Rappelons-nous les Combattants prisonniers de guerre de la Deuxième Guerre mondiale*. Ce livre est également épuisé. Se reporter, aussi, aux notes familiales rapportées et à plusieurs thèmes abordés dans mon précédent ouvrage *Seconde Guerre mondiale : la tragédie d'un siècle*, qui a été édité par Lavauzelle, en 2013, qui connut le succès littéraire et médiatique (2 prix, 5 tirages). Il convient également de prendre connaissance de plusieurs chroniques ciblées rapportées dans mon nouveau livre *1939-1945 : petite et grande histoire*, toujours publié chez Lavauzelle (2018), en troisième tirage. André Coquery (1916-1979), soldat de 1ère classe, né le 3 février 1916, au Noyer (Cher), classe de mobilisation 1936 (36IIB), a été incorporé à 20 ans à la fin de l'été 1936, pour effectuer son service militaire d'une durée légale de deux ans au 3ème régiment d'artillerie coloniale. Classé « Disponible » en 1938, il a fait l'objet d'un maintien en activité puis de rappels avec maintien sous les drapeaux, en raison de la dangereuse situation internationale d'avant-guerre (événements de Munich, invasion de la Tchécoslovaquie, imminence de la Guerre), jusqu'au 16 juillet 1939. Il a été rappelé à l'activité le 27 août 1939 (avant la déclaration de la guerre) pour partir aux Armées, en prévision du déclenchement imminent de la Seconde Guerre mondiale. Cultivateur ayant la maîtrise des chevaux, il a servi en tant que conducteur et canonnier dans

l'artillerie hippomobile (Première armée française commandée par le général d'armée Blanchard du Groupe d'armées n° 1 - Armée du Nord - commandé par le général d'armée Billotte) contre l'Allemagne lors des campagnes de Belgique (jusqu'à Charleroi et à Namur) et de France (poches de Dunkerque et Lille) en 1940. Dans les Flandres, avec une arme de poing, il a tué un agent de la « cinquième colonne » qui sabotait les lignes de communication utilisées par notre armée. Nul ne connaît le nombre de victimes ennemies « traitées » par sa puissante artillerie. À Charleroi et à Namur, en Belgique, il a vu le sang des chevaux français et de ses camarades d'infortune couler en abondance dans les rues, les animaux et les hommes étant terrassés sous les bombardements aériens des *Stuka* et par les obus tirés par les artilleurs allemands.



André Coquery, 4ème en partant de droite au second rang, avec béret.

Il a vu et ramassé son frère Pierre Coquery (classe 35) tué à Haubourdin (Nord), le 27 mai 1940, en pleine zone des combats. Avec ses collègues, en raison d'une haute tenue au combat et après épuisement des munitions face à un adversaire quatre fois plus nombreux, il reçut le 1er juin 1940 à Lille, les honneurs militaires décernés par les Allemands (seul cas pour la 2ème Guerre mondiale), à la demande des généraux von Reichenau (futur maréchal) et Waeger, avant de partir en captivité au cœur du Reich. Cette résistance avait permis le rembarquement à Dunkerque de plusieurs centaines de milliers de combattants anglo-français vers la Grande-Bretagne (338 000 au lieu des 40 000 estimés par les États-majors alliés). André Coquery a été fait prisonnier par les Allemands le 1er juin 1940 à Lille (Nord) avec le groupement du général Molinié (poche de Lille) et les futurs maréchaux Juin

(alors général) et Leclerc (alors capitaine de Hauteclocque). Après sa capture, il a été interné au *Stalag IIIA* à Lücktenwalde dans le Brandebourg puis au *Stalag IIID* à Berlin (camp de base de Lichterfelde), capitale du IIIème Reich, sous le n° KG 37 577, en tant que soldat prisonnier de guerre français (KGF : *Kriegsgefangener französische-POW:Prisonerofwar*).



A. Coquery, 1er à gauche avec béret.

Il a été affecté à divers *Kommandos* (travaux dans Berlin, construction du bunker d'Hitler sous la nouvelle Chancellerie du Reich à Berlin, réalisation d'autoroutes servant aussi de pistes pour les avions, horticulture). Il y a subi les privations et des mauvais traitements. Ayant tenté de s'évader plusieurs fois, il fut repris sur le sol de l'Allemagne et sanctionné. Suite à la proposition générale allemande, il fut classé « Transformé » (liberté élargie) en fin 1943 et placé sous le contrôle de la Gestapo, en raison de l'envoi des effectifs restants de la Wehrmacht sur le Front de l'Est, en Russie. Il connaissait parfaitement la capitale Berlin et commença à apprendre la langue allemande. Il eut un fils, prénommé Karl, né le 15 février 1945, à Berlin, avec une jeune Allemande, avec qui, il connut un « épisode charnel » et dont le mari avait été tué sur le Front de l'Est.



André Coquery avec casquette type allemande.

Le camp de prisonniers de guerre de mon père, situé tout près du *Reichstag*, servit longtemps comme « bouclier humain » pour dissuader les Alliés de bombarder Hitler et les dignitaires nazis au cœur de la capitale Berlin, avant que les Soviétiques et l'Armée rouge n'arrivent. De là, il fut le témoin de l'effondrement du III^{ème} Reich. Un « privilège » qu'il se serait bien passé de vivre. André Coquery a été libéré le 27 avril 1945, sans ménagement, par l'Armée soviétique lors de la bataille finale de Berlin, qui mit fin à la guerre en Europe. Les Russes voulurent l'emmener en URSS avant de lui rendre ultérieurement la liberté. Rapatrié en France, le 13 juin 1945, il a été démobilisé le 28 juin 1945. Sans nouvelles depuis plus de 15 mois, en raison du Débarquement de Normandie et du Débarquement de Provence, des bombardements sur l'Allemagne et de la Bataille de Berlin, ma famille, ses proches et son village ne croyaient plus à son retour vivant. Dès sa rentrée en France, l'Armée française proposa à mon père de devenir militaire de carrière. Estimant avoir déjà beaucoup « donné », mon père

déclina cette proposition. La Seconde Guerre mondiale continuait alors en Asie et les Guerres d'Indochine puis d'Afrique du Nord - à venir et insoupçonnées - auraient encore prolongé une expérience guerrière risquée, qu'il ne souhaitait plus revivre ou qui aurait « stoppé sa vie ». Dans ce cas-là, je n'existerais pas aujourd'hui. La Médaille commémorative de la Guerre 1939-1945 avec barrette « France » lui a été décernée. La Croix du Combattant lui a également été attribuée. Il adhéra toute sa vie à la Fédération nationale des combattants prisonniers de guerre. Il s'est impliqué aux cérémonies patriotiques locales. À la Toussaint 1945, cette Allemande vint retrouver mon père au Noyer, avec le bébé de 9 mois, mais, dans une France très hostile, la famille divisée par l'affaire et le maire de la commune la renvoyèrent. En raison de recherches trop tardives, je n'ai pas encore retrouvé mon demi-frère (avec mon épouse Denise, trilingue, nous nous sommes rendus à Berlin, sans succès).

André Coquery est décédé en 1979, à l'âge de 63 ans, à Thou (Cher), des suites de séquelles de santé liées à sa longue captivité de guerre, aggravées par sa dure activité en agriculture. Mon père a cumulé un décennat : 1936, 1937, 1938, 1939, 1940, 1941, 1942, 1943, 1944, 1945 pour raisons d'État, contingences internationales, motifs de guerre et captivité. Il fait partie des Français qui partirent le plus longtemps de chez lui, sans discontinuer de 20 à 29 ans. Il est l'archétype même du Combattant prisonnier de guerre de la Deuxième Guerre mondiale. Il n'a jamais tiré gloire de son parcours, ni cherché la compassion de ses compatriotes, malgré une jeunesse volée par les circonstances et les souffrances physiques et morales endurées. "Je ne suis pas mort au cours de la Guerre, car la Mort n'avait plus faim !" confiait-il.

Avec ses faits de guerre (ennemis tués, honneurs militaires, tentatives d'évasion, relation berlinoise), mon père est comme une sorte « d'élite » par rapport à ses pairs, soldats de la 2^{ème} Guerre mondiale. Il a vécu la Seconde Guerre mondiale comme une croisade contre le Troisième Reich.

Comme tous ses collègues de l'Armée française qui ont connu la vraie guerre et ses combats meurtriers, il a peu parlé de son parcours militaire et de son expérience vécue de captivité de guerre. Étreint par le

poids de l'Histoire, mon père a été confronté à l'inhumain, à la destructivité de la guerre, à l'incommunicabilité de son traumatisme guerrier et de son odyssée vécue lors de ce conflit mondial. Cependant, il s'interrogea sur les problématiques du rapport entre les armées, les États, les civils, les Français et la Guerre 39-45, à l'aune du prisme biographique d'un personnage qui a combattu sans éluder les interrogations soulevées par son parcours singulier. « Héros ordinaire », il n'afficha ni apitoiement sur soi, ni victimisation, ni héroïsation. Un signe d'humilité qui l'honore et qui mérite le respect, après avoir donné neuf années de sa vie à la Nation, loin des siens, au cœur des vrais combats et des risques guerriers permanents, en étant monté dans le « train de l'Histoire ». Il est notre héros familial. RIP (*Remember in Peace !*).



André Coquery après son retour en France.

Incorporés dans l'armée d'active (1^{ère} armée française), Pierre Coquery (tué le 27 mai 1940 à Haubourdin, Nord, tombe au Noyer, Cher) et André Coquery (prisonnier le 1er juin à Lille, Nord) - deux frères - figuraient parmi ces vrais « Fils de France », en mission de sacrifice à Lille pour permettre le réembarquement de troupes alliées à Dunkerque afin de poursuivre la guerre ; eux ne purent embarquer vers la Grande-Bretagne. Ainsi, là, leur destin fut scellé : l'un y laissa la vie et l'autre y perdit la liberté. En 1940 (Campagnes des Flandres et de France, au début de la Guerre) et en 1945 (Bataille de Berlin, à la fin de la Guerre en Europe), mon père était acteur ou présent, là où l'Histoire se faisait.

Les dentistes français prisonniers de guerre

Xavier Riaud

La Seconde Guerre mondiale éclate le 3 septembre 1939. S'en suit une mobilisation générale en France et les chirurgiens-dentistes de réserve sont appelés, pour la plupart en tant que lieutenant et orientés vers différentes zones stratégiques. Leur affectation se fait soit dans les formations sanitaires de divisions, soit dans les ambulances chirurgicales ou également dans les régiments placés à l'avant. Leur travail en ce début de conflit concerne peu leur domaine dentaire. Ils sont davantage assistants pour des soins médicaux souvent spécialisés où leur aide est précieuse. Leur spécialité dentaire étant peu sollicitée, seulement quelques-uns peuvent exercer dans des cabinets dentaires de garnison ou d'hôpitaux. En effet, le Service de santé, avec la mobilisation, a créé un cabinet dentaire dans chaque chef-lieu de secteur et dans les garnisons les plus importantes. Ainsi, en première ligne, ils interviennent dans les postes de secours pour soigner les blessés. En zone divisionnaire, ils collaborent avec des médecins et chirurgiens au sein des groupes chirurgicaux mobiles ou avancés qui sont très souvent débordés. Enfin, à l'arrière, ils sont employés par les centres spécialisés en chirurgie maxillo-faciale ou encore dans les services de radiologie. En ce début de guerre, les interventions immédiates et les premiers soins aux blessés sont les priorités et demandent beaucoup d'efforts. D'autant plus qu'aux militaires s'ajoutent les blessés civils, victimes des bombardements⁷⁸.

Le 10 mai 1940, une violente attaque allemande s'engage en Alsace. Le 14 juin 1940, les Allemands entrent à Paris. Le 22 juin, le Maréchal Pétain signe l'armistice de Rethondes avec Hitler. De longs cortèges de soldats prisonniers partent séjourner dans les Stalags et les Oflags allemands. Le régime carcéral bien qu'y étant dur, n'a rien à voir avec celui des KZ. En effet, la Convention de Genève signée en 1864, modifiée en 1906, puis 1929, protège les malades et blessés militaires en temps de guerre. Ainsi,

les prisonniers de guerre ont vécu dans de meilleures conditions alimentaires et sanitaires que leurs coreligionnaires des camps de concentration, même si quelques interférences se sont produites entre les deux univers. Le Docteur René Billet a été prisonnier de 1940 à 1943, à côté de Dresde, dans l'Oflag IV D, puis, à côté de Muhlberg, dans le Stalag IV D⁷⁹.

« L'infirmierie était organisée dans une auberge de campagne, avec un médecin, un dentiste et 4 ou 5 infirmiers (chacun ayant sa chambre). La visite commençait à 8h30. L'hygiène était correcte (lavabos, douches, latrines). Il n'y avait pas trop de discipline ; les gardiens avaient plus peur des nazis que les prisonniers. Le dentiste bénéficiait de tout le matériel récupéré dans les pays occupés par l'armée allemande. Ainsi, je disposais d'un tour à pied démontable, d'une boîte avec des instruments, des daviers à l'occasion. Un infirmier nettoyait les instruments. Chez le fournisseur allemand, on achetait du rockless', de l'amalgame, de l'arsénieux, du ciment. La note était donnée à l'infirmier qui faisait rembourser aux camarades, son montant. Les médicaments demandés à la Croix Rouge arrivaient avec beaucoup de retard. Je dispensais des soins classiques : caries, extractions, mais, je ne rencontrais pas d'accident d'évolution de dent de sagesse sérieux. Un prothésiste me permettait la réalisation de couronnes, de prothèses amovibles. On mettait en place des dents en porcelaine qui cassaient. Ensuite, on mit des dents en résine qui travaillaient beaucoup, mais résistaient mieux. Les anesthésies étaient faites avec de la stovaine par injections locales. Les traitements canalaires étaient succincts : nettoyage de la chambre, des canaux, avec un tire-nerfs, puis obturation avec une pâte au rockless'. Les Allemands se faisaient soigner par les dentistes allemands. Un médecin allemand surveillait que tout allait bien et cherchait à surprendre les éventuels resquilleurs au travail.

⁷⁸ Cf. Jamin Sophie, *Le dentiste français pendant la Seconde Guerre mondiale*, Thèse Doct. Chir. Dent., Rennes, 2011.

⁷⁹ Cf. Billet René, communication personnelle, 1995.

Je soulageais régulièrement des détenus de kommandos de campagne ou d'usine. »

Le Docteur Touzeau a été prisonnier au camp d'Hohnstein, le Stalag IV A, en 1940. *« Les dentistes et les médecins étaient là pour soigner. S'ils s'évadaient, ils étaient considérés comme des déserteurs qui, s'ils étaient repris, étaient punis comme tels⁸⁰. Les patients avaient une hygiène buccale correcte. Ils pouvaient d'ailleurs se brosser les dents. Les conditions de travail étaient tout à fait satisfaisantes. Je travaillais dans un petit cabinet dentaire secondaire de campagne (existant avant-guerre), avec un simple fauteuil qu'on ne pouvait élever, un tour à pied, et un vieux scialytique. On avait une petite instrumentation convenable avec une boîte de fraises assorties, difficiles à renouveler, des meules et meulettes, une pièce à main et deux contre-angles. La stérilisation se faisait par ébullition. La pharmacopée se réduisait à l'utilisation d'arsénieux, d'un équivalent d'osomol ou de rockless' pour désinfecter, d'eugénol, d'oxyde de zinc, de bâtonnets de gutta-percha, de teinture d'iode, d'eau oxygénée, d'iodoforme, et d'alcool en quantité surveillée. Les obturations provisoires étaient à base d'oxyde de zinc-eugénol tandis que les définitives étaient à base d'amalgames d'argent ou de cuivre. Les ciments pierre étaient de bonne qualité. Nous utilisions des sulfamides et des colorants type rubrazol. Un des dentistes polonais était en relation avec un dentiste en ville qui lui fit connaître les résines synthétiques « paladon ». Avant, il y avait la vulcanite qui servait à la conception d'appareils. A la fin, nous les faisons en paladon. Un mécanicien dentaire était attaché au cabinet que je partageais avec deux dentistes polonais. Le nombre de porte-empreintes était limité, mais on s'en sortait. Les empreintes étaient au plâtre. Les déportés des kommandos voisins venaient parfois, - ils évitaient ainsi le travail -, escortés de deux sentinelles qui les ramenaient ensuite. Ils arrivaient quelquefois avec les lèvres tuméfiées, suite aux mauvais traitements qu'ils avaient subis, et des incisives – canines fracturées. Les patients demandaient les extractions que je faisais. Dans un cas, j'eus à tenter l'attache, par une*

contention, du bloc incisivo-canine. La dent se raffermir, mais, sa solidité ne fut plus la même. Quant aux Allemands, ils se faisaient soigner par des dentistes allemands. Mais, certains ont dérogé à cette règle, jugeant qu'ils avaient tout sur place. Plutôt que de se faire soigner en ville, ils le faisaient au camp. Un jour, un dentiste français les reçut, les anesthésia les uns après les autres puis, les reprenant dans l'ordre des anesthésies, il commença les extractions qui étaient nécessaires. Un capitaine passait par-là. Il s'étonna de voir des officiers allemands se faire soigner par un Français, d'autant plus qu'ils semblaient ne pas avoir mal. L'Allemand voulut être soigné comme ses collègues, sans anesthésie. Le Français acquiesça et l'officier ne cessa pas de crier. Nous recevions 3 à 4 prisonniers par jour qui nous apportaient parfois des œufs ou des pommes de terre⁸¹. Je participais à la vie du camp à travers la rédaction de journaux. Je fis cadeau de tous les colis que je reçus aux autres prisonniers. Je fus relevé fin 1943. »

Proche de Spandau, le camp de Berlin-Falkensee regroupe des prisonniers de guerre français, des Italiens de l'armée de Badoglio, et des Slovaques déportés. Les Français qui travaillent à Berlin, sont traités convenablement et bénéficient de soins médicaux et dentaires aussi bons que possibles. Dentiste sous-lieutenant, après avoir exercé son art dans trois camps successifs détruits par les bombardements alliés, le Dr Vin...R. *« dispose ici, d'un cabinet dentaire ouvert à la rentrée des kommandos, après 18h00, jusqu'à 22h00, où évoluent aussi un infirmier et un prothésiste dentaire. Les Italiens maltraités, mal nourris, n'ont pas accès à notre infirmerie. Quant aux Slovaques, ils sont réunis dans la zone concentrationnaire du camp et nous assistons, impuissants, à leur déchéance physique. En plusieurs mois, il ne m'est arrivé qu'une seule fois de donner des soins à un avocat de Bratislava : ostéophlegmon d'une canine supérieure. Douleur et tuméfaction ont décidé les gardiens à me l'amener à condition qu'il n'y ait pas d'autre séance. Le traitement s'est résumé à un drainage et à une résection apicale⁸². »*

⁸⁰ Cf. Touzeau Gaston, communication personnelle, 1995.

⁸¹ Cf. Touzeau Gaston, 1995.

⁸² Cf. Obadia Yves, *Pratique dentaire dans les camps de concentration*, Thèse Doct. Chir. Dent., Lyon, 1975.

Le Dr Hubert Duboc, médecin prisonnier de guerre au Stalag 1 A, se rappelle très bien de « Jacques Tsherniak, dentiste à Paris, qui actionnait la pédale de son tour à pied pour pouvoir nettoyer les caries avec sa roulette. » Il affirme également que « le matériel utilisé était du matériel récupéré par l'armée allemande dans les pays qu'elle occupait⁸³. »

Il est bon de signaler que la relève des dentistes prisonniers de guerre en Allemagne, s'est faite aussi par des étudiants en dentaire de 4^{ème} et 5^{ème} année, dont l'objectif a été double⁸⁴ : soigner les prisonniers alliés dans les camps en permettant aux confrères de retrouver leur foyer et d'échapper au S.T.O. Le 1^{er} mars 1944, le groupement des chirurgiens-dentistes rapatriés⁸⁵ rappelle que « la relève actuellement en cours est une relève spéciale, professionnelle, unité par unité, et qui n'entre absolument pas dans le cadre de la relève générale des prisonniers. Elle constitue un devoir confraternel absolu. Il s'agit de relever des confrères prisonniers depuis trois ans et demi, et qui se consacrent depuis lors à soigner des Français dans les camps. Le groupement fait appel à toute la profession pour que cette relève se fasse avec la compréhension et la bonne volonté qui s'imposent⁸⁶. »

Enfin, le Dr Billet m'a signalé qu'après la guerre, beaucoup des soins effectués en Allemagne ont été refaits. En effet, les prothèses n'étaient pas solides, les soins n'étaient pas fiables. Pour les prisonniers de guerre, la facture est envoyée à la Préfecture⁸⁷.



« Hygiène buccale chez les P.G.⁸⁸ »



« Au suivant⁸⁹... ».

⁸³ Cf. Duboc Hubert, communication personnelle, 1995.

⁸⁴ Cf. Lorette André, « La relève des prisonniers de guerre en Allemagne », in *Trait d'union*, sans date.

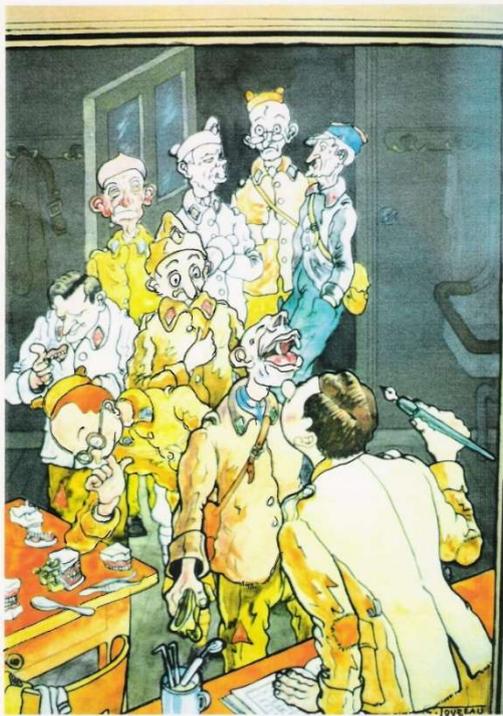
⁸⁵ Cf. Revue *Le Siècle Dentaire*, « Manifeste des dentistes prisonniers rapatriés », mercredi 1^{er} mars 1944, XVII^{ème} année, n° 355, p. 6.

⁸⁶ Cf. Revue *Le Siècle Dentaire*, 1944.

⁸⁷ Cf. Billet Jacques, communication personnelle, 1995.

⁸⁸ Cf. Billet René, 1995.

⁸⁹ Cf. Touzeau Gaston, 1995.

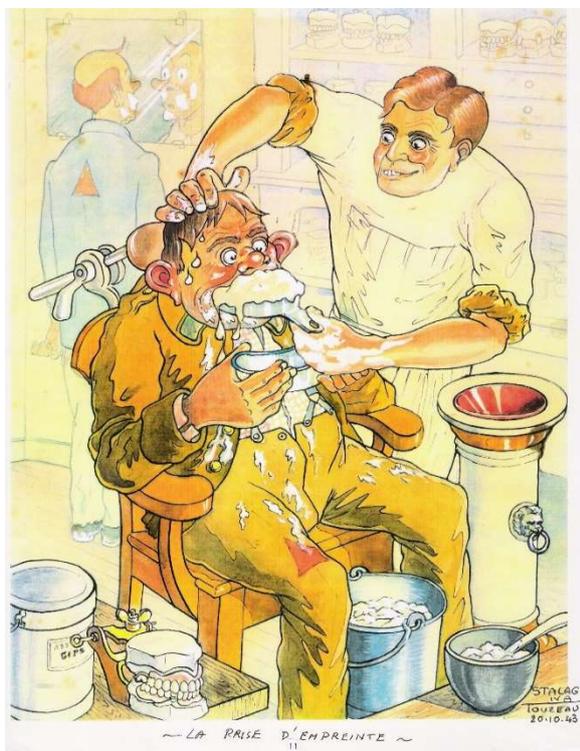


STALAG IV A

SAXE 1943

- LA VISITE DENTAIRE -

à mon futur on frère
X. Rioued bon cordialement.
S. J. J.



~ LA PRISE D'EMPREINTE ~

STALAG
IV A
LOUVEAU
20.10.43

M. Léon Chasserieau, P.G. au Stalag VI C à Neuz, kommando en banlieue de Düsseldorf, y a été envoyé pour se faire soigner les dents. Il ne s'y est rendu qu'une fois. On l'a assis dans une chaise. Un autre P.G. lui a enlevé deux dents avec une tenaille, sans anesthésie. « Aussitôt après, je suis retourné dans mon kommando où j'ai repris le travail⁹⁰. »

Témoignage anonyme d'un prisonnier de guerre⁹¹ employé à l'usine d'avions d'Alberstadt. Des déportés venant d'un kommando de Buchenwald y travaillent aussi. « Une voiture dentaire vient d'être attribuée à l'usine. Elle est montée sur des vérins, avec des tuyaux de caoutchouc pour l'eau et le gaz branchés sur les conduites de l'usine. Elle est reliée également par des câbles électriques. En cas d'alarme, tout doit être remis en place (câbles et tuyaux), car la voiture part se planquer en forêt. Le dentiste est un jeune, d'une trentaine d'années, aidé par une assistante. Ce dentiste est très soucieux de cette voiture. » « Le 21 juin 1940, je suis fait prisonnier. Le 5 août 1940, je pars à St James près d'Avranches pour faire des récoltes et travailler à la campagne⁹². »

Avant mon départ là-bas, j'ai profité d'un dentiste d'Avranches qui venait chaque semaine, servir les clients de St James. Comme j'avais de très mauvaises dents, on me conseilla d'en profiter. Il me soigna les moins mauvaises et m'enleva celles qui devaient l'être. Il s'était engagé à me faire des appareils dentaires. Il fallait attendre que les gencives soient suffisamment cicatrisées pour prendre les empreintes. Mon départ de St James annula tout. »

⁹⁰ Cf. Chasserieau Léon, communication personnelle, 2003.

⁹¹ Cf. Souvenirs de la guerre en Lorraine, p. 35, 36, http://www.anac-fr.com/2gm/2gm_13.htm.

⁹² Cf. Pilet Nicolas, témoignage, <http://perso.wanadoo.fr/aetius/kg/KGPilet02.htm>.

Robert Guipouy est envoyé au Stalag IVB à Mühlberg, en 1940. En 1943, il travaille à Hettstedt⁹³. « Beaucoup de prisonniers ont des dents à soigner, mais cela ne peut être fait qu'en partie par les dentistes civils allemands. Pour pallier cette carence, un jeune dentiste français, qui n'avait pas encore complètement terminé ses études, avaient été « parachuté » à l'infirmierie. Au début, ceux qui avaient mal aux dents hésitaient, mais la douleur l'emportant, ils allaient consulter ce jeune dentiste. Ce qui servait de cabinet au dentiste, était séparé de notre salle par une cloison en planches plus ou moins bien jointes. C'est ainsi qu'en guise de distractions, nous pouvions regarder les grimaces de chaque patient. Un jour, un prisonnier anglais, que nous n'avions jamais vu, est venu pour se faire extraire une dent. Dès que son tour est arrivé, il prend place dans le fauteuil. Le dentiste fait le nécessaire et essaie d'arracher la dent. Il tire avec précaution, mais comme la dent résiste, il tire de plus en plus fort jusqu'au moment où la dent se casse. Pour finir, le dentiste prend un marteau et un burin. Il tape sur la dent ce qui fait crier l'Anglais⁹⁴. L'opération dure plusieurs minutes, accompagnée des hurlements du patient. Enfin, la dent cède et l'Anglais sort de la pièce tout rouge. L'histoire fait le tour de la région et pendant plusieurs jours, le dentiste est resté au chômage forcé, aucun patient n'osant l'approcher. »

⁹³ Cf. Guipouy Robert, *Matricule 33280*, Editions de l'imprimerie, Marmande, 1997, p. 97.

⁹⁴ Cf. Guipouy Roger, 1997, p. 97.

Références bibliographiques :

- Billet Jacques, communication personnelle, 1995.
- Billet René, communication personnelle, 1995.
- Chasserieu Léon, communication personnelle, 2003.
- Duboc Hubert, communication personnelle, 1995.
- Guipouy Robert, *Matricule 33280*, Editions de l'imprimerie, Marmande, 1997.
- Jamin Sophie, *Le dentiste français pendant la Seconde Guerre mondiale*, Thèse Doct. Chir. Dent., Rennes, 2011.
- Lorette André, « La relève des prisonniers de guerre en Allemagne », in *Trait d'union*, sans date.
- Obadia Yves, *Pratique dentaire dans les camps de concentration*, Thèse Doct. Chir. Dent., Lyon, 1975.
- Pilet Nicolas, témoignage, <http://perso.wanadoo.fr/aetius/kg/KGPilet02.htm>.
- Revue *Le Siècle Dentaire*, « Manifeste des dentistes prisonniers rapatriés », mercredi 1^{er} mars 1944, XVII^{ème} année, n° 355.
- Souvenirs de la guerre en Lorraine, in http://www.anac-fr.com/2qm/2qm_13.htm, sans date.
- Touzeau Gaston, communication personnelle.

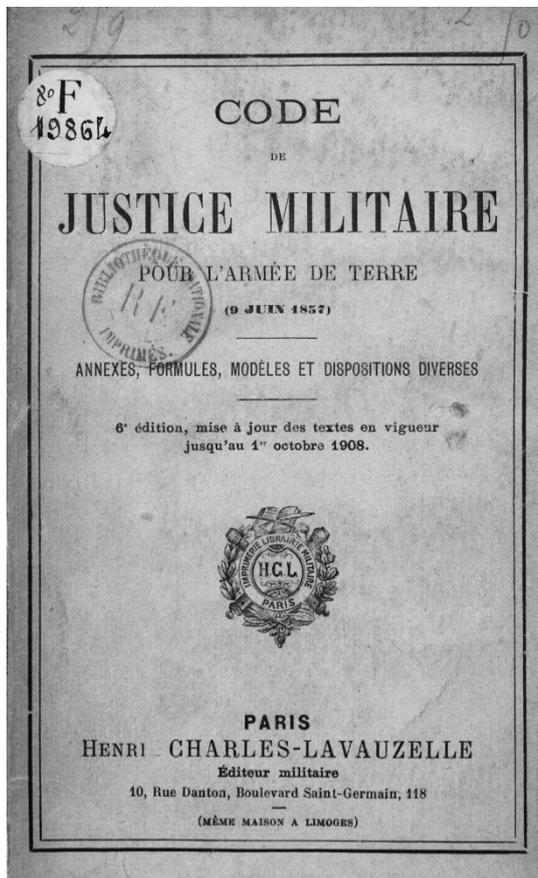
LES PRISONS MILITAIRES EN 1939-1945

R. Scherer

La justice militaire avant 1939.

Une organisation selon le code de Justice militaire de 1857.

Lorsque la Première Guerre mondiale éclate, les principes de la justice militaire sont ceux du code de justice militaire du 9 juin 1857, modifié par la loi du 18 mai 1875. Ce code définit les délits et les peines et régit le fonctionnement des conseils de guerre en temps de paix comme en temps de guerre. Ainsi dotée de ses règles propres, la justice militaire est indépendante de la justice civile et reste considérée comme un prolongement de l'action disciplinaire.



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

En temps de paix, l'organisation de la justice militaire repose sur des bases géographiques. Un tribunal militaire permanent exerce sa juridiction dans chacune des circonscriptions territoriales qui couvrent la métropole et les régions militaires. Au même échelon sont prévus des conseils de révision qui, en cas de

recours, peuvent examiner sur la forme les jugements rendus par les conseils de guerre. Le personnel permanent est peu nombreux. A chaque conseil de guerre sont attachés un commissaire du gouvernement et un rapporteur, désignés par le ministre de la Guerre parmi les officiers supérieurs et capitaines, ainsi qu'un greffier et un commis-greffier. Les juges, au nombre de sept, officiers et sous-officier, sont désignés par le général commandant la région militaire.

En temps de guerre, cette organisation est maintenue pour l'intérieur, mais les unités en campagne, au niveau de la division, du corps d'armée et de l'armée, sont tenues d'attacher à leur quartier général un conseil de guerre organisé à quelques différences près sur le modèle des tribunaux militaires permanents. Le nombre de juges y est notamment réduit à cinq, comme c'est le cas outre-mer en dehors de l'Algérie. L'ensemble du personnel et des juges de ces conseils de guerre aux armées est choisi par le chef de l'unité sur laquelle le conseil de guerre exerce sa juridiction et un seul officier assure la double fonction de commissaire-rapporteur. La procédure est simplifiée, puisque les accusés peuvent être traduits devant les conseils de guerre dans un délai de vingt-quatre heures et sans instruction préalable. Enfin, le code de justice militaire prévoit également, pour les armées stationnées à l'étranger, l'institution d'un tribunal prévôtal, dont la juridiction est limitée aux affaires mineures. Les conseils de guerre aux armées concernent aussi bien le front occidental que le front d'Orient pendant la première guerre.

L'instauration de conseils de guerre spéciaux pendant la première guerre mondiale.

La nature particulière du conflit entraîne rapidement une évolution des modalités d'action de la justice militaire. Dès les premières semaines de la guerre, des mesures allant dans le sens d'une sévérité accrue sont adoptées. Ainsi, par décrets des 10 et 17 août 1914, la faculté de se pourvoir en révision contre les jugements des conseils de guerre aux armées est suspendue et les autorités militaires se voient conférer le droit de faire

exécuter les sentences de mort sans attendre l'avis du Président de la République. Le 1er septembre 1914, une circulaire du ministère de la Guerre réserve l'usage du droit de grâce, déjà soumis à l'approbation de la majorité des juges, au seul officier ayant assuré la mise en jugement. Enfin, le décret du 6 septembre 1914 permet l'institution de conseils de guerre spéciaux à trois juges destinés à juger, suivant une procédure simplifiée et sans possibilité de recours, les auteurs de crimes pris en flagrant délit.



Un assouplissement se fait toutefois sentir, puisque dès le 15 janvier 1915 les dossiers de condamnés à mort en dehors de la zone des armées doivent à nouveau être soumis au Président de la République avant exécution, sauf nécessité absolue de répression immédiate. Dans le même ordre d'idées, le 12 février 1916, une circulaire du Grand Quartier Général prévoit le recensement dans chaque armée des militaires les plus aptes, de par leur profession dans le civil ou leur formation, à servir de défenseurs dans les tribunaux militaires.

Par ailleurs, la sévérité initiale de la répression, traduite par une diminution générale des garanties accordées aux prévenus, ainsi que l'écho d'un certain nombre d'abus des conseils de guerre, avaient amené des parlementaires, parmi lesquels le député Paul Meunier, membre de la commission de la réforme judiciaire et de législation civile et criminelle, à œuvrer en vue d'une réforme de la justice militaire. Les travaux de la commission aboutissent à la loi du 27 avril 1916 relative au fonctionnement et à la compétence des tribunaux militaires, qui autorise l'application des circonstances atténuantes quel que soit le crime reproché, et donne aux juges la faculté de prononcer des peines avec sursis et supprime les conseils de guerre spéciaux. Enfin, suite à une proposition de loi du même Paul Meunier visant à rétablir les conseils de révision aux armées, un décret du 8 juin 1916 rétablit le recours en révision pour les peines de mort prononcées par l'ensemble des conseils de guerre.

L'usage du droit de grâce redevient la règle et l'exécution immédiate, l'exception.

Ensuite, le fonctionnement de la justice militaire ne connaît plus de transformation fondamentale. L'institution reste toutefois considérée comme un instrument disciplinaire, comme en témoignent les modalités de son action lors des mutineries du printemps 1917. A la demande du général Pétain, un décret en date du 8 juin 1917 supprime toute voie de recours pour les militaires reconnus coupables de rébellion, insubordination et embauchage de militaires. Mais même cette crise ne remet pas fondamentalement en cause les acquis évoqués plus haut.

Pendant toute la durée de la guerre, la justice militaire continue également à fonctionner à l'arrière, qu'il s'agisse des conseils de guerre de Paris ou de ceux des régions militaires, de même qu'en outre-mer.

La première guerre mondiale suscite un tel regain d'activité que la direction de la justice militaire est élevée au rang de sous-secrétariat d'Etat à l'automne 1917. Le sous-secrétariat d'Etat des pensions et du contentieux est d'abord créé le 12 septembre dans le cabinet Painlevé et confié au député Pierre Mass (1879-1942), mais une partie de ses services sont rattachés deux mois plus tard au sous-secrétariat d'Etat à l'administration générale. L'organisme réapparaît aussitôt sous le nom de sous-secrétariat d'Etat à la justice militaire, que Clemenceau crée à son arrivée au ministère, le 17 novembre, et à la tête duquel il nomme le parlementaire Edouard Ignace, qui conserve son poste jusqu'au 20 janvier 1920.

La justice militaire entre les deux guerres

La direction du contentieux et de la justice militaire apparaît de nouveau dans l'organigramme du ministère, et un directeur est nommé par décret du 25 février 1920. Suivant la tradition inaugurée avant-guerre, le poste est confié à un magistrat. Né à Corte en 1868, Jean César Filippini avait commencé sa carrière en Corse, et se trouve depuis juillet 1918 substitut du procureur de la République à Paris. Il trouve une situation administrative qui souffre des suites du conflit. Le contrôleur des armées Ducru note que l'importance du seul bureau de la justice militaire

est « encore de l'ordre du décuple de ce qu'elle était avant la guerre », et le ministre André Lefèvre, dans une appréciation sur le travail de Filippini rédigée en décembre 1920, relève que celui-ci a traité au cours de l'année 11000 dossiers de grâce en attente, tout en suivant la libération des détenus couverts par l'amnistie de 1919. Pourtant, malgré l'arriéré à traiter et le rattachement de l'inspection générale des prisonniers de guerre, la perte de compétence liée aux pensions, avec la création en janvier 1920 d'un ministère spécifique, menace l'existence de la direction. Constatant qu'elle se réduit à deux bureaux, contentieux et réparations civiles, et justice militaire, le contrôleur Chareyre propose en janvier 1921 la suppression de la direction.

C'est sans doute la nécessité de la réforme de la justice militaire, vigoureusement ressentie au lendemain des hostilités, qui justifie le maintien de la direction. Dès le 6 juin 1921, le ministre Louis Barthou nomme par arrêté une commission en vue d'étudier la réforme du code de la justice militaire, qui doit s'accompagner d'une réflexion sur la création d'un corps militaire spécifique, reprenant ainsi les projets inaboutis du début du siècle. Les deux missions principales de Filippini, entre 1921 et 1926, semblent avoir été le suivi de ce projet, soumis au Sénat dès 1923 mais qui fait les frais d'un cheminement parlementaire sinueux, et la réforme du système pénitentiaire militaire, qui entraîne la fermeture de la majorité des établissements de métropole entre 1923 et 1926. Mis à la retraite sur sa demande pour des raisons de santé en mai 1926, Filippini laisse la place à un collègue magistrat, substitut du procureur général près de la cour d'appel de Paris depuis 1925, Antoine-Philippe Porte. Ce dernier conduit à son terme le projet de nouveau code de la justice militaire, adopté en mars 1928. Il prend à son tour sa retraite en octobre 1933.

Comme la justice militaire, la gendarmerie s'était trouvée, au 19^e siècle, rattachée à la direction de la cavalerie, avant de connaître, au long de la 3^e République, des évolutions successives qui avaient abouti à la création d'une sous-direction en 1918, puis d'une direction de plein exercice à partir de 1920. Ce sont les contraintes budgétaires, auxquelles s'ajoutent

sans doute la faiblesse des missions d'une direction de la justice militaire dont les compétences ne s'étendent plus que sur un champ restreint, qui conduisent, en 1933, à la fusion des deux organismes. La nouvelle direction prend, à la suite du décret du 15 juillet 1933, le nom de direction du contentieux, de la justice militaire et de la Gendarmerie. On se contente, dans son organisation, de juxtaposer les missions : une première sous-direction regroupait deux bureaux, chargé l'un du contentieux et des réparations civiles, l'autre de la justice militaire, et une seconde, dédiée à la Gendarmerie, se composait de trois bureaux : bureau technique, 1^o bureau (service général), 2^o bureau (effectifs et administration). La nouvelle direction est confiée à un civil plutôt qu'à un militaire, malgré l'indignation de certains gendarmes, qui vivent cette création comme un rabaissement. L'élu, le conseiller d'Etat Marcel Oudinot, joint pourtant à ses compétences juridiques une connaissance approfondie du ministère de la Guerre, dont il avait été directeur de cabinet en 1925, et à nouveau au début de l'année 1933.

Les directeurs du Contentieux, de la Justice militaire et de la Gendarmerie sont :

- 1er octobre 1933 - 31 mai 1939 : Marcel Oudinot (conseiller à la cour d'appel de Paris) ;
- 1er juin 1939 - 03 juillet 1940 : Roger Léonard (maître des requêtes au Conseil d'Etat) ;
- 04 juillet 1940 - 17 août 1943 : Pierre Chasserat (maître des requêtes au Conseil d'Etat).

La seconde guerre mondiale

La Deuxième Guerre mondiale est une période agitée dans l'histoire de la justice et des prisons militaires. Si les prisons fonctionnent d'abord selon les règles normales du temps de guerre, l'instauration de l'État français et l'adoption d'une législation partiellement nouvelle, l'occupation d'une partie, puis de la totalité du pays bouleversent le fonctionnement de ces établissements, comme celui des prisons civiles. Du fait de la faiblesse de l'administration centrale, par ailleurs, l'histoire des prisons militaires pendant ces cinq années de troubles relève autant de l'histoire locale que de l'histoire de l'État.

Les centres de détention avant les hostilités

Avant les hostilités, seules subsistent 12 prisons militaires, dont 10 en Afrique du Nord : Paris, Marseille, Alger, Oran, Constantine, Tunis, Casablanca, Meknès et Fès, installées au siège de tribunaux militaires, et Orléansville, Teboursouk et Kénitra-Port-Lyautey, qui recouvrent les anciens pénitenciers. En métropole, Paris et Marseille offrent respectivement 150 et 147 cellules.

Dès le déclenchement de la mobilisation générale, le 2 septembre 1939, des centaines de détachements prévôtaux sont affectés aux unités françaises et aux armées alliées. Ils sont chargés, pendant les dix mois de la campagne de 1939-1940, du maintien de l'ordre sur les deux fronts métropolitains de la zone des armées : le Nord-Est et le front des Alpes. Incluse dans le système de contrainte qui pèse sur les cinq millions de mobilisés français, la gendarmerie prévôtale est appelée à remplir plusieurs missions. Elle traque les réfractaires à la mobilisation en luttant contre la désertion, les absences illégales et les violences des militaires.

Elle assure également la gestion des prisons militaires tout en effectuant les transferts de détenus. Comme auxiliaire du commandement militaire, la prévôté veille à l'application des mesures organisant la nation en temps de guerre. Elle régule et discipline ainsi la circulation des militaires, surveille et restreint celle des civils afin de permettre la fluidité sur les routes empruntées par les troupes. La crainte d'une action subversive aux armées, amène aussi les prévôtés à prévenir et à contrecarrer les menées défaitistes. Le déclenchement des opérations actives, le 10 mai 1940, met la gendarmerie prévôtale à l'épreuve de la guerre de mouvement.

La gendarmerie qui est chargée d'exercer la police au sein des forces armées est organisée, en temps de guerre ou en opérations extérieures, en prévôtés. Celles-ci disposent de prisons prévôtales destinées à garder des prévenus, des suspects, des déserteurs, ou des prisonniers en transit. L'instruction sur le service de la gendarmerie aux armées du 31 juillet 1911 précise (article 54) que ces prisons « sont établies dans les quartiers généraux de groupes d'armées, d'armée, de corps d'armée, de division et d'unité plus faible opérant isolément, par les soins et sous l'autorité des

prévôts et des commandants de force publique. Il peut en être établi également dans les commandements d'étapes ». Il s'agit souvent d'un local de fortune « spacieux, solidement construit, facile à garder, et présentant toutes les garanties contre les évasions ».

Le déclenchement des hostilités entraîne l'accroissement du nombre des prisonniers, et, en application du plan de mobilisation, l'ouverture ou la réouverture d'un certain nombre de prisons militaires, en collaboration avec l'administration pénitentiaire qui, dans douze régions militaires sur dix-sept, se charge seule d'accueillir prévenus et condamnés militaires. Entre l'automne 1939 et le printemps 1940, des prisons militaires sont de nouveau ouvertes à Tours, Nantes, Clermont-Ferrand, Orléans, Lyon, Montpellier, et créées dans des villes de moindre importance : Louviers, Issoudun, Cholet, Fontenay-le-Comte, Lodève, Falaise, Romorantin, Villefranche-de-Rouergue, Bergerac, Mâcon, Céret. Ces nouveaux établissements doivent soulager les prisons principales pour les condamnés aux peines les plus longues, ou bien recevoir les condamnés de la zone des armées après leur passage dans les prisons prévôtales, suivant les termes de l'instruction du GQG du 17 décembre 1939. Le tableau des prisons militaires d'Afrique du Nord, quant à lui, n'est guère modifié, mais quelques établissements voient le jour au Levant (Alep, Beyrouth), en A.E.F. et en A.O.F.

Après la bataille des Ardennes et la déroute des armées du Nord, la prévôté se réorganise pour répondre aux tâches les plus urgentes : aiguiller la retraite des troupes, enrayer la panique et lutter contre les pillages. L'objectif est double : remplir une mission « ingrate » et mettre fin à la « légende noire » des prévôtés, héritée de la Première Guerre mondiale.

Devant l'avancée allemande, il est décidé des évacuations d'urgence, dont la plus connue est celle de la prison militaire de Paris. Près de 2 000 détenus quittèrent en juin 1940 la prison du Cherche-Midi et son annexe de la Santé pour trouver un refuge provisoire au camp de Gurs (Pyrénées-Atlantiques), près d'Oloron Sainte Marie ; puis au camp de Mauzac, en Dordogne, qui devient à partir de novembre la principale prison militaire française sous l'Occupation. La cessation des combats et la démobilisation entraînent la fermeture rapide de la plupart des établissements qui avaient vu le jour. Les

établissements de Céret, Fontenay-le-Comte, Cholet, Issoudun disparaissent entre septembre et novembre, ainsi que les prisons d'Orléans, Nantes ou Tours. À Paris et à Nantes, comme dans nombre d'établissements pénitentiaires civils, les allemands réquisitionnent les locaux pour y installer leurs propres prisons.

Le transfert de la prison militaire du Cherche Midi (Paris)

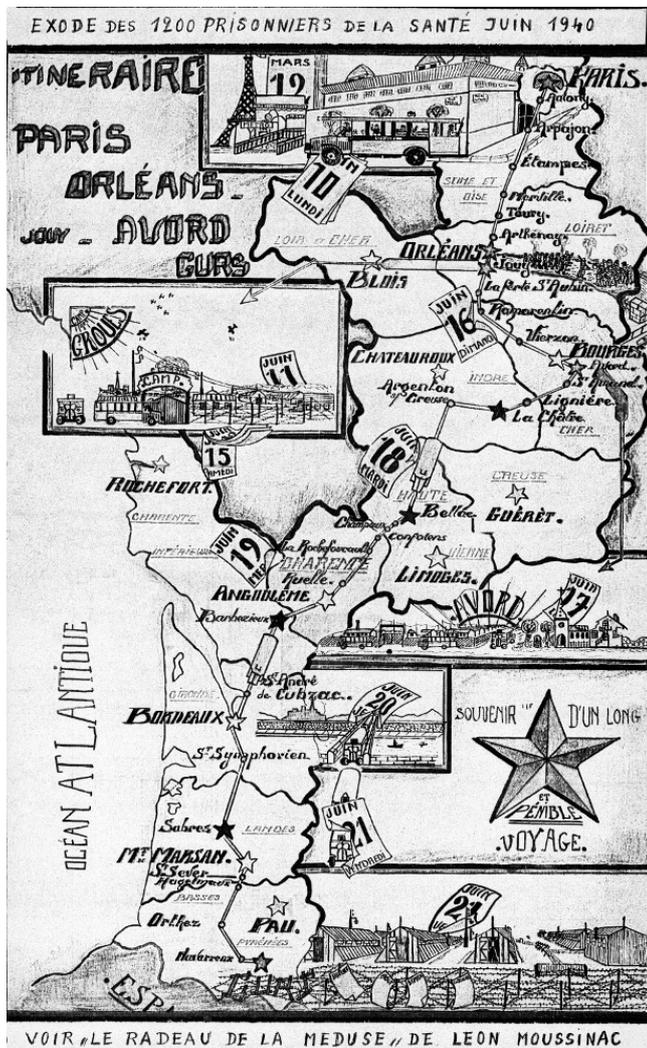
Dès sa prise de commandement, le 7 septembre 1939, le gouverneur militaire de Paris, le général Héring, engage une lutte sans merci contre les « propagandistes révolutionnaires ». Le général ne cesse de présenter à Daladier des projets de lois visant à renforcer l'arsenal répressif contre les « indésirables » de la région parisienne. Il plaide en faveur de l'instauration de la peine de mort en vue de sanctionner « les propos ou agissements de nature à affecter le moral de l'armée ou de la population » ainsi que « les actes visant à troubler l'ordre public ».

Le « péril communiste » obsède pareillement les ministres de l'Intérieur, de la Défense nationale et de la Guerre. Des listes d'inscriptions de « propagandistes révolutionnaires » (PR) sont constituées. Le 9 avril 1940, une note classée « secret » signale 657 inscriptions d'individus suspects devant faire l'objet d'une surveillance particulière. Parmi eux, 319 militants communistes, 125 propagandistes de la IVE internationale (trotskistes, PSP, libertaires), 65 défaitistes ou objecteurs de conscience et 18 autonomistes alsaciens et bretons. Le 1er juin 1940, le général Gamelin informe de « l'éventualité d'une action des éléments communistes de la région parisienne en vue de délivrer leurs partisans incarcérés, en cas d'avance allemande sur la capitale ». La crainte d'une insurrection déclenchée à la faveur d'une attaque allemande sur Paris, conjuguée à la peur d'un coup de force imminent des communistes en direction des prisons qui détiennent massivement nombre de leurs camarades, préoccupe l'autorité militaire. À la psychose du « putsch communiste » et de la « cinquième colonne » s'ajoute la peur des espions et des parachutistes, autant de « bonnes » raisons de vider la prison militaire de ses encombrants pensionnaires.

La décision d'évacuer la prison militaire de Paris est prise le 10 juin par Georges Mandel, ministre de

l'Intérieur. Il charge Meyer, directeur de la Police judiciaire de la Préfecture de Police de Paris, d'annoncer l'ordre de repli « sur Orléans ». Vers 13h30, le capitaine Kersaudy, commandant de la prison militaire, est prévenu d'être prêt à l'évacuation, des camions devant se présenter au Cherche-Midi, vers 15h00. Incrédule, Kersaudy s'adresse au Bureau de la Justice militaire et obtient une confirmation écrite, lui ordonnant de remettre les détenus aux convoyeurs. Sur un effectif de 306 détenus à la date du 10 juin, 297 quittent l'établissement, tandis que 9 restent. Deux d'entre eux sont libérables et les sept autres sont requis pour assurer les travaux de nettoyage avant l'évacuation totale de l'établissement. Ils rejoindront le groupe à Orléans dans la nuit du 13 au 14 juin, en compagnie de deux autres détenus écroués le 11 juin et de leurs gardiens. Le groupe des 297 détenus est ainsi constitué : 48 condamnés, 198 prévenus et passagers, 4 officiers prévenus et 47 inculpés d'espionnage. Six sous-officiers du personnel de la Justice militaire accompagnent l'escorte placée sous le commandement d'un lieutenant de la Garde républicaine. Quant aux prisonniers de l'annexe de la Santé, le registre des mouvements journaliers indique qu'ils sont 1 559 « sortis dans le jour », dont 8 condamnés à mort. Au total, l'exode pénitentiaire de la Prison militaire de Paris concernerait 1 865 détenus.

Ce 10 juin 1940, vers 18 h 30, un lieutenant de la Garde républicaine de Paris se présente rue du Cherche-Midi, muni d'une réquisition signée du directeur de la PJ. Le même scénario se reproduit rue de la Santé. Ce sont donc deux cortèges distincts qui se mettent en route, l'un au départ du Cherche-Midi, l'autre au départ de la Santé. Si le premier groupe est véhiculé dans des camions militaires bâchés, le second groupe voyage dans des bus de la TCRP (Société des Transports en Commun de la Région Parisienne), dont on a pris soin de baisser les stores et de barbouiller les glaces à la peinture. Cet exode pénitentiaire sera difficile, voire tragique.



Le 11 juin, la procession arrive devant les portes de la prison d'Orléans. Déjà surpeuplée, celle-ci ne peut accueillir aucun des prisonniers repliés. Deux convois sont constitués. L'un se dirige vers le camp d'aviation des Groües, proche de la gare orléanaise des Aubrais. L'autre poursuit sa route en direction de Montargis (Loiret) et parvient au camp de Cepoy (Loiret). Ce camp, installé dans les bâtiments de l'ancienne verrerie de Montenon, servait jusque-là de « centre d'hébergement » pour les ressortissants allemands et autrichiens du Loiret. Deux groupes de prisonniers atteignent Cepoy ; 904 d'abord, 136 ensuite, au soir du 11 juin.

Le 13 juin 1940, à 17h00, une note du bureau de la Justice militaire signale l'arrivée, sur la région d'Orléans de 2 000 détenus du Cherche-Midi dont 11 condamnés à mort et 45 individus astreints au secret. Les condamnés à mort sont amenés la maison d'arrêt de Montargis. Mais le commandement de la 5e Région Militaire demande l'évacuation des détenus. Le

ministère de la Défense nationale et de la Guerre, le 13 juin, donne des instructions sur la destination à réserver aux prisonniers. Les condamnés à l'emprisonnement sont à diriger sur Lodève (Hérault), puis à répartir dans les prisons militaires de Villefranche, Lodève, Collioure, Saint-Pons et Céret. L'état-major d'Orléans transmet l'ordre de transfert à Louis-Eugène Pinoteau, commandant le camp de Cepoy. L'absence de trains rend l'exécution de la mission impossible. Quant aux condamnés à mort et aux prévenus, ils doivent rejoindre Bordeaux. Le général commandant la 18e Région Militaire est invité à prendre toutes dispositions d'urgence pour l'incarcération dans des locaux disponibles ou sur pontons si besoin, pratique en usage pendant la Terreur, quand les révolutionnaires français utilisaient des navires de guerre désarmés, ancrés à proximité des côtes pour servir de prisons flottantes aux prêtres réfractaires, aux royalistes et aux déserteurs.

Du 11 au 15 juin 1940, le premier groupe issu de l'annexe de la Santé séjourne au camp militaire des Groües, commandé par le capitaine Yvon. Dans la nuit du 13 au 14 juin, les derniers prisonniers du Cherche-Midi accompagnés du cadre administratif les rejoignent. Le 15 juin, à 19h30, l'évacuation est décidée en raison du bombardement de la gare des Aubrais. Au départ d'Orléans, c'est à pied, en colonne par trois, que le « détachement des prisons de Paris » se met en marche, jusqu'à Jouy-le-Potier (Loiret). De là, les prisonniers sont acheminés en camions jusqu'au camp d'aviation militaire d'Avord (Cher), point de jonction des deux cortèges.

Le samedi 15 juin, au départ du camp de Cepoy, une colonne de 1 040 prisonniers se met en marche et emprunte, à pied, le chemin de halage du canal de Briare, en direction d'Avord. Deux pelotons de gardes mobiles encadrent la colonne des prisonniers, placée sous le commandement du capitaine Loyeux. Au cours de la première étape, longue de dix-huit kilomètres, Cepoy-Montcresson, 6 détenus sont tués pour rébellion, tentative d'évasion ou refus de suivre. Au cours de la deuxième étape, Montcresson-Briare, 7 autres détenus sont tués pour les mêmes motifs, ce qui porterait à treize le nombre des détenus exécutés pendant la marche de la colonne de Cepoy à Briare. Selon de multiples témoignages, il est établi que le

capitaine Loyeux a donné l'ordre de tirer sur les fuyards. Lui-même reconnaît que les armes de l'escorte furent chargées en présence des détenus, « en application stricte des instructions sur la conduite des prisonniers en temps de guerre ». Le 11 mars 1941, il déclare à la Justice : « Sur la quinzaine de détenus dont le dossier révèle la mort, quelques-uns étaient des fuyards, incontestablement. Par contre, plusieurs ont été abattus parce que souffrant de la faim depuis plusieurs jours [...] ou malades, ils n'ont pas pu suivre. Tel est notamment le cas du comte Thierry de Ludre qui, atteint d'une violente crise d'asthme, n'aurait pu suivre la marche, pourtant fort lente, de la colonne ». Plus précisément, le meurtre du Comte Thierry de Ludre, et des traînards est l'œuvre d'un peloton de gardes mobiles de Vendôme commandé par l'adjudant-chef Boiteux. Ce fait est inadmissible car selon les textes relatifs aux conditions de transfert, il apparaît que le transfèrement des prisonniers, tant civils que militaires, est sous la responsabilité et la compétence de la Gendarmerie. L'article 251 du code de la Gendarmerie stipule qu'« aucun condamné ne doit être mis en route sans avoir été visité et reconnu en état de supporter les fatigues du voyage ». L'article 280 envisage le recours à la force des armes, « dans le cas où il y a rébellion de la part des prisonniers et tentative violente d'évasion ». Toutefois, dans une note jointe, il est clairement spécifié que « les gendarmes [...] encourraient une punition rigoureuse, s'ils cherchaient à réprimer par l'usage des armes une tentative d'évasion, alors surtout qu'elle a lieu sans rébellion et qu'elle a été provoquée par le manque de vigilance ou le laisser-aller des gendarmes d'escorte [qui] ne devront faire usage de leurs armes qu'à la dernière extrémité et il conviendra tout d'abord de se servir de l'arme blanche. Ils ne feront feu que dans le cas d'absolue nécessité ». Mais, en l'absence de preuve, il est impossible d'établir que les exécutions se sont produites sur ordre de l'autorité militaire ou bien encore sur ordre du ministère de l'Intérieur, comme certains l'ont prétendu. Si l'hypothèse semble peu probable, en revanche, cette situation est à rapprocher d'un épisode significatif de la réunion de crise qui s'est tenue dans la nuit du 15 au 16 mai 1940, à l'initiative de Paul Reynaud, président du Conseil. Chargé de mettre en place un dispositif de protection pour arrêter les fuyards et refouler les réfugiés, le général Héring

demande l'autorisation de tirer sur les fuyards éventuels, ce qui lui est accordé.

Les agissements constatés lors de cet exode pénitentiaire illustrent bien la grande confusion qui, au moment de la débâcle, règne à tous les niveaux du commandement. Deux éléments semblent avoir conditionné le comportement du personnel de la justice militaire et de la gendarmerie qui encadrent les prisonniers. D'abord le souci de ne laisser échapper aucun espion ni membre appartenant à la « cinquième colonne », jugés responsables du désastre frappant le pays. Puis, la peur panique d'être rejoint par l'ennemi. Si la lenteur du repli, à mettre en parallèle avec la fulgurance de la percée de la Wehrmacht, peut expliquer cette peur, le caractère expéditif et radical des mesures prises à l'encontre des détenus défailants n'est pas tolérable pour un gouvernement républicain.

Le 17 juin 1940, les deux colonnes de prisonniers, l'une provenant des Groües, l'autre de Cepoy, se regroupent au camp d'Avord. Vers 11h30, sous la menace de bombardements ennemis, le camp est abandonné pour rejoindre Bordeaux. Le 20 juin, le convoi atteint Bordeaux qui a subi un bombardement aérien dans la nuit du 19 au 20 juin, occasionnant 63 morts et 185 blessés. La halte bordelaise est de courte durée. Dix condamnés à mort sont extraits du convoi, tandis que le reste du cortège poursuit son voyage en autobus en direction du camp de Gurs. Ces condamnés sont remis au sous-lieutenant Chiaramonti, commandant la prison militaire de Bordeaux formée à cette date.



Camp de Gurs. (Collection amicale du camp de Gurs.)

Le vendredi 21 juin, à 11h30, le détachement des prisons de Paris parvient au terminus de son périple. L'installation se fait dans les îlots B et D du camp de Gurs, commandé par René Gruel. L'appel du 21 juin 1940 dénombre 1 020 détenus. Sur les 1 865 au départ de Paris, 845 sont manquants, soit 45 % de l'effectif initial. A part les fusillés lors de l'exode, la plupart ont pu s'évader en cours de route.

Par décret du 5 juillet 1940, le ministre de la Guerre décide que les procédures en cours devant les quatre tribunaux militaires de la Région de Paris seront portées devant le tribunal militaire de la 12e Région, à Périgueux (Dordogne). À partir de septembre 1940, des groupes de prévenus sont régulièrement conduits en train et sous escorte, de Gurs à Périgueux, pour y être jugés. Ils transitent par la prison militaire de la Perlerie, à Périgueux.

Il devient alors urgent de créer, en Dordogne, une prison militaire destinée à recevoir les prisonniers justiciables devant le tribunal militaire de Périgueux. Le projet d'installation d'un camp militaire à Salegourde (commune de Marsac-sur-l'Isle) voit le jour en juillet 1940. Il est prévu un camp sous tentes de 2 000 places pour les prévenus du tribunal militaire de la 12e Région avec de 2 îlots de 100 places chacun pour les femmes et de 18 îlots de 100 places pour les hommes. Ce projet, jugé trop onéreux et trop long à mettre en œuvre est abandonné au profit d'un autre lieu, à Mauzac (commune de Mauzac-et-Saint-Meyme-de-Rozens), situé au sud du département, à une vingtaine de kilomètres à l'est de Bergerac.

C'est sur le site d'une poudrerie dont les travaux de construction sont brutalement stoppés suite à l'armistice qu'est implantée la Prison militaire de Paris repliée à Mauzac. Elle occupe sept des onze baraquements d'ouvriers du camp Nord, à Sauvebœuf (commune de Lalinde). La nouvelle prison militaire doit être opérationnelle le 6 novembre 1940. Sa capacité est de 450 places. A son achèvement, le commandant du camp de Gurs informe le colonel Blasselle, commandant militaire du département de la Dordogne, qu'il met en route les détenus de la prison militaire du camp de Gurs et leurs surveillants, soit un effectif de 420, hommes, escortés par 5 officiers, 120 gradés et gardes. Ils voyagent par le train et arrivent à Mauzac vers 15h00. Le lieutenant Gros est le

commandant de cette nouvelle prison. Il est secondé par l'adjudant-chef Chappert. La prison militaire fonctionne jusqu'au 16 mai 1945. Elle est ensuite sous la responsabilité du ministère de la Justice.

Abandonnée le 12 juin 1940 aux allemands, la prison du Cherche Midi ne reste pas très longtemps inoccupée. Elle est utilisée par les troupes d'occupation puis réutilisée à la libération. Deux prisonniers de guerre allemands s'y suicident par pendaison, l'officier Kurt Gerstein et le général Otto von Stülpnagel.

Du 1^{er} novembre 1944 au 30 novembre 1947, la prison est à nouveau administrée par les autorités militaires françaises. Après cette date, l'établissement prend le nom de « maison d'arrêt du Cherche-Midi ». Le 1^{er} décembre 1947, la Prison Militaire de Paris est officiellement dissoute. Quant à la maison d'arrêt, elle disparaît à son tour le 18 mars 1950, le bâtiment étant rasé en 1964.

Les prisons militaires après l'armistice

Les difficultés auxquelles sont confrontés les établissements pénitentiaires militaires pendant la période d'armistice sont multiples. La création, par la loi du 14 août 1941, des sections spéciales auprès des tribunaux militaires, chargées de lutter contre les activités communistes et anarchistes, les transforme en tribunaux politiques, faisant ainsi peser sur l'armée et sur des officiers qui ne sont pas des magistrats, une responsabilité qui n'est pas du goût de tous. Cette mission multiplie le nombre de condamnés civils dans les prisons. Mais, surtout, le recrutement du personnel d'encadrement devient de plus en plus difficile. Au personnel en place, doté d'un statut civil par décret du 9 août 1941, s'ajoutent quelques officiers en congés d'armistice et des auxiliaires embauchés pour le besoin. Mais l'ensemble est loin d'être suffisant pour surveiller des établissements où les circonstances sèment des ferments inhabituels d'agitation politique. Pragmatique, le service de la Justice militaire de Vichy note dès le 31 janvier 1942 qu'il convient « de ne pas trop s'étonner » si les évasions se multiplient. En août, cependant, il qualifie la situation de « grave (...) au point de vue de la garde et du commandement des prisons ». Alors que le nombre de détenus est passé de 1 200 en 1939, dans 12 établissements, à 5 600 en 1942, répartis dans 21 prisons, le nombre d'officiers du cadre, fixé à 15, n'avait pas augmenté, et les 227 sous-

officiers et 450 auxiliaires recensés ne suffisent plus à la tâche. La Justice Militaire réclame donc 17 commandants d'établissements ayant rang d'officier, 8 adjoints également officiers, et 4 commandants d'établissements ayant rang d'adjudant-chef.

L'invasion de la zone libre, en novembre 1942, modifie encore le tableau des prisons militaires. Montpellier, Marseille, Lodève et Collioure, trop proches de la côte méditerranéenne, sont d'abord évacuées. Un arrêté du 1^{er} décembre, réorganisant la justice militaire, ne laisse fonctionner que trois tribunaux militaires à Toulouse, Clermont et Lyon. Puis, les autorités allemandes décident, malgré les protestations françaises, la réquisition au début de l'année 1943 des locaux des prisons militaires de Lyon et Toulouse. En deux mois, plus de 1 100 détenus sont ainsi transférés, dans les conditions difficiles, vers les aménagements de fortune des camps de Mauzac et du fort de Vancia, près de Lyon. Le service de la justice militaire ne dispose donc plus, en février 1943, que de six établissements : Mauzac, Vancia, Nontron, Clermont-Ferrand, Bergerac et Villefranche-de-Rouergue. Conséquence, pour partie, de la diminution du nombre des tribunaux militaires et des libérations progressives, le nombre des détenus baisse lui aussi. Au 1^{er} novembre 1943, on ne compte plus dans les prisons militaires de métropole que 903 détenus, dont 770 condamnés et 133 prévenus.

Plus que le surpeuplement, la préoccupation principale de l'administration de la justice militaire est alors, et jusqu'à la Libération, la sécurité des prisons contre des coups de force intérieurs ou extérieurs. Le constat de l'insuffisance de la protection des établissements conduit à des discussions laborieuses avec la Commission allemande d'armistice, qui, méfiante, refuse d'autoriser les augmentations demandées de l'armement du personnel de surveillance. Pour l'année 1944, les sources conservées dans les archives de la justice militaire témoignent de l'impuissance d'une administration, réduite à la portion congrue, devant les opérations militaires de la Libération et les troubles politiques qui l'accompagnent. En mars, on évoque encore le regroupement prochain, voulu par les allemands et par Joseph Darnand, secrétaire général au Maintien de l'ordre, de tous les détenus communistes français à la maison centrale d'Eysses (Lot-et-Garonne),

où une violente mutinerie vient pourtant d'éclater. Ce regroupement soulagerait les prisons militaires de 197 détenus, et permettrait la fermeture de la prison de Villefranche, située en pleine ville et dont la défense contre un coup de main est jugée « des plus difficiles ». Un état numérique, établi le 1^{er} mai, montre que les effectifs de détenus ont encore diminué : 219 à Mauzac, 183 à Vancia, 114 à Bergerac, 106 à Nontron, 62 à Villefranche, 32 à Toulouse, 15 à Clermont-Ferrand, soit un total de 731 individus.



Médecin capitaine (à gauche) et officier de la justice militaire (à droite) établissant le certificat de décès d'un collaborateur exécuté. Source : musée de la Libération de Paris (ville de Paris).

La libération et la fin des hostilités

La période de l'été 1944 est particulièrement troublée. Rangées parmi les symboles du régime honni de Vichy, les prisons militaires subsistantes sont « libérées », dans des conditions plus ou moins sanglantes selon les régions, par des groupes de résistants comprenant souvent tout ou partie du personnel de surveillance, naturellement prompts à élargir les détenus politiques, et parfois indistinctement les détenus appartenant à d'autres catégories. Pour autant, les cellules ne restent pas vides très longtemps. La recréation des tribunaux militaires à la suite de la Libération, dans un cadre juridique parfois flottant, entraîne un nombre grandissant de condamnations, dont les victimes sont, outre les déserteurs et les fauteurs de trouble habituels, des prisonniers allemands accusés de crimes

de guerre et des français accusés de collaboration avec l'ennemi. Aussi les prisons militaires rouvrent-elles leurs portes progressivement. A la fin de l'année 1944, Paris, Lyon (héritier de Vancia), Marseille, Montpellier et Bordeaux accueillent à nouveau des détenus.

L'année 1945 est marquée par une tentative de réorganisation, et par une série d'inspections diligentées par la nouvelle direction de la justice militaire, qui montre, malgré un problème général de surpeuplement, une situation qui rentre progressivement dans l'ordre. Parmi les prisons « provisoires » de la période des hostilités, on supprime celle de Bergerac en janvier 1945, puis on cède le camp de Mauzac à l'administration civile en mai suivant. Seule la prison de Nontron reste en activité. Les prisons de Metz et de Strasbourg rouvrent à la fin de l'année 1945, tandis que des établissements nouveaux sont créés en Allemagne et en Autriche. Gernersheim et Fribourg ouvrent en novembre 1945, suivies par Offenbourg et Landau en février 1946, puis Hall-Innsbrück en mars. En Afrique du Nord, la liste des établissements n'est guère modifiée.

La population des détenus jugés par les tribunaux militaires, quant à elle, remonte en flèche. Estimés à 1 897 en décembre 1944 (prévenus et condamnés confondus), ils sont 9 741 un an plus tard, détenus dans treize prisons militaires de métropole, dix prisons d'AFN et vingt-six prisons civiles, puis 11 248 en novembre 1946. Devant cet afflux, de nombreux condamnés militaires se trouvent écroués dans les prisons civiles. Celles-ci accueillent 2 045 individus en décembre 1945, puis 5 111 en novembre suivant, soit presque la moitié des détenus.

De fait, l'armée ne veut pas reprendre à sa charge des établissements dont elle avait déjà cherché à se défaire avant la guerre. Invoquant des raisons d'économies, le décret du 25 octobre 1947 supprime à la date du 30 novembre suivant les prisons militaires de métropole (Paris, Metz, Strasbourg, Lyon, Marseille, Toulouse et Bordeaux) et transfère les bâtiments, leur mobilier et une partie de leur personnel à l'administration pénitentiaire. Ne restent aux militaires, outre les prisons de nature prévôtale, que l'on trouve en particulier dans l'empire colonial, que les établissements d'AFN et de la zone d'occupation

française en Allemagne et en Autriche. Les fermetures des établissements se poursuivent ensuite. Après Fès en 1946 et Téboursouk en 1947, Meknès et Port-Lyautey sont dissous en 1948. Un décret du 7 juillet 1950 transfère au gouvernement général de l'Algérie les établissements d'Alger, Oran, Constantine et Orléansville. Signe de la fin de Biribi et de la hantise des mauvais traitements, les chantiers extérieurs sont de nouveau autorisés pour des travaux d'intérêt général par un décret du 19 juin 1950. Mais ne sont plus concernés que les condamnés de Fribourg, Landau, Innsbrück, Tunis et Casablanca, soit, au 1^{er} décembre 1951, 161 individus sur un total de 360 détenus. Casablanca ferme au début de l'année 1952, Innsbrück en décembre 1953. Au même moment, une série de décrets ordonne la fermeture des prisons maritimes, alors même que justice maritime et justice militaire sont réunies en un « service commun des justices militaires des forces armées ». La reconnaissance de l'indépendance de la Tunisie entraîne la fermeture de l'« établissement pénitentiaire des forces armées » de Tunis en mai 1956, et ne subsistent plus que les prisons de Fribourg et Landau. La première ferme ses portes en mai 1957, et la seconde en décembre 1960.

Annexe : les prisons militaires de 1939 à 1945

ABIDJAN (1939-1940) : prison militaire du 23 octobre 1939 au 27 juillet 1940.

ALGER (1831-1950) : ouverte en 1831, la prison militaire d'Alger est dissoute le 7 juillet 1950. Elle est doublée, à partir de 1840, d'un pénitencier militaire, installé au fort de Bab-Azoun en 1848 et transféré à Douéra en 1855, ayant dû céder la place au pénitencier fermé de Saint Germain en Laye. L'établissement quitte Alger pour Birkadem en 1868. L'atelier du boulet n° 1, puis atelier de travaux publics d'Alger, devient pénitencier de Bab-el-Oued en 1860.

BERGERAC (1939-1945) : le pénitencier militaire de Bergerac est créé le 10 septembre 1939 en application du décret du 1^{er} septembre 1939. L'établissement est dissous le 16 janvier 1945, et les détenus transférés vers sur la maison d'arrêt de Bergerac.

BORDEAUX (1842-1947): la prison militaire de Bordeaux est supprimée par décret du 25 octobre 1926, et les prisonniers transférés à la prison civile de

la ville au mois de décembre suivant. L'établissement rouvre ses portes avec la Deuxième Guerre mondiale, et connaît une histoire agitée. Avant même sa formation officielle, elle doit se replier le 29 juin 1940 au camp de Gurs, puis au camp de Billière, près de Pau. Ce dernier est un camp militaire servant de lieu de repli et de démobilisation pour les unités de l'armée repliées.



Le cadre administratif de l'établissement se compose des officiers et sous-officiers Chiaramonti Antoine, sous-lieutenant comptable commandant la prison, Arnaud Antonin, adjudant-chef comptable, Baron Pierre, adjudant comptable et Petit Henri, sergent-chef. L'effectif est de 130 détenus. Le 13 août 1940, la prison militaire de Bordeaux est transférée à la Maison d'Arrêt de Pau où elle occupe une aile de bâtiment. Le 17 août, le sous-lieutenant Chiaramonti quitte le poste, remplacé par le chef de bataillon Godfroy. Le 22 août, le médecin commandant Azéma, médecin chef de l'infirmerie de la Caserne Bernadotte est désigné pour assurer le service sanitaire de l'établissement. Au 31 août, l'effectif est de 153 détenus.

En raison de la suppression du tribunal militaire permanent de la 18e Région (arrêt du 24 août), le secrétariat d'État à la Guerre décrète le 30 août la dissolution de la prison militaire de Bordeaux. Les détenus sont transférés en partie vers Lodève et en partie vers Clermont-Ferrand. La prison militaire de Bordeaux est de nouveau ouverte le 10 octobre 1944. Ce jour, sur ordre du général commandant la 18e Région Militaire, le lieutenant Gitard prend le commandement de la prison militaire de Bordeaux. Elle est finalement dissoute le 30 novembre 1947. Les détenus sont alors accueillis à la prison du Boudet (rue Pessac à Bordeaux).

CASABLANCA (1908-1959) : l'établissement est supprimé le 15 janvier 1952, et les détenus transférés à la prison civile de Casablanca. Un établissement pénitentiaire est de nouveau actif à Casablanca à partir de 1956, et dissout le 26 octobre 1959.

CÉRET (1940) : la prison militaire de Céret est créée le 15 juin 1940, mais dissoute presque aussitôt. Les locaux sont remis à l'administration préfectorale dès le 10 octobre 1940.

CHOLET (1939-1940) : prison militaire du 25 octobre 1939 au 26 juin 1940.

CLERMONT-FERRAND (1881-1946) : la prison militaire de Clermont-Ferrand est dissoute le 1er septembre 1924, et les détenus transférés vers la maison d'arrêt de la ville. Elle est recréée le 2 septembre 1939, puis supprimée le 1er octobre 1946. Les détenus sont alors transférés vers les prisons militaires de Lyon et Strasbourg.



COLLIOURE et PORT- VENDRES (1888-1942) : transférée de Perpignan à Collioure en 1893, la prison de Collioure, au Fort Miradoux, est supprimée en tant qu'établissement autonome le 1er avril 1900. La prison devient alors une annexe de la prison militaire de Montpellier (circulaire du 6 mars 1900). Elle accueille en outre un atelier de travaux publics, ainsi qu'un « dépôt de détenus » à destination ou en provenance d'Afrique du Nord. L'établissement ferme au début de janvier 1920 avec transfert des détenus vers les

pénitenciers de l'Île-Madame, de Fort-Gassion et d'Albertville. La prison est de nouveau ouverte pendant la première partie de la Seconde Guerre mondiale. Un procès-verbal signale en outre la formation de la 16^e section d'exclus à Collioure le 9 septembre 1939. En octobre 1942, les détenus sont transférés vers la prison militaire de Mauzac, et la prison dissoute le 30 novembre suivant.



CONSTANTINE (1848-1950) : en 1846, il n'existe à Constantine qu'une prison militaire provisoire, établie dans deux voûtes de la caserne des anciennes citernes romaines, auxquelles sont annexées deux maisons de la ville en mauvais état. En 1853, le bureau de la justice militaire demande encore une construction neuve. La prison militaire est dissoute le 1^{er} août 1950, en vertu du décret du 7 juillet précédent, avec les autres prisons militaires d'Afrique du Nord.

FÈS (1925-1945) : la prison militaire de Fès est probablement de nature prévôtale dans un premier temps, et destinée aux troupes d'occupation du Maroc occidental. Un premier procès-verbal atteste sa dissolution le 25 septembre 1940. L'établissement ouvre de nouveau le 1^{er} mai 1942, avant de fermer à nouveau le 15 juillet 1946. Les détenus sont alors transférés vers la prison militaire de Meknès. Une annexe semble avoir subsisté quelque temps.

FONTENAY-LE-COMTE (1939-1940) : la prison est dissoute le 16 septembre 1940, les détenus et le personnel étant transférés en tant que prisonniers de guerre à Luçon puis dirigés vers le camp de prisonnier d'Amboise.

ISSOUDUN (1939-1940) : la prison militaire d'Issoudun est créée le 10 septembre 1939. Il semble que le personnel et les détenus soient faits prisonniers le 23

juin 1940, et que l'établissement soit dissous le 25 août suivant.

LODÈVE (1940-1942) : la prison militaire de Lodève ferme ses portes le 1^{er} décembre 1942, les détenus étant transférés vers la prison militaire de Mauzac (Dordogne) le 18 novembre précédent.

LYON (1842-1947) : les registres attestent l'existence de trois établissements pénitentiaires à Lyon au XIX^e siècle : un pénitencier militaire, qui fonctionne à partir de 1842 et transféré à Avignon le 8 août 1860, la prison des Recluses, et la prison du Fort de Sainte-Foy, qui est réunie à celle des Recluses en 1895. La prison militaire, désormais unique, reconstruite en 1921, est supprimée par décret du 25 octobre 1926. Elle rouvre ses portes le 18 novembre 1939, à la suite de la mobilisation. Elle accueille principalement les habituels justiciables de la justice militaire, mais aussi de nombreux militants communistes, victimes des premières juridictions d'exceptions et de l'état de siège déclaré en septembre 1939. Considérés comme portant atteinte à la sûreté intérieure de l'État depuis la signature du pacte de non-agression germano-soviétique le 23 août 1939, de nombreux militants communistes sont arrêtés et conduits devant les tribunaux militaires en vertu des dispositions juridiques relatives à cet état de siège.

L'établissement se replie brièvement sur Aix-en-Provence avant de revenir à Lyon le 12 juillet 1940. La prison militaire de Lyon est finalement dissoute le 1^{er} mars 1943, les détenus étant transférés vers la maison d'arrêt de Lyon et les prisons militaires de Vancia et Nontron. Les locaux sont alors occupés comme prison par les autorités allemandes d'occupation jusqu'au 2 septembre 1944, puis par la maison d'arrêt de Lyon du 3 septembre 1944 au 22 novembre 1944. Le 18 novembre 1944, la prison militaire de Vancia devint la prison militaire de Lyon, où elle est transférée. L'établissement est finalement dissous le 30 novembre 1947, et les détenus écroués à la prison civile.

MARSEILLE (1855-1947) : située dans un premier temps sur le site du fort Saint-Nicolas, la prison militaire de Marseille est transférée à Vancia près de Lyon en décembre 1942, puis dissoute. Reconstituée le 25 septembre 1944 et installée provisoirement dans

une partie des prisons civiles situées aux Baumettes, elle est finalement dissoute le 30 novembre 1947.

MAUZAC (1940-1946) : (Prison militaire de Paris repliée à Mauzac, puis prison militaire de Mauzac) : à Mauzac, il est décidé en 1939 d'implanter en pleine campagne, sur près de 100 hectares, une poudrerie nationale, puis une prison militaire.

Les prisons militaires parisiennes sont évacuées à la suite de l'occupation de Paris par les allemands en juin 1940. Au terme de leur exode, elles se retrouvent au camp de Gurs (21 juin-novembre 1940), puis au camp de Mauzac, en Dordogne, à partir de novembre 1940. La prison de Mauzac, accueille dès le 7 novembre 1940 les prisonniers des prisons militaires de Paris, de La Santé et du Cherche-Midi. Le 2 mai 1945, la prison militaire de Mauzac passe sous contrôle du ministère de la Justice et devient centre pénitentiaire, puis centre de détention. En octobre 1945, le préfet de la Dordogne décrit la prison de Mauzac : "une prison centrale organisée en pleine campagne dans les baraquements d'un ancien camp Vichyssois, ceint de barbelés et conçu sur le modèle d'un stalag".

Un premier procès-verbal de dissolution de l'établissement est daté du 19 mai 1945. Un second indique la date du 15 mai 1946. La prison militaire de Paris étant reformée rue du Cherche-Midi le 1^{er} novembre 1944.

MEKNÈS (1912-1947) : prison militaire d'abord destinée aux troupes d'occupation du Maroc occidental. L'établissement de Meknès subsiste jusqu'au 25 février 1948, date de sa dissolution. Le dernier registre atteste le transfert des prévenus vers la prison militaire de Casablanca le 1^{er} décembre 1947 et des condamnés vers la prison militaire de Port-Lyautey.

METZ (1922-1948) : l'existence d'une prison prévôtale, dite du « Quartier général A » et relevant de la prévôté de Metz, est attestée entre 1918 et 1924. Une prison militaire, par ailleurs, ouvre à Metz en juillet 1922, dans les anciens locaux de la prison disciplinaire de la garnison allemande. Elle est supprimée par décret du 25 octobre 1926, et les détenus transférés vers la maison d'arrêt de la ville. La prison est de nouveau en activité entre mars et novembre 1945, puis entre mai

1946 et novembre 1947, avec une annexe au fort de Queuleu (Moselle).

MONTPELLIER (1836-1945) : la prison militaire de Montpellier est supprimée par décret du 25 octobre 1926. Elle rouvre ses portes entre novembre 1939 et le 1^{er} décembre 1942, puis entre 1944 et le 31 décembre 1945.

NANTES (1882-1940) : la prison militaire de Nantes est supprimée le 1^{er} mai 1924, les détenus étant transférés vers la maison d'arrêt du Mans. L'établissement rouvre ses portes à la mobilisation. A la fin de juillet 1940, le personnel est démobilisé, et les détenus sont faits prisonniers par les occupants, qui, comme à Paris et à Lyon, installent leur propre prison dans les locaux de la rue des Rochettes.

NONTRON (1940-1946) : édiflée vers 1855, la prison de l'arrondissement de Nontron (sous-préfecture de la Dordogne) fait office de maison d'arrêt jusqu'à sa fermeture, en 1926.

Elle retrouve sa fonction pénitentiaire d'octobre 1940 à mars 1946, en qualité de prison militaire, avec une capacité est de 135 places. Le 3 septembre 1939, en application du plan de mobilisation générale, l'entrée en guerre de la France contre l'Allemagne entraîne la création d'un certain nombre de prisons militaires. Après avoir trouvée un refuge provisoire au camp de Gurs (Basses-Pyrénées), du 22 juin au 6 novembre 1940, la prison militaire de Paris est « repliée » en Dordogne. Sa population est composée principalement de prévenus en attente de comparution devant le tribunal militaire de Paris installé à Périgueux, siège de la 12^e région militaire. Plusieurs centaines de prisonniers sont alors répartis dans les trois prisons militaires du département : Mauzac, Bergerac et Nontron.

La prison militaire de Nontron est dissoute le 31 mai 1946, les détenus étant transférés vers la prison militaire de Clermont-Ferrand. À la date du 15 janvier 1944, un état des effectifs de la prison militaire signale la présence d'un chef d'établissement (André Pointeau), d'un aide-comptable (Lindor Manien), d'un greffier, de dix surveillants, de trois gardes de police, de quatorze surveillants auxiliaires, pour un total de 119 détenus. Manien Lindor assurera le

commandement de la prison de Nontron en juillet 1944, après que la Résistance locale aura arrêté puis exécuté sommairement le capitaine Pointeau André le 7 juillet 1944, jusqu'alors commandant de la prison militaire.

ORAN (1838-1950) : deux ateliers de travaux publics (n° 3 et 5), un pénitencier et une prison militaires sont recensés pour la place d'Oran. La prison double en partie celle de Mers-el-Kébir. Le général de La Moricière sépare les attributions des deux établissements le 1° octobre 1840. L'atelier n° 3, dont les registres commencent en 1845 avec reprise d'écrou en 1838, est fermé le 31 juin 1892, avec transfert des condamnés à cette date vers les ateliers n° 1, 2, 4 et 5. L'atelier n° 5 ferme en septembre 1902, et les détenus sont transférés vers Orléansville. Le pénitencier militaire de la division d'Oran, précédemment installé à Birkadem, occupe temporairement les locaux de la prison militaire entre 1893 et 1898, avant d'être transféré à Aïn-el-Adjard, puis à Bossuet. La prison militaire est dissoute le 18 juillet 1950.

ORLÉANS (1875-1940) : la prison militaire d'Orléans est supprimée le 16 juin 1924, et ses détenus sont transférés vers la prison civile de la ville. L'établissement rouvre le 1° février 1940. Les 14 et 15 juin, le personnel et les détenus doivent évacuer la ville en flammes. La prison est finalement dissoute le 5 octobre 1940. Un centre de groupement des détenus de passage fonctionne parallèlement à la prison entre 1918 et 1919.

ORLÉANSVILLE (1895-1950) : l'atelier de travaux publics d'Orléansville est créé par décret du 25 août 1895 et formé le 1° octobre suivant, à la suite de la suppression et de la fusion des ateliers de travaux publics n° 1 (ancien atelier du boulet n° 7, créé à Alger le 4 août 1843 et transféré à Cherchell le 2 juin 1844, devenu atelier n° 1 le 28 juillet 1857) et n° 2 (ancien atelier du boulet n° 8, créé à Tunis le 13 juin 1849, devenu atelier n° 2 le 22 mai 1859, transféré à Birkadem le 27 mai 1864, puis à Ténès le 13 avril 1868). Le 5 août 1902, l'atelier de travaux publics n° 5, de Mers-el-Kébir (auquel avait été réuni l'atelier n° 3, d'Oran, en 1892), est à son tour intégré à l'atelier d'Orléansville. L'atelier ferme ses portes en décembre 1933.

La prison militaire, quant à elle, est dissoute à la suite du décret du 7 juillet 1950, et cédée à l'administration pénitentiaire du gouvernement général de l'Algérie.

PARIS (1841-1947) : deux établissements fonctionnent à Paris sous la Révolution : la prison de l'Abbaye, près de Saint-Germain-des-Prés, datant de l'Ancien Régime, et celle de Montaigu, ouverte en 1792 à l'emplacement de l'ancien collège du même nom. La prison de Paris est la seule citée dans les textes réglementaires de la Révolution et de l'Empire. Les deux établissements, complémentaire l'un de l'autre, se transforment à partir de la Restauration. Premier pénitencier militaire créé à la suite de l'ordonnance du 3 décembre 1832, mais installé dans des locaux trop vétustes, Montaigu est transféré en 1836 au château de Saint-Germain-en-Laye, qu'il quitte en 1855 pour l'Algérie, puis démolit. Une « maison de justice » le remplace à partir de 1841 dans l'hôtel des Conseils de guerre, installés depuis 1800 au 37 de la rue du Cherche-Midi. La prison de l'Abbaye est abandonnée à partir de 1848, au profit d'une nouvelle « maison d'arrêt et de correction », construite sur le mode cellulaire au 38 de la rue du Cherche-Midi. En 1907, la démolition de l'hôtel des Conseils de guerre entraîne le regroupement des tribunaux et des deux maisons au 38 de la rue du Cherche-Midi.



La prison du Cherche-Midi à Paris.

Plusieurs annexes complètent le dispositif. En août 1848, on ouvre au Fort de Vanves, de façon provisoire,

une prison militaire qui est maintenue et transformée en pénitencier en 1864. Fermée vers 1870, elle laisse la place au pénitencier de Bicêtre, ouvert en 1872 et qui fonctionne jusqu'en 1907, date du transfert des prisonniers au pénitencier du Fort-Gassion, à Aire-sur-la-Lys (Pas de Calais). La Commune de Paris entraîne la création d'annexes rue Royale, à Vincennes ou à Versailles. La Première Guerre mondiale provoque la réouverture de Bicêtre, qui sert entre 1917 et 1920, ainsi que l'utilisation d'une partie des locaux de la prison de la Santé, qui sont aussi utilisés en 1939-1940. En 1940, la prison du Cherche Midi est dirigée par le capitaine Kersaudy. Le 10 juin 1940, la prison militaire de Paris doit quitter la capitale devant l'avance ennemie. Environ 2 000 détenus quittent le Cherche-Midi et la Santé et sont transférés, au prix d'un long périple, vers le camp de Gurs, puis vers la ville de Mauzac. Réquisitionnée par l'occupant, la prison du Cherche-Midi devient un lieu d'internement pour de nombreux résistants puis, à la Libération, pour des condamnés allemands. Reformée le 1er novembre 1944, la prison militaire de Paris est finalement dissoute le 30 novembre 1947, avec les autres prisons militaires de métropole. La « maison des sciences de l'homme » en occupe désormais l'emplacement.

PERIGUEUX (1940-1941) : le 13 novembre 1940, le général Jeannel propose au secrétaire d'État à la Guerre de réquisitionner l'usine désaffectée de la Perlerie afin qu'elle serve d'annexe à la prison militaire de Mauzac pendant l'instruction des prévenus appelés à comparaître devant le tribunal militaire de Périgueux. Cela permettrait d'éviter les déplacements quotidiens, préjudiciables à la bonne marche des affaires à instruire et très onéreux en essence, entre Mauzac et Périgueux.

De décembre 1940 à mars 1941, l'usine de la Perlerie devient la « Prison militaire de la Perlerie à Périgueux, annexe de la Prison militaire de Mauzac ». Elle est utilisée comme lieu de transit des prévenus en attente de comparution devant le tribunal militaire de la 12e Région militaire, à Périgueux, ou bien au retour, après jugement, condamnation et transfert vers un lieu de détention définitif.

L'administration de la Perlerie ainsi que la garde de l'annexe de la prison de Mauzac sont assurées par le

personnel de la prison militaire de Paris. Jusqu'à son affectation à la prison militaire de Villefranche-de-Rouergue, le 15 février 1941, la Perlerie est placée sous le commandement de l'adjudant-chef comptable Chappert Joseph. Le sergent-chef comptable Meignan Georges le remplace, jusqu'à la dissolution de la prison. On relève la présence à la Perlerie de Manien Lindor, avant qu'il ne soit affecté à la prison militaire de Nontron, le 21 février 1941.

PORT-LYAUTEY — KENITRA — SIDI-ALI-D'AZEMMOUR (1925-1947) : les établissements pénitentiaires militaires marocains ont changé fréquemment d'appellation alors que les entrées sur les registres se succèdent dans la continuité. Un rapport de 1924 sur l'organisation pénitentiaire militaire au Maroc indique qu'avant la mobilisation de 1914, les condamnés du corps d'occupation du Maroc sont transférés vers les établissements pénitentiaires d'Algérie. Le 30 janvier 1918, il est décidé la création au Maroc de deux établissements mixtes, installés, l'un le 4 mai 1918 sur le territoire de la subdivision de Taza et l'autre le 3 juin suivant sur celle de Meknès (une prison accueillait des détenus à Meknès depuis 1912). Le 24 octobre 1919, la décision de créer au Maroc un seul établissement pénitentiaire mixte entraîne la fusion de ces deux établissements. Cette nouvelle structure, à laquelle sont associés les ateliers mixtes de Taza et de Lias, ouvre ses portes le 1er avril 1920. La portion centrale est installée à Dar Bel Hamri avec de nombreuses portions annexes et détachements localisés ailleurs sur le territoire marocain (Sidi Ali d'Azemmour, Kenitra etc.). Par décision ministérielle du 19 janvier 1925, le pénitencier de Dar Bel Hamri est installé en partie à Kenitra et en partie à Sidi Ali d'Azemmour (portion centrale). Le 24 avril 1928, la portion centrale est transférée de Sidi Ali d'Azemmour à Kenitra. L'établissement de Sidi Ali d'Azemmour devient alors un simple détachement lui-même transféré le 16 octobre suivant à Kenitra. Le décret du 2 novembre 1928 transforme le « pénitencier militaire du Maroc » en « prison militaire de Kenitra » à dater du 1er janvier 1929. La ville de Kenitra change d'appellation en 1932 pour devenir « Port-Lyautey », mais reprend son ancien nom en 1956. Les registres des condamnés de l'établissement pénitentiaire du Maroc portent successivement le nom des trois places d'armes : Sidi-

Ali-d'Azemmour de 1925 au 1^{er} avril 1931, Kenitra de 1931 à 1937, et Port-Lyautey de 1937 à 1946. L'établissement est supprimé le 15 janvier 1948, et les détenus transférés vers les prisons d'Orléansville et de Casablanca.

STRASBOURG (1921-1947) : la prison militaire de Strasbourg est déjà fonctionnelle en 1802. La prison militaire installée, après la Première Guerre mondiale dans les locaux de l'ancienne prison disciplinaire allemande, est supprimée par décret du 25 octobre 1926. Elle est recréée en 1945, et définitivement dissoute le 30 novembre 1947, les détenus étant transférés à la prison militaire de Metz.

TÉBOURSOUK (1901-1947) : à Téboursouk coexistent à partir de 1901, sous la forme d'un « établissement pénitentiaire mixte », un atelier de travaux publics, fermé en 1931, et un pénitencier militaire, devenu prison militaire en 1939. Celle-ci, trop près du front, est évacuée temporairement en mars 1943. Après avoir réintégré ses locaux, elle ferme ses portes le 10 décembre 1947, et les détenus sont transférés vers les prisons militaires d'Orléansville et de Tunis.

TOULOUSE (1832-1947) : il est attesté, entre 1832 et 1836, au sein de la maison d'arrêt de la ville, la présence de détenus militaires, ainsi que la présence de détenus de la Marine, entre 1865 et 1883. Supprimé le 1^{er} mai 1924, l'établissement rouvre ses portes le 1^{er} mars 1942. Il est dissous le 16 novembre 1947, les détenus étant transférés vers l'administration pénitentiaire civile.

TOURS (1865-1940) : la prison militaire de Tours, supprimée par décret du 25 octobre 1926, ferme ses portes le 31 décembre suivant. Les détenus sont transférés vers la maison d'arrêt du Mans. Une prison civile, mais annexe de la prison militaire, fonctionne aussi dans la ville entre 1918 et 1919. L'établissement rouvre à la mobilisation, le 4 septembre 1939. Un an plus tard, il se replie vers Bergerac, puis vers Clermont-Ferrand. Réuni à la prison militaire de cette ville, il est dissous le 5 octobre 1940.

TUNIS (1896-1956) : deux annexes sont ajoutées à la prison militaire de Tunis pendant la Deuxième Guerre

mondiale : Sidi-Kassem, dissoute le 14 décembre 1945, et Sidi Bel Hassen, fermée le 5 mars 1946. Le 22 décembre 1953, la prison militaire de Tunis prend l'appellation « d'établissement des forces armées à Tunis ». Cet établissement est dissous le 1^{er} juillet 1956, les détenus étant transférés vers la prison civile de Tunis le 15 juin précédent.

VANCIA (FORT DE) (1942-1947) : créée à la suite de la dissolution de la prison militaire de Montpellier le 1^{er} décembre 1942, la prison militaire du fort de Vancia, sur la commune de Rillieux-la-Pape, accueille une partie des détenus des prisons militaires de Lyon et de Marseille. Le 18 novembre 1944, l'établissement est transféré à Lyon et devient prison militaire de la ville.

Sources principales

Service Historique de la Défense : Prisons militaires aux 19^e et 20^e siècles (sous-série 13 J, année 2010).

Mémoire des Hommes : la justice militaire.

<https://www.ajpn.org/index.php> : Anonymes, Justes et persécutés durant la période nazie dans les communes de France.

Histoire pénitentiaire et justice militaire par Jacky

Tronel : <http://prisons-cherche-midi-mauzac.com/>

Musée de la Résistance pour la carte de l'exode de la prison de la Santé.

DE L'HIMALAYA À L'OCÉAN INDIEN,

LA GRANDE ÉVASION D'ELIOS TOSCHI

Alexandre SANGUEDOLCE

« *Usque ad finem*, jusqu'à la fin »

Devise du sous-marin *Gondar*.

A l'issue de la Seconde Guerre mondiale, un million cinq cent mille soldats italiens sont détenus par les différents belligérants, américains, britanniques, soviétiques, français et aussi allemands dont 339 735 dans les camps de Sa Gracieuse Majesté, éparpillés dans plusieurs pays du Commonwealth. 70 000 Italiens, officiers pour la plupart, sont internés en Inde. Le camp de Yol, situé sur les pentes de l'Himalaya, a accueilli jusqu'à 10 000 prisonniers de guerre. Un camp au milieu d'une nature hostile d'où l'on ne s'évade pas.

ELIOS TOSCHI ET TESEO TESEI, LES CONCEPTEURS DES TORPILLES HUMAINES

En 1935, deux officiers appartenant au Génie Naval, Teseo TESEI et Elios TOSCHI, réfléchissent sur les moyens de surprendre la flotte anglaise dans ses bases de Gibraltar et d'Alexandrie en y occasionnant d'importants dégâts. Avec peu de moyens, ils mettent au point un prototype de torpille autopropulsée dans l'arsenal de San Bartolomeo à la Spezia. Testée au large du golfe éponyme, en octobre 1935, en présence du vice-amiral et inspecteur de la flotte sous-marine Mario FALANGOLA qui, enthousiasmé par le projet, ordonne la construction de deux autres exemplaires pour atteindre le nombre de six. La torpille automotrice ou SLC⁹⁵ appelée communément *maiale* (c'est-à-dire cochon) mesure dans sa version définitive 7,30 m, navigue à une vitesse de 3 nœuds pour une autonomie de dix milles à 2,5 nœuds d'où son nom de torpille à course lente. Elle peut descendre jusqu'à 30 mètres de profondeur.

Pour transporter les SLC le plus près possible des objectifs, il ne peut plus être question d'employer

comme moyens d'approche des contre-torpilleurs ou des vedettes MAS, facilement repérables par la reconnaissance aérienne ou les navires de surface. L'idée est d'arrimer les *maiale* sur des berceaux fixés sur le pont d'un sous-marin. Mais en raison de la complexité de la manœuvre de dégagement des SLC, il est nécessaire de trouver une autre solution. En outre, la navigation en profondeur altère la stabilité du sous-marin. Le sous-marin ne peut pas dépasser la profondeur de 30 mètres sans risquer d'endommager les SLC.



Elios Toschi (1908-1989)

Les chantiers navals OTO⁹⁶ procurent des caissons cylindriques étanches permettant de protéger les

⁹⁵ SLC, Siluro à Lenta Corsa. Torpille à course lente.

⁹⁶ Les chantiers navals Odero-Terni-Orlando fabriquent des navires

de guerre comme le *Trento* ou le *Zara* ou des sous-marins tels que le *Gondar*, l'*Iride* ou le *Scirè* à Muggiano près de la Spezia.

torpilles et de résister à la pression. Ils sont disposés deux en poupe et un à la proue. Pour arrimer ces conteneurs, il est nécessaire de modifier le pont et de démonter le canon de 100/47. Le choix se porte sur trois sous-marins de la classe 600, l'*Iride* (série Perla), le *Gondar* et le *Scirè* (série Adua). La pose de ces cylindres permet aux sous-marins de descendre à 90 m. de profondeur.

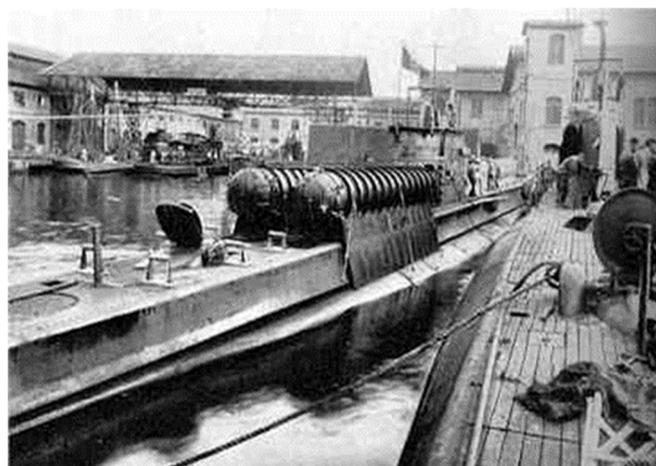
En 1938, un appel au volontariat est lancé pour trouver des volontaires afin de former une nouvelle unité qui prend le nom de *1a Flottiglia MAS* commandée par le capitaine de frégate Paolo ALOISI. Après une sélection très rigoureuse, les équipages d'assaut sont formés et entraînés près de La Spezia, à Bocca di Serchio, près de l'embouchure du Serchio⁹⁷, à l'abri des regards indiscrets, pour obtenir le brevet de *sommozzatore* (homme-grenouille) après une formation des plus rigoureuses. Le secret le plus absolu est de rigueur. Un nouveau commandant prend la direction de la *1a Flottiglia MAS* peu avant l'entrée en guerre de l'Italie, le capitaine de frégate Mario GIORGINI.

OBJECTIF ALEXANDRIE

Le 10 août 1940, deux mois après l'entrée en guerre de l'Italie, l'amiral Domenico CAVAGNARI, à la tête de SUPERMARINA, l'état-major de la Regia Marina ordonne l'activation du plan "GA1" (Golfo d'Alessandria 1), l'attaque du port d'Alexandrie par les moyens d'assaut. Le sous-marin choisi pour l'opération est l'*Iride*, commandé par le lieutenant de vaisseau Francesco BRUNETTI. Il n'est pas encore équipé des cylindres pour le transport des SLC. Il appareille de la Spezia le 12 août pour rejoindre l'équipe de sabotage avec les quatre SLC à bord du torpilleur *Calipso*. Le rendez-vous doit avoir lieu dans le golfe de la Bomba, situé en Cyrénaïque à l'Est de la Libye. Le 21 août, le transbordement commence. L'*Iride* se met à couple avec le torpilleur. Les quatre SLC sont déchargés du *Calipso* pour être arrimés sur leur berceau. Un avion de reconnaissance survole la rade à 7 heures le lendemain matin, remarquant la présence inhabituelle d'un sous-marin, du torpilleur ainsi que celle d'un poseur de mines, le *Monte-Gargano* et divers petits navires. Vers

midi, trois Swordfish du porte-avions *Eagle* du 824th Naval Air Squadron surgissent au-dessus de la flottille, une torpille se détache à 200 m et frappe l'*Iride* qui coule en quelques minutes. Le *Monte Gargano* subit le même sort peu après. Les hommes qui étaient dans le kiosque et les opérateurs occupés à manœuvrer les SLC sur le pont du sous-marin sont récupérés à bord du *Calipso*. Le capitaine du Génie Naval Elios TOSCHI et ses compagnons descendent en apnée à l'aplomb du sous-marin qui jonche à dix-huit mètres de profondeur. Il reste des survivants à l'intérieur. Il faut attendre l'arrivée de nouveaux appareils respiratoires, ceux prévus pour l'opération étant restés à l'intérieur de l'*Iride*. Sept sous-marinières emprisonnés sont récupérés mais deux ne survivront pas à une embolie. Le torpillage a provoqué la mort de trente-cinq hommes d'équipage pour dix-sept rescapés. Quant aux quatre SLC, ils sont transbordés à bord du *Calipso* pour retourner à la Spezia.

Nullement découragé par ce premier échec et tirant les leçons des défaillances et des erreurs commises, l'amiral de COURTEN responsable des moyens d'assaut, lance GA 2. Cette fois, les SLC seront convoyés dans les cylindres hermétiques à bord du *Gondar*. Ce sous-marin côtier appartient à la série *Adua*, appelée série « africaine », comprenant dix-sept sous-marins baptisés avec des noms de localités ou de fleuves africains (*Adua, Alagi, Aradam, Ascianghi, Axum, Beilul, Dagabur, Dessié, Durbo, Gondar, Lafolé, Macallé, Neghelli, Scirè, Tembien, Uarsciek, Uebi Scebeli*).



Le Gondar.

⁹⁷ Le Serchio est un fleuve de Toscane, long de 111 km.

Le 21 septembre 1940, le *Gondar* appareille de la Spezia. Son commandant est le lieutenant de vaisseau Francesco BRUNETTI qui avait tenu la barre de l'*Iride*, perdu lors de la mission précédente. Il est décidé à mener à terme l'opération interrompue par la perte de son sous-marin et venger ses camarades disparus à bord. Les opérateurs partent en train pour Messine afin d'éviter les fatigues d'un long séjour à bord du sous-mersible qui les prend en charge dans le port sicilien le 23 septembre. L'opération est menée par le chef de la *1a Flottiglia MAS*, le capitaine de frégate Mario GIORGINI. En cours de route, Supermarina avise que l'escadre navale d'Alexandrie a quitté sa base en route pour Malte et en raison du manque d'objectif, Brunetti doit se diriger vers Tobrouk. Le 29 septembre, il est repéré par deux bâtiments ennemis, le contre-torpilleur australien *HMAS Stuart* et le *H-22* de la Royal Navy. Le *Gondar* plonge à 80 mètres de profondeur et se livre à une éprouvante partie de cache-cache pour échapper aux grenades sous-marines. D'autres unités de surface arrivent sur les lieux ainsi qu'un hydravion Short Sunderland et au bout de douze heures de chasse ininterrompue, BRUNETTI doit se résigner à faire surface pour sauver son équipage avant de saborder le *Gondar*.



Les combats.

Elios TOSCHI nage en direction du *Sindonis*, un chalutier armé (trawler) arrivé sur les lieux. Les autres membres de l'équipage du *Gondar* et les opérateurs sont recueillis à bord *H-22* et du *Stuart*. GA 2 est un fiasco. Outre la perte du sous-mersible, c'est une grande partie du fleuron des opérateurs de la *1a Flottiglia MAS* qui est capturée dont les deux figures principales, Mario GIORGINI et Elios TOSCHI. Pour eux, la guerre est finie.

CAPTIFS DES ANGLAIS

Les Italiens sont débarqués à Alexandrie et emmenés dans des camions rejoindre un camp de passage près de la ville portuaire. BRUNETTI, GIORGINI, TOSCHI et les autres officiers subissent un interrogatoire de routine, déclinant identité et grade. Les officiers anglais sont intrigués par le nombre important d'officiers à bord du *Gondar*. En outre, peu avant son naufrage, le *Sutherland* a photographié les cylindres destinés au transport des SLC. Pendant trois jours, on les interroge au sujet de ces mystérieux containers. Mais le secret est bien gardé, les services de renseignements ne parviennent pas à percer le mystère.

Les prisonniers sont envoyés au camp 306 de Geneifa, un camp de prisonniers de guerre situé à proximité du canal de Suez. Il est rempli de soldats capturés lors de l'opération Compass qui a vu l'armée britannique s'emparer de plus de 130 000 Italiens durant l'hiver 1940-1941.



AUSTRALIAN WAR MEMORIAL

P00237.056

Le camp de Geneifa.

Gardé par des soldats indiens, c'est un immense camp de toile, entouré d'une double rangée de barbelés. Chaque tente de forme conique abrite deux prisonniers.

Deux jours après son arrivée, TOSCHI voit un nouveau groupe de prisonniers se joindre à ses compagnons de captivité. Ce sont des sous-marins et à sa grande surprise, leur commandant est son ami, le lieutenant de vaisseau comte Camillo MILESI FERRETTI, originaire d'Ancône comme lui. Son navire, le sous-marin *Berillo* (classe Perla) suite à une avarie moteur, traqué par les contre-torpilleurs *Havock* et *Hasty* a dû être abandonné et sabordé le 2 octobre 1940⁹⁸ au large de Sidi El Barrani.

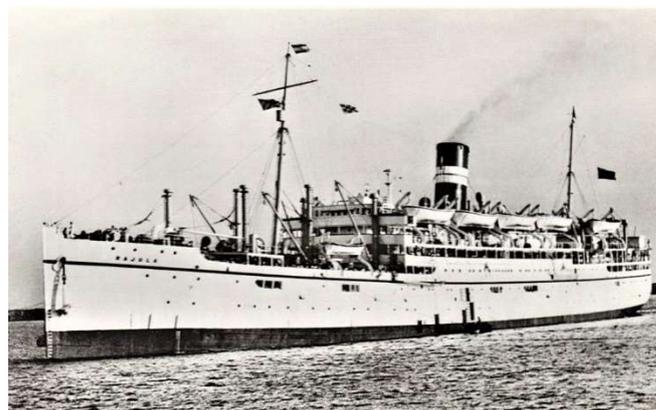
A Alexandrie, MILESI est questionné longuement sur les cylindres photographiés sur le *Gondar* coulé quelques jours auparavant. Il ignore l'existence même de ces conteneurs. Une nouvelle déception pour les services de renseignements de Sa Majesté. Les deux amis partagent la même envie de retourner se battre et TOSCHI lui expose son projet d'évasion. Avec un camarade ingénieur et d'après ses calculs, un tunnel dont l'entrée serait dissimulée par une tente, profond de deux mètres, permettrait de s'échapper du camp. Ensuite, les fugitifs à bord d'un canoë de fabrication sommaire traverseront le canal de Suez et le désert du Sinaï pour rejoindre la Syrie, administrée par Vichy. Mais avant même d'avoir donné le premier coup de pioche, le 18 octobre un officier anglais leur apprend la nouvelle affectation : l'Inde !

Le départ est prévu le lendemain.

RENDEZ-VOUS A BOMBAY

L'annonce du départ fait l'effet d'une bombe. D'Inde, les chances d'évasion sont infimes pour rejoindre la mère-patrie. Le 19 octobre, TOSCHI, MILESI et cent quatre-vingt-dix Italiens embarquent à Suez à bord du vapeur *SS Rajula*, un navire de 10 000 t de la British-India Steam Navigation Company, réquisitionné pour le transport de troupes. Il fait partie d'un convoi

WS (Winston's Special)⁹⁹, escorté par le croiseur lourd *HMS Kent*.



Le Rajula.

TOSCHI échafaude un nouveau plan, lors du passage du convoi au large de Massoua en Erythrée italienne, il s'emparera avec ses compagnons du *Rajula* pour voguer vers les côtes italiennes. Mais une mutinerie semble inenvisageable. Le 29 octobre, le navire fait étape à Aden puis repart sans son escorte. Les deux compères pensent agir à l'arrivée à Bombay en se cachant dans les latrines au moment du débarquement. Là encore, le plan s'avère irréalisable.

Au bout de dix-huit jours passés à fumer et jouer aux cartes, les prisonniers arrivent à Bombay.



Débarquement à Bombay.

TOSCHI et MILESI envisagent de sauter dans les eaux fétides du port durant la nuit mais l'ordre de descendre à terre les surprend en pleins préparatifs. Les deux compères avec un groupe d'Italiens montent à bord

⁹⁸ Position 33°10'00.0"N, 26°24'00.0"E

⁹⁹ naval-history.net.

d'un autocar qui les mène à la gare. D'un commun accord, ils décident de se faire la belle séparément durant le transfert en train et de se retrouver à minuit à Bombay devant le consulat du Brésil. Lors d'un arrêt dans la banlieue bombayite, MILESI remarque que la porte des toilettes demeure ouverte, il pénètre à l'intérieur et s'échappe par la fenêtre au démarrage du train. A la gare suivante, TOSCHI effectue la même opération. Après avoir rejoint à pied la petite gare, il demande à un taxi de l'emmener au consulat du Brésil, lieu du rendez-vous prévu avec MILESI. A l'heure H, TOSCHI est devant le consulat. Il attend son compagnon comme prévu. Au bout d'un long moment, il décide de se rendre auprès du consul du Japon. Il est deux heures du matin. Le secrétaire refuse de réveiller le représentant du pays du Soleil Levant. Il lui indique de revenir à neuf heures du matin. Dépité, TOSCHI se dirige sur le front de mer pour dormir. Il est réveillé par la marée montante. À 7 heures 45, il se présente au consulat espagnol et attend l'ouverture. Au bout de dix minutes de veille, il voit un européen descendre d'un taxi, c'est son ami MILESI ! Après un court conciliabule, ils choisissent de se rendre au consulat japonais. Le consul refuse de les recevoir et de leur venir en aide. Une connaissance de MILESI leur vient en aide en leur prêtant cinq cents roupies. Les deux fugitifs ont l'intention de louer les services d'un Indien propriétaire d'une Chevrolet pour se rendre dans l'enclave neutre portugaise de Goa, à cinq cents kilomètres au sud de Bombay.

Ils arrivent de bon matin à Belgaum, située à 40 km de Goa. Au poste-frontière, la voiture est fouillée par les douaniers à la recherche de marchandises de contrebande. Puis vient le moment de présenter les passeports. Ils sont découverts, arrêtés et envoyés à Belgaum pour y être interrogés par la police. Ils prétendent être des représentants de commerce mais l'officier qui est en face d'eux connaît leur identité, un avis de recherches concernant deux officiers italiens évadés a été lancé. Escortés par un sergent britannique et cinq soldats indiens, ils rejoignent en train le camp

de Ahmednagar, situé dans le territoire du Maharashtra.

Le camp de prisonniers de guerre est composé de tentes. Ils sont bien traités, un terrain de football est mis à leur disposition et une projection cinématographique se déroule deux fois par semaine. TOSCHI et MILESI ne subissent aucune sanction pour leur tentative d'évasion. Mais fin décembre 1940, le camp n'est plus suffisant pour recueillir les Italiens capturés lors de l'Opération Compass et les deux amis sont envoyés dans un autre camp, à Ramgahr, à l'est du pays, près de la chaîne de l'Himalaya.

TUNNELS SANS ISSUE

Le camp de Ramgahr est destiné à recevoir deux cents prisonniers de guerre. TOSCHI apprend la déroute italienne à la frontière égyptienne. Les hommes qui affluent sont démoralisés, épuisés, dépenaillés, souffrant de dysenterie. Ils laissent une mauvaise impression. Mais les deux amis sont décidés à renouveler l'évasion. Elios passe son temps à cartographier l'Inde clandestinement. Un plan pour se faire la belle est élaboré. Les deux compères s'évaderont au moyen d'un tunnel et voyageront déguisés en indiens. Ils commencent à apprendre l'urdu, une des multiples langues que compte l'Inde parlée par les gardiens. Mais un jour, probablement informé par un délateur, le commandant du camp découvre l'entrée du tunnel. Il ne reste qu'à recommencer. En mars 1941, TOSCHI fait la connaissance d'Anastasio¹⁰⁰, un officier qui est parvenu à s'évader en coupant les barbelés. Capturé en tentant de prendre le train, son expérience est mise au service des deux amis. La chaleur devient insoutenable dépassant les 50°, les prisonniers souffrent du bérubéri, de la fièvre typhoïde et de la dysenterie. Un second tunnel est entrepris, caché par l'entrée des latrines. Aidé par d'autres Italiens, travaillant la nuit pour échapper à la curiosité des délateurs, TOSCHI est sur le point de réussir mais le commandant ordonne la destruction des latrines. Sixième tentative et nouvel échec. L'année 1941 passe. Début janvier 1942,

¹⁰⁰ Elios TOSCHI ne mentionne que le prénom d'Anastasio dans *Ninth time lucky*, son livre relatant sa captivité. Des historiens italiens ont réussi à trouver le nom de famille du sous-lieutenant par recoupement, il s'agirait de Pasqualino ANASTASIO (matricule

POW 2899). <http://lnx.anrp.it/wp-content/uploads/2016/10/5-6-2012.pdf>

nouveau transfert vers Yol, sur les pentes de l'Himalaya.

YOL

Yol est divisé en quatre camps numérotés 25, 26, 27 et 28. Chacun est divisé en cinq sous-camps comprenant une dizaine de baraquements. Les prisonniers de guerre italiens proviennent des champs de bataille d'Afrique du Nord, d'Erythrée, ou capturés lors des différents affrontements navals opposant la Regia Marina à la Royal Navy. Malgré la captivité, la vie à Yol est moins dure que dans les autres camps. Les prisonniers disposent d'un terrain de football, pratiquent le tennis et assistent à des séances cinématographiques de plein air. Il existe même un alambic clandestin ! La vie dans le camp est rythmée par les appels du matin et du soir.

Dès son arrivée au camp n°27, TOSCHI est minutieusement fouillé. On trouve sur lui de l'argent, des morceaux de cartes et de la documentation qui sont confisqués. Toujours accompagné par MILESI, son acolyte, il retrouve une vieille connaissance de la Spezia, le lieutenant de vaisseau Luigi FAGGIONI de la *1a Flottiglia MAS*, devenue la *Decima MAS* le 15 mars 1941. FAGGIONI commandait la flottille de *barchini esplosivi*¹⁰¹ qui était parvenue à forcer la baie de la Sude, en Crète et à endommager le croiseur *York*, le 26 mars 1941.



Le camp de Yol.

Les trois hommes se mettent immédiatement à l'étude d'un plan d'évasion. Goa est trop loin, l'Afghanistan semble le meilleur refuge pour les Italiens. TOSCHI s'est familiarisé avec l'urdu et les amis ont commencé à se confectionner des vêtements pour se faire passer pour des Pathan, d'ethnie pachtoune, dont la physionomie est similaire aux Européens. Mais rejoindre l'Afghanistan n'est pas aisé, il faut marcher sur deux mille kilomètres, franchir des torrents, passer par des cols culminant à plus de cinq mille mètres. Une aventure digne d'un roman de Rudyard KIPLING.

Le 18 mars 1942, TOSCHI, MILESI et FAGGIONI se font porter pâles et sont hospitalisés. Vers midi, alors que les gardiens sont occupés à déjeuner, les trois compères s'éclipsent par la fenêtre et vont se cacher dans le magasin du camp, sous une pile de couvertures. Trois marins prennent leur place avant l'appel. La nuit tombée, une nuit sans lune, ils sortent de l'appendice, rampent jusqu'à la double rangée de barbelés et se retrouvent à l'extérieur.

Commence une vie de fugitifs, ils se cachent dans des refuges de pasteurs qui pour quelques roupies fournissent du lait et de la viande. Mais les Italiens restent sur leur garde, une simple dénonciation et ils

¹⁰¹ Les MTM (Motoscafo di Turismo Modificato) appelés barchini esplosivi étaient des canots de tourisme modifiés contenant 300 kg

d'explosifs qui étaient lancés contre des navires avant l'éjection du pilote. Voir Histomag 77, Péril au fond des mers.

retournent à Yol. Mais les populations favorables au Parti du Congrès affichent des positions hostiles à la Grande-Bretagne et prêtent leur concours au trio. Cependant la condition physique de MILESI se dégrade chaque jour. En attendant le dégel, ils s'établissent dans une petite cabane où un Indien prénommé Kalah leur vient en aide. MILESI n'est plus en mesure de continuer avec ses deux amis. Ils décident de se séparer début juin 1942. Après un dernier salut, TOSCHI et FAGGIONI se mettent en route.

Nous retrouverons MILESI plus tard dans ce récit.

La progression des deux officiers avec l'aide de deux guides devient de plus en plus pénible en raison de l'altitude et du manque d'oxygène. Ils traversent l'État du Chamba et arrivent au Penjab. La rivière Ravi est un obstacle incontournable, son cours est impétueux et même pour un excellent nageur comme TOSCHI, son franchissement à la nage est impossible. Le premier pont est à Nurpur et doit être gardé. Ils atteignent cette localité en pleine nuit. Ils trouvent l'hospitalité dans une hutte. On leur offre un bon repas. Ce repas est le dernier, comme pour la Cène de Jésus, un judas les a trahis. La police militaire vient les arrêter. Après un séjour dans la forteresse de Nurpur, ils retrouvent le camp de Yol.

LA NEUVIÈME EVASION

TOSCHI et FAGGIONI sont dépités. Ils n'ont pas de nouvelles de MILESI mais ils apprennent la grande victoire de la Decima MAS qui est parvenue à violer l'entrée du port d'Alexandrie et à endommager les cuirassés *HMS Queen Elizabeth* et *Valiant*, le 19 décembre 1941.

TOSCHI est décidé à retenter l'aventure, cette fois sans FAGGIONI qui refuse une nouvelle désillusion. Il envisage de rejoindre une des trois enclaves portugaises en Inde, Goa, Diu et Daman. Avec le lieutenant Anastasio, parlant parfaitement l'urdu et qui compte cinq tentatives d'évasion, TOSCHI renouvelle le même mode opératoire pour se faire la belle. Après s'être faits hospitalisés, les deux fugitifs se cachent dans le magasin du camp et disparaissent dans la nuit. Ils retrouvent Kalah, l'Indien qui avait hébergé TOSCHI, FAGGIONI et MILESI. Il avait accompagné ce dernier à une gare pour se rendre à Lahore. Kalah décide de les

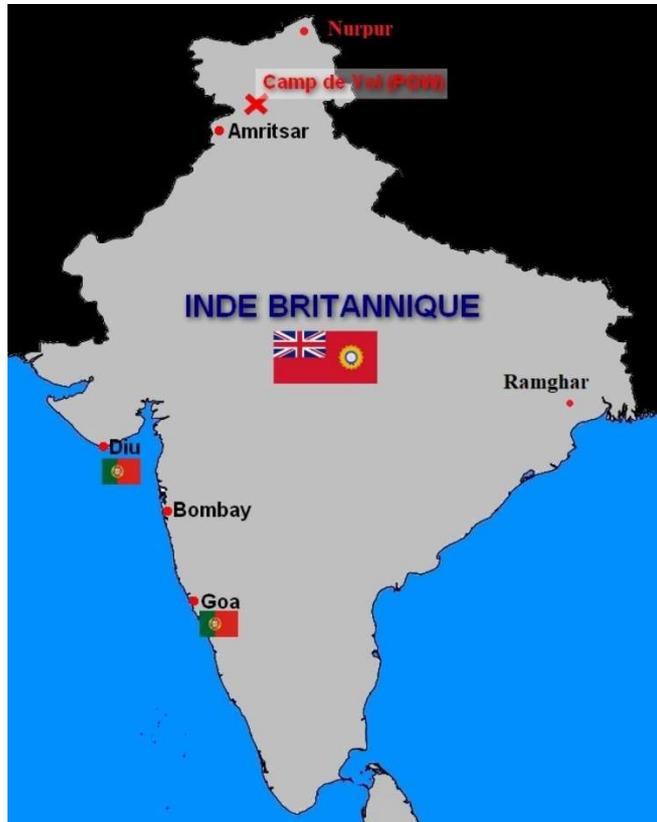
accompagner pendant 130 km. Ils marchent pendant trois jours et trois nuits. Leur guide est épuisé. Un soir, il leur fausse compagnie. Ils atteignent la rivière Ravi, par expérience TOSCHI sait qu'elle est infranchissable et le seul moyen de la traverser est d'emprunter le pont qui est gardé et dont les sentinelles doivent savoir que deux Italiens sont dans la nature. Alors, ils longent la rivière jusqu'à croiser le pont du chemin de fer qui mène à Kangra. Par chance il n'est pas surveillé. Ils attendent la nuit pour le traverser et entrer à Pathankot. Vêtus en pathan, ils passent inaperçus. A la gare, ils prennent un billet de troisième classe pour Amritsar, la ville sacrée des Sikhs avec pour sanctuaire son temple d'Or. Puis un autre train les conduit à Jodhpur, la ville aux innombrables édifices peints en bleu. La mer d'Oman se profile à leur vue. Pour ces deux marins, revoir le troisième élément leur procure une joie immense. Ils contemplent en face d'eux l'île de Diu, séparée des côtes du Gujarat par un bras de mer de moins d'un kilomètre à certains endroits, dans le golfe de Cambay. TOSCHI a subi le rude entraînement des hommes-torpilles, cette distance ne paraît pas être un obstacle pour retrouver la liberté. Appliquant la devise de la Decima MAS, *Memento Audere Semper*, souviens-toi toujours d'oser, il se lance à la nage dans l'océan en pleine nuit avec Anastasio. L'eau est froide. Le fort courant formé par la marée les pousse vers le large. Épuisés, ils doivent revenir sur le continent. A l'aurore, une embarcation s'approche du rivage. Un groupe de femmes portant des jarres sur la tête attend de pouvoir embarquer. Ils décident de se mêler à la procession, payent leur place et montent à bord. La fortune finit toujours par sourire aux audacieux. Derrière eux, l'Inde britannique s'éloigne.

Finalement ils posent pied à Diu. Un lieutenant de police portugais contrôle les papiers. TOSCHI et Anastasio simulent être pathans. Ils sont emmenés au poste afin de vérifier leur identité. Le lieutenant les menace de les renvoyer. Ils lui répondent en anglais qu'ils ont une importante déclaration à faire. Mendonça, c'est le nom de l'officier de police, déclare ne pas comprendre cette langue. C'est alors que les deux fugitifs déclinent leur véritable identité. Mais le gouverneur ne les autorise pas à quitter Diu pour se rendre à Goa.

Ils apprennent la capitulation italienne du 8 septembre 1943. Ils devront attendre la fin de la guerre dans le Pacifique pour rejoindre Bombay et de là Goa. Au bout de quatre longs mois d'attente, ils peuvent embarquer pour retrouver la mère-patrie. Six années s'étaient écoulées.

LE PÉRIPE DE MILESI

MILESI, affaibli, n'avait pu se joindre à TOSCHI et FAGGIONI pour continuer vers le Thibet. Après les soins prodigués par la brave Kalah, il peut se mettre en route. Il achète un billet de train pour Lahore. Après plusieurs changements de trains, il descend à Hyderabad. Au hasard des rencontres, un Iranien accepte de l'héberger en attendant la venue d'un passeur. Les jours défilent. Début 1943, craignant d'être dénoncé, il se remet en route. Sa destination est Goa. Il fait la connaissance d'un musulman qui doit se rendre également dans l'enclave portugaise. Ils passent la frontière sans encombre, l'homme est connu des douaniers. Mis aux arrêts par les autorités portugaises, il apprend l'annonce de l'armistice italien du 8 septembre 1943. Il embarque le 21 février 1945 à bord du *Nyassa* et retrouve l'Italie le 2 juillet suivant.



BIBLIOGRAPHIE

BERRAFATO Enzo et Laurent, *Decima MAS, l'unité mythique du prince Borghese*. Nouvelle édition. Memorabilia. 2021.

ISACCHINI Valeria, *Fughe, dall'India all'Africa. Le rocambolesche evasioni di prigionieri italiani*. Mursia editore. Milan. 2017.

SANGUEDOLCE Alexandre, *Péril au fond des mers : la Xa Flottiglia MAS. 10 juin 1940 - 8 septembre 1943*. Histomag 77, Cap sur le Ponent.

TOSCHI Elios, *Ninth time lucky*. William Kimber. Londres. 1955.

SOURCES INTERNET

<http://www.mountcity.it/index.php/2019/02/21/him-alaya-i-dannati-del-campo-yol/>

<https://loccidentale.it/la-storia-dei-diecimila-soldati-italiani-prigionieri-in-india-1a-parte/>

<http://lnx.anrp.it/wp-content/uploads/2016/10/5-6-2012.pdf>

L'apport de l'archéologie sur l'histoire

de la Seconde Guerre Mondiale

Magali Bailliot

L'exemple des camps de prisonniers de « l'Axe » en France.

Depuis plusieurs décennies l'archéologie a livré des témoignages concrets sur des structures faisant écho à des conflits passés ou plus récents... des camps de guerre. Plusieurs sites du nord-ouest de la France ouverts au début des années 40 appartiennent à cet ensemble. Lorsque le pays sort de la guerre en mai 1945, un million de prisonniers essentiellement allemands, sont en effet présents sur son territoire...

Le sort précaire des prisonniers.

Alors que le conflit s'achevait, les forces alliées retenaient sur le sol allemand 3,4 millions de prisonniers de « l'Axe », notamment dans des camps temporaires ou PWTE (« Prisoners of War Temporary Enclosures » : « Rheinwieslager »). Rudimentaires, ces camps de transit délimités par des barbelés, se situaient loin de toute habitation. Si leur gestion fut confiée à des compatriotes, rapidement, l'Allemagne ruinée ne put fournir de ressources suffisantes pour maintenir un niveau de vie acceptable. De fait, de nombreux détenus périrent tant d'épuisement que de maladie... des conditions qui ne répondaient pas toujours aux règles de la Convention de Genève. Mais la gestion d'un tel nombre de prisonnier étant quasi impossible dans le contexte de l'époque, on finit par s'en soustraire notamment en déplaçant des prisonniers en France. Ce transfert amena de fait un changement de statut. Les prisonniers de guerre allemands ne furent dorénavant plus considérés comme tels mais comme des hommes désarmés en lien avec un état disparu. De surcroît la demande du gouvernement de Gaulle de 1,75 million de prisonniers à titre compensatoire reçut-elle une réponse favorable. Un contingent de 182 000 nouveaux prisonniers fut transféré en France et bientôt réparti sur des structures implantées sur l'ensemble du territoire. Ces détenus œuvrèrent à la reconstruction

du pays, affectés au déminage, aux travaux agriculture, aux activités industrielles... En 1946 la France retenait plus de 700 000 prisonniers. Au printemps de l'année suivante, la plupart regagnèrent néanmoins leur pays tandis qu'environ 20.000 restèrent sur place en tant que travailleurs civils libres.

La démarche archéologique.

Si depuis les années 80, les camps de concentration et d'extermination ont été fouillés, plus récemment d'autres types de centres ont été étudiés. Depuis la fin des années 2000 des campagnes de fouilles archéologiques ont été menées, notamment en Espagne sur des sites créés sous Franco comme celui de Castuera (Badajoz, Estrémadure).

Quelle que fut la destination de chacun de tous ces camps (« camps de la mort », « camps de transit », « camp d'internement administratif », « centres de rassemblement », « centres d'hébergement », « camps de travail » ...), ces investigations permettent non seulement de corroborer les sources historiques (archives écrites, photographies) mais aussi de les documenter au plus près. Elles sont par ailleurs en mesure de confirmer la véracité de faits potentiellement sujet à négationnisme ou à dissimulation d'un passé parfois jugé embarrassant ou que l'on préfère ne pas connaître.

Les camps de prisonniers de Normandie n'échappent pas à la règle puisque dans les années 90 encore, ils ne soulevaient pas le même intérêt qu'aujourd'hui. Si par tradition, d'autres sites remportaient tous les suffrages, valorisant les cultures anciennes et leurs beaux monuments, préhistoriques, romaines, médiévales, les vestiges d'une histoire récente faisant écho à un opportunisme économique (reconstruction d'après-guerre) et témoignant d'une vie carcérale peu amène sur le sol national, ne faisait guère beaucoup d'émule. Mais l'archéologie s'est affranchie de ses propres limites, sans doute par l'impulsion de travaux

inédits et audacieux (développement de l'archéologie des périodes contemporaines, thèses de doctorat, articles scientifiques...). Un travail renouvelé de transmission de l'histoire... Mais ces vestiges qui régénèrent nos connaissances sont aussi et avant tout poignants.

L'exemple de La Glacerie (sud de Cherbourg)

Le développement de l'archéologie préventive a favorisé cette impulsion, surtout en Normandie avec la fouille en 2009 du camp de la Glacerie, au lieu-dit « La Motterie », à 3 km au sud de Cherbourg. La parcelle, de 3.7 ha se rattachait à un camp d'environ 56 ha destinés à des soldats de la Wehrmacht. Ouvert tout début août 1944 par les autorités militaires américaines, il fut fermé 3 ans plus tard.

Cette fouille préventive ou « de sauvetage » a été l'occasion inespérée de revisiter, de recouper les sources sur les conditions d'internement. Celles-ci, étaient en effet dispersées au sein d'archives nationales locales et internationales, parfois difficilement accessibles. La fouille, les témoignages recueillis et l'examen des archives écrites et des photographiques ont permis de documenter le quotidien des prisonniers et l'organisation de celui-ci. En parallèle, un travail de recherche fondé sur des entretiens avec d'anciens prisonniers et des témoins indirects s'est consacré aux rapports entre prisonniers, habitants du secteur et responsables de camp.

La fouille de « la Motterie » a démontré qu'un camp de travail y avait été aménagé et qu'il jouxtait le camp principal. En mai 1945, il comptait 28.000 prisonniers et se divisait en plusieurs secteurs quasi autonomes. Parmi les objets découverts pendant la fouille, les plaques d'immatriculation portant l'inscription « POW 112 » (Prisoner Of War), ont permis d'identifier le « camp de travail 112A ». Selon des photographies et un rapport de la Croix Rouge, celui-ci ouvert en octobre 1944 regroupait 4017 prisonniers.

Le recouplement des archives avec les nouvelles données archéologiques ont également confirmé que le camp 112A fut fermé deux ans plus tard. Sur le site, de nombreux indices ont montré que la plupart des installations ont été détruites tandis que les sources

écrites spécifient que les prisonniers avaient été transférés à la caserne Rochambeau à Cherbourg.

Le décapage à la pelle mécanique et la fouille proprement dite ont aussi permis de compléter les informations connues sur l'organisation du camp. Les 180 restes de cabanes exhumés ont confirmé que celles-ci étaient réparties selon un plan orthonormé. Ces rangées de cabanes formaient des blocs (compounds) séparés par une double clôture de barbelés et un couloir de circulation. Les vestiges ont aussi révélé la présence d'équipements collectifs qu'il n'a pas été possible d'identifier (peut être des cuisines, des bacs pour laver les vêtements...). L'examen minutieux de 98 restes de cabanes a quant à lui démontré que celles-ci, d'environ 5x2m, étaient en moyenne occupées par 6 prisonniers. Certaines traces ont aussi mis en évidence des aménagements de fortune pour se protéger coûte que coûte de l'humidité et du froid. Des planches de bois, des tissus, des couvertures, des cartons et des tôles avaient ainsi été adossés aux parois des cabanes et bordés de remblais. L'ensemble initial de tentes qui composait alors le camp s'est modifié dans le temps, avec ajout de structures plus durables, notamment l'aménagement de planchers surélevés pour isoler les sols. Des poêles à bois de fortune étaient également fabriqués à partir de tonneaux et de caisses en métal. A l'époque, le prêtre des prisons, Franz Stock, témoignait des conditions difficiles aggravées par le climat, avec des tentes trempées sur un sol boueux.

La fouille a livré plus de 4000 objets : outillage en fer, boutons d'uniformes de la Wehrmacht, flacons et bouteilles, petit crucifix en acier façonné à la main, fragments de pipe, matériaux de construction et de chauffage... Autant d'éléments démontrant la dureté du quotidien (pénurie de matériel, absence de tout confort...), mais aussi toutes les capacités d'adaptation et de survie dont ont fait preuve les prisonniers.

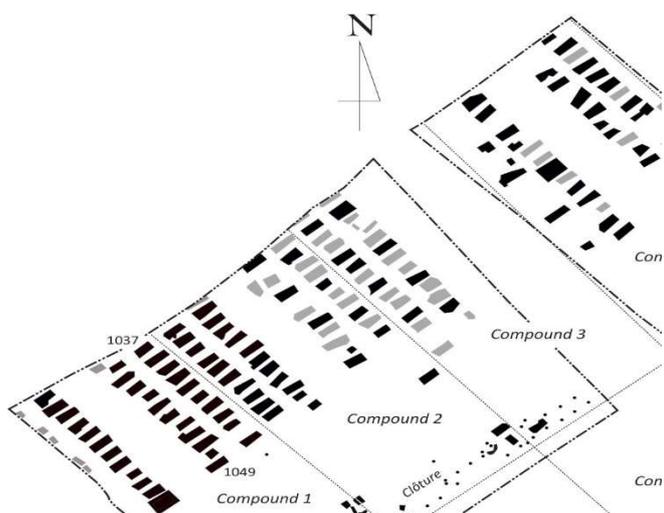
Si le peu de traces laissées par les immenses bâtiments immortalisés sur photographies d'archives laissent encore songeur, depuis la fouille la Glacerie, des projets de même type se sont enchaînés en France : site de la Chauvinerie (ouest de Poitiers) fouillé en 2008 et en 2011, CCPWE n°17 de Stenay dans la Meuse... Autant de vestiges permettant de revisiter un passé

encore proche et permettant de mesurer autrement les conséquences dramatiques du conflit sur les personnes.

Illustrations



Camp de la Glacerie (Manche) cabane semi-enterrée de 10m² environ. Photo : R. Early.



Plan du camp 112A de La Glacerie (Manche). Relevé Oxford Archaeology - DAO F. Fichet de Clairfontaine.

Pour en savoir plus :

V. Carpentier, C. Marcigny, « Les camps de prisonniers allemands. Un nouveau champ de recherche pour l'archéologie française », *Archéopages*, 39, octobre 2013-janvier 2014, p. 64-69.

R. Early, C. Person, « Le camp de prisonniers de guerre : Camp de travail 112A (1944-1946) », *Rapport de fouilles archéologiques préventives*, 2 vol., Oxford Archéologie Grand- Ouest, DRAC/SRA n°2247, 2011.

F. Fichet de Clairefontaine, « Le camp de travail de prisonniers de guerre allemands 112A », *DRAC de Basse-Normandie*, p. 1-10, Caen, 2013.

F. Fichet de Clairefontaine, « Pour fouiller les camps d'enfermement de la seconde guerre mondiale ? Le camp de la Glacerie (Manche) », *Les nouvelles de l'archéologie*, *Archéologie de la réclusion et de la détention*, 143, 2016, p. 48-53.

E. Launet, *Mémoires de Terre* », *Libération*, 11.10. 2011.

http://next.liberation.fr/culture/2011/10/11/memoir-es-de-terre_767009

S. Leconte, « Un camp d'internement de la seconde guerre mondiale près de Poitiers, le Frontstalag 230 et le Centre de Séjour surveillé », *Archéopages*, 39, 2014, p. 476-481.

Les opérations maritimes du siège de Dunkerque 1944-1945

Quentin Debbaud

Introduction

Le siège de Dunkerque entre septembre 1944 et mai 1945, front oublié de la fin des combats en Europe semble à contre-courant de toute logique militaire. Il immobilise 12 000 soldats allemands qui auraient été plus utiles sur le Rhin ou l'Oder. Ce siège prolonge également les souffrances d'une région particulièrement touchée par la guerre. De ce fait, le Vice-Amiral Frisius commandant des forces allemandes assiégées dans Dunkerque, est souvent décrit comme un fanatique aveuglé¹⁰².



De nombreux auteurs s'accordent sur le fait que "Dunkerque ne représente plus d'enjeu militaire dans un conflit qui s'éloigne vers l'est"¹⁰³

Si ce constat semble vrai sur le plan terrestre, est-il le même au point de vue maritime ? Question que pose aussi Jacques Mordal dans son livre "*Les poches de l'Atlantique*"¹⁰⁴.

La place assiégée.

¹⁰² Jaenada Philippe, *La petite femelle*, Paris, éditions Julliards, 2015.

¹⁰³ Oddone P, *Dunkerque 1944-1945: Sur les chemins de la libération*, P.48.

¹⁰⁴ Mordal J, *Les poches de l'Atlantique*, Paris, Presses de la Cité, 1965.

En février 1944, alors que le débarquement allié semble imminent, Hitler donne l'ordre de transformer en forteresse certains ports du littoral occidental afin d'empêcher une utilisation par les Alliés dans leur progression vers le *Reich*.

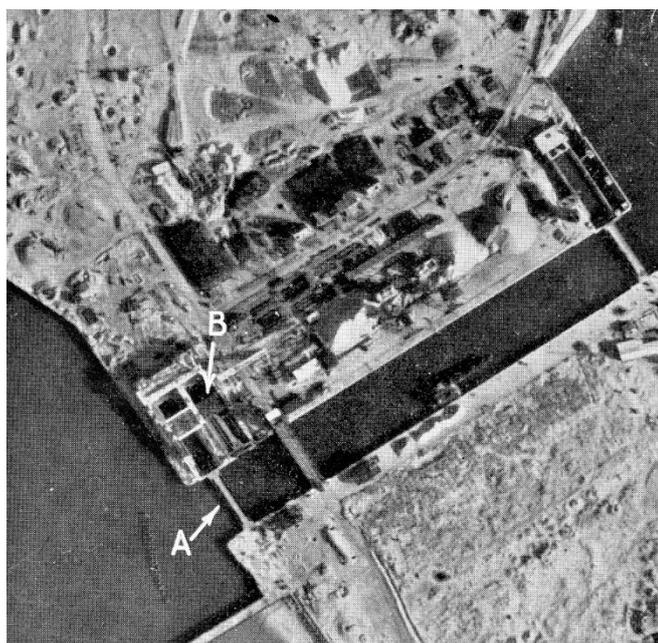
Dunkerque sera considérée comme forteresse, son commandant devant défendre la place jusqu'au dernier homme.

Le premier *Festungskommandant*¹⁰⁵ fut le colonel Hugo Ewringmann, Professeur à l'école de guerre de Postdam remplacé par le colonel Christian Wittstatt commandant une division de forteresse, le 20 juin 1944.

En août 1944, la garnison se compose de 3000 hommes, essentiellement de la *Kriegsmarine*¹⁰⁶. A la fin de la bataille de Normandie, le reflux des forces allemandes va entraîner une augmentation des forces terrestres avec l'arrivée notable de la 226 ID¹⁰⁷. Dès lors, l'autorité du colonel Wittstatt est mise en balance par l'arrivée du général von Kluge puis du Vice-Amiral Frisius.

Suite à diverses manœuvres, Frisius obtient le commandement de la place assiégée par le départ de von Kluge en vedette rapide le 19 septembre mais doit encore attendre le 22 pour recevoir le commandement total des forces allemandes¹⁰⁸ Friedrich Frisius était jusque-là *Amiral Pas-de-Calais* dirigeant les éléments de la *Kriegsmarine*, des unités navales et des batteries d'artillerie servies par des marins de la Somme à Zeebrugge¹⁰⁹.

Le 03 septembre, cet homme énergique et déterminé doit quitter la propriété qu'il occupe sur les hauteurs de Boulogne-sur-Mer pour se réfugier à Dunkerque qu'il décrit dans son journal comme une ville en ruine. Afin de couvrir une partie du périmètre défensif, les Wateringues¹¹⁰ seront inondés par le jeu des écluses de mer ouvertes lors des grandes marées, les essais commencent le 12 avril et dès le 06 juin l'inondation effective commence !



¹⁰⁵ Commandant de la forteresse.

¹⁰⁶ Oddone P, *Dunkerque 1944-1945: Sur les chemins de la libération*, P.27.

¹⁰⁷ Formée en Allemagne en juin 1944 à partir de la 111 ID détruite en Crimée.

¹⁰⁸ L'armée, l'aviation, la marine et l'artillerie de marine dépendent de commandements différents.

¹⁰⁹ Commandant important puisque les allemands s'attendent à un débarquement dans cette zone.

¹¹⁰ Selon le Larousse : "Ensemble des travaux de dessèchement des pays situés au-dessous du niveau de la mer, dans le nord-ouest de la France, en Belgique et aux Pays-Bas."

L'écluse Wattier est une cible pour les raids Alliés.

La 1ère armée canadienne arrive en Flandre maritime le 6 septembre et libère Hondschoote le 7, Gravelines et Bourbourg le 08 et Loon-Plage le 09, Bray-dunes, le 14 après des combats. Ce jour-là, le Maréchal Montgomery décide de stopper les combats pour Dunkerque, misant tout sur Anvers prise intacte grâce à la résistance belge. Les défenseurs de Dunkerque rassemblent alors 12 000 hommes, 174 canons de Flak, 57 pièces d'artillerie, 28 canons lourds et 95 canons antichars.

Dunkerque, un intérêt naval ?

Jusqu'à la libération, Dunkerque ne représente pas un intérêt extraordinaire pour les Allemands qui n'y stationnent qu'un *Hafenschutzgruppe*¹¹¹ qui sera dissous en septembre 1944. Boulogne, Calais et Ostende furent préférées pour abriter des unités offensives de *S-Boot*. Néanmoins à partir de 1941, la *Kriegsmarine* commença l'édification d'un abri bétonné de 70 000 m³ de béton, construit par l'entreprise "Weiss et Freytag" adossé au terre-plein sud du bassin d'évolution, auquel les navires accédaient par l'écluse Wattier. En raison des marées dans le port, le bassin a été isolé de la mer et une écluse contrôlait le niveau d'eau.



L'abri de protection des portes de l'écluse est transformé en infirmerie par les Allemands.

L'abri a d'abord été bombardé en mars 1943, les attaques se sont poursuivies tout au long de la guerre. Il comportait treize alvéoles, protégées par une dalle épaisse de 3 m 10. Chaque alvéole pouvait abriter un bateau ou un sous-marin de poche et se fermait par une porte blindée à 2 vantaux pesant 15 tonnes. Certaines alvéoles étaient équipées de chariots pour soulever et entretenir les bateaux. Un groupe électrogène, enlevé dans une brasserie, avait la capacité d'alimenter en énergie l'ensemble de la base. Cette construction abritait la *2.R-Boots-Flottille*¹¹² du *KorvetteKapitain* Pinkepank et une partie de la *36. Minensuchflottille*¹¹³ du *KorvetteKapitain* Ulrich. La défense anti-aérienne de la base s'appuie sur six pièces de 2 cm Flak 30 installées dans des cuves disposées sur le toit de l'abri bétonné.

¹¹¹ Flottille de garde portuaire. C'est la '*Hafenschützflottille*' Ostende/Dunkerque composée de bateaux de pêche réquisitionnés et armés.

¹¹² Le R-boots *räumboote* en allemand signifie dragueur de mines.

¹¹³ Composée de dragueurs et mouilleurs de mines.



Extrémité de la base et son camouflage en peinture.

Edouard Dewulf, résistant dunkerquois, précise que la base n'a jamais accueilli de sous-marins mais *"des dragueurs de mines, des vedettes rapides, accessoirement des remorqueurs dunkerquois réquisitionnés"*¹¹⁴

Dunkerque n'était donc pas une base sous-marine comme le confirme le travailleur du STO¹¹⁵, Jean Deprez *"Je n'ai jamais vu de U-Boot dans les alvéoles de la base, il y avait 13 alvéoles dont 2 étaient équipées de radier à claire-voie manœuvrés par des palans électriques et qui servaient à la mise à sec des vedettes rapides"*¹¹⁶ Cette base fut gravement endommagée par une défaillance allemande. Afin d'éviter sa prise par les Alliés, un dispositif de sabotage avait été installé. Dewulf raconte que le 2 août 1944 : *"Par inadvertance, ce dispositif était resté sous tension après un contrôle effectué dans la journée du 1er août. A l'heure indiquée ci-dessus, un dragueur, au cours d'une manœuvre d'accostage, racla le mur d'une alvéole et arracha le câble qui s'y trouvait. Celui-ci tomba à l'eau, bouclant ainsi le circuit de dynamitage et provoquant l'explosion. 32 Allemands furent tués, dont plusieurs officiers."*¹¹⁷

Le port est tout aussi inutilisable et irréparable pour les assiégés puisque Karl Schneider l'officier commandant le port avait fait sauter les charges des écluses et des quais devant l'avancée des Alliés en septembre 1944. Deux pétroliers d'escadre français capturés en 1940 sont également coulés.



¹¹⁴ Témoignage repris dans Oddone P, *Dunkerque 1944-1945 - Acteurs et témoins de la Libération*, Villeneuve d'Ascq Presse Universitaire Septentrion, 2005.

¹¹⁵ STO: Service du Travail Obligatoire.

¹¹⁶ Témoignage disponible sur le blog Sousmama: www.sous-mama.org

¹¹⁷ Témoignage repris dans Oddone P, *Dunkerque 1944-1945 - Acteurs et témoins de la Libération*, Villeneuve d'Ascq Presse Universitaire Septentrion, 2005.

Le port est inutilisable après les sabotages de 1944. Les dégâts sont énormes. Quais détruits, matériels sabotés et navires coulés.

En septembre 1944, la base est donc inutilisable pour des opérations navales d'envergures. Seule la partie ouest de l'abri est encore opérationnelle. La plage offre peu de possibilité en raison d'une trop faible déclivité qui empêche les navires d'y accoster. La seule stratégie maritime envisageable pour l'OKM¹¹⁸ résulte donc en une guerre de harcèlement limitée à la mer du Nord.

Quels étaient les moyens à disposition du III^{ème} Reich afin de maintenir une pression navale sur le détroit du Pas-de-Calais depuis Dunkerque ?

L'artillerie côtière.

Si le mur de l'Atlantique était très puissant dans le Pas-de-Calais, les pièces censées barrer le détroit furent fort logiquement édifiées entre Calais et Boulogne ou le détroit est le plus resserré. L'ensemble de ces pièces est capturé en septembre par les Canadiens.

Les seuls canons d'intérêt maritime à Dunkerque sont l'ouvrage de Malo Terminus qui comptait 4 canons de 10,5 cm ainsi qu'un bunker de contrôle de tir reliés à un radar de détection navale "*See-Riese FuMo 214*" placé au fort des Dunes. La batterie de Loon-Plage regroupait 4 pièces de 15,5 cm. La batterie de la ferme Masson possédait 4 canons de 21 cm. La batterie de Saint-Pol-sur-Mer E696 dispose de deux puissants canons de 28 cm sur voie ferrée dont une plaque tournante assurait la rotation pour une portée maximale de 29,5 km. Cela est insuffisant pour battre efficacement le détroit. Tout au plus, obligent-elles les convois alliés à effectuer une courbe vers les côtes britanniques.

Moyens aériens.

La forteresse, qui ne dispose pas d'appareils, ne peut proposer que la piste de Mardyck totalement détruite par un raid britannique et éventuellement quelques étendues d'eau pour accueillir des hydravions.

La spécificité de la guerre allemande fut que la marine ne disposa jamais d'appareils pour la lutte navale sous son propre contrôle. Les moyens aériens étant jalousement gardés par le Maréchal Goering. Les différentes formations de lutttes aéronavales restaient de la compétence des *Luftflotten* et donc de l'OKL¹¹⁹ car ni Hitler, ni l'OKW¹²⁰ ne tranchent ce conflit de compétence¹²¹.

La *Luftwaffe* réduite à des effectifs squelettiques, quasi-paralysée par le manque d'essence ne pouvait se consacrer à des missions aéronavales loin de ses bases.

Les sous-marins de poche.

Les sous-marins de poche constituent ce que le grand-amiral Doenitz qualifie de "moyens de guerre mineurs" qu'il définit comme "tout moyens qui, pour un très faible engagement de personnel et de matériel pourrait obtenir des résultats considérables"¹²² Cette opération fut confiée au contre-amiral Heye dès février 1943 mais les complications bureaucratiques du Reich ne permirent une véritable utilisation que vers la fin 1944. Doenitz met en

¹¹⁸ *Oberkommando Der Marine.*

¹¹⁹ *Oberkommando Der Luftwaffe.*

¹²⁰ *Oberkommando Der Wehrmacht.*

¹²¹ Le sujet est clairement exposé par F-E. Brézet dans son *histoire de la marine allemande*, Paris, Librairie académique Perrin, 1999.

¹²² Doenitz K, *Dix ans et vingt jours*, Paris, Plon, 1959, p.198.

avant la motivation des sous-marinières et l'efficacité des "Seehund", chien de mer en traduction littérale, type XXVII, phoque néanmoins restreinte par la domination aérienne alliée¹²³.



Seehund original exposé au musée militaire de Brest.

Des sous-marins furent basés à Boulogne puis transférés sur ordre de Frisius, le 12 juin 1944 à Dunkerque. Ceux-ci ne semblent néanmoins pas avoir été utilisés contre le trafic allié, l'OKM préférant les départs d'Ijmuiden aux Pays-Bas. Depuis Ijmuiden, le *Seehund* a la capacité de rejoindre Dunkerque. Il peut couvrir en surface, la distance de 555 km à la vitesse de 7 nœuds (13 km/h) et de 116 km à 3 nœuds (5,5 km/h) à une immersion maximale de 30 mètres.

Au total, les *Seehund* couleront 112 000 tonnes dans l'estuaire de la Tamise et de l'Escaut et 70% d'entre eux auront un contact avec les navires alliés¹²⁴. Les *Seehund* joueront à Dunkerque le rôle de facteur et de ravitailleurs pour la garnison. Dans les derniers jours de la guerre un *Seehund* viendra encore apporter des matières grasses et son équipage devra se rendre avec le reste de la garnison au grand dam de Frisius.

Les vedettes rapides.

La première action incluant Dunkerque assiégée et des vedettes rapides se déroula le 16 septembre. Des vedettes devaient ravitailler Dunkerque, mission reportée une première fois de 24h en raison de l'opération aéroportée alliée *Market-Garden*.

Néanmoins, une fois le choc des parachutages passé, la SKL envoya les S 186, S 185, S 198 et S 199 ravitailler les assiégés. Malgré un contact avec des destroyers alliés, elles arrivèrent le 19 septembre pour repartir immédiatement avec von Kluge, son état-major et 4 blessés graves pour atteindre sans encombre l'abri de Hoek van Holland.

Si l'opération de ravitaillement fut un succès, l'opération de diversion tourna au désastre ! La 10^{ème} *S-bootflottille* prit la mer avec le S 183, le S 200 et le S 702 mais ils furent interceptés par la frégate britannique "HMS *Stayner*" et 2 vedettes rapides MTB 724 et MTB 728. Le S 183¹²⁵ a été coulé tandis que les vedettes S 200 et S 702 sont entrées en collision et se sont coulées elles-mêmes. Cette opération coûte 3 vedettes, 3 commandants dont le chef de la 10^e *s-bootflottille*, le Kapitänleutnant Müller et 45 prisonniers.

¹²³ Doenitz K, *Dix ans et vingt jours*, Paris, Plon, 1959, p. 199.

¹²⁴ Prenatt J et Stille M, *Axis Midget Submarines: 1939–45*, Osprey, 2014, p.27

¹²⁵ Tuant 5 hommes.



S-Boot, initiales pour Schnell Boot, vedette rapide.

Le 21 février 1945, 6 vedettes *S-Boote* se réfugient à Dunkerque après une opération dans la Tamise. Il s'agit d'unités appartenant à la 8ème *S-Bootflotille* qui coula au cours de cette attaque le LCP 707 (9T).

Ces *S-boot* partirent la nuit du 22 février pour une action conjointe avec les 4e, 6e, et 9e *Sbootflotille* poser des mines sur le trajet Tamise-Escaut. Lors du retour, trois bateaux de la 8e et deux bateaux de la 2e ont abattu un chasseur-bombardier, le "S 209" un autre. Cinq vaisseaux totalisant 25 226 tonnes ont coulé sur ces mines.¹²⁶

La *Kriegsmarine* ne rapporte aucunes pertes en *S-Boot* à Dunkerque.

Voiliers.

En raison de leur relative faiblesse et de la surveillance aérienne alliée, les voiliers ne purent jouer un rôle au combat. Notons néanmoins, que les assiégés lancent quelques expéditions de pêche afin d'améliorer le quotidien. Le journal du Contre-Amiral Frisius contient des indications sur la manière de préparer les harengs.

En conclusion.

Attaquer les navires alliés dans la Manche, la mer du Nord et l'estuaire de l'Escaut représentait un intérêt même si l'étouffement des armées alliées n'eut pas lieu.

Comme le précise Doenitz chaque attaque réussie réduisait l'énorme avantage matériel des armées alliées et surtout la fixation d'unités légères pour la surveillance des navires alliés empêchait ces unités de s'en prendre au commerce allemand "dans la mer du Nord, dans le Skagerrak et sur le long littoral norvégien"¹²⁷

La possession de Dunkerque joue également un rôle diplomatique lors des négociations avec les Anglo-Américains que le *Reich* moribond pensait faire aboutir en mai 1945.

Sur le plan purement naval, le constat de la faible importance de Dunkerque est indubitable en raison de la non-utilisation de la base. Les seules actions que nous pourrions imputer à son utilisation ne valaient certainement les moyens mobilisés et encore moins les sacrifices du siège. Cette relative insignifiance se révèle lorsque Montgomery ne mentionne même pas la reddition de Dunkerque dans la convention de Lunebourg amorçant la fin des combats sur le front Ouest.¹²⁸

¹²⁶ Sur les opérations des *S-Boot* durant le conflit voir <http://www.foerderverein-museums-schnellboot.de/s-boote/kriegsmarine/bootstypen/s100.htm>

¹²⁷ Doenitz K, *Dix ans et vingt jours*, Paris, Plon, 1959,

¹²⁸ Doenitz K, *Dix ans et vingt jours*, Paris, Plon, 1959,, p.289.



L'abri pour les portes, coulissantes, de l'écluse Wattier est toujours en service. On voit les deux alvéoles de protection pour les portes. Une sécurité de plus au cas où l'une d'elles est hors service. Photo Pinterest.com



Autre vue de l'abri pour les portes.

Le 18 mai 1945, la Marine nationale s'implante dans l'ancien abri bétonné. Elle lui donne le nom de "Caserne du Matelot BURET". Une équipe récupère quatre *Seehund* qui seront remis en état et étudiés. Le dernier *Seehund* survivant des opérations navales de Dunkerque se trouve actuellement exposé sous le nom de S 622 au musée national de la Marine de Brest.

En 1956, l'ouvrage Ouest est démantelé pour laisser place à Usinor.

Quentin Debbaudt,

Responsable des collections du musée Wellington.

Guide-conférencier au musée royal de l'Armée et de l'Histoire militaire de Bruxelles.

Expert militaria et souvenirs historiques chez Stanley's Auction.

Août 1942, les Allemands s'emparent de la mine de Montbelleux.

Alain Planchet.

LES DEBOIRES D'EDGAR BRANDT ET LA LOGIQUE INDUSTRIELLE DE GUERRE.

En temps de guerre, le wolfram (ou tungstène, formule WO₃) est particulièrement précieux. C'est un matériau rare, reconnu pour ses propriétés physiques : il possède la plus grande résistance à la traction et le plus haut point de fusion de tous les métaux. Sous forme d'alliage, il est utilisé dans l'armement notamment. En 1938, dans le but de développer la production de wolfram en France, le ministère des Travaux Publics du gouvernement Daladier vend la concession de la mine de Montbelleux pour 4.000 francs à Edgar Brandt. Ce dernier est un ferronnier d'art parisien très connu, à l'habileté manuelle impressionnante ; il a créé des œuvres exceptionnelles, la dalle du Soldat inconnu, par exemple. Pendant la guerre de 1914-18, il a inventé le mortier de 81mm. Partant de là, il s'est intéressé à l'armement et a produit diverses armes dans ses usines de Chatillon-sous-Bagneux et Vernon. Le gouvernement du Front Populaire a nationalisé ses usines d'armement. Edgar Brandt a été largement indemnisé et a reçu des millions de francs qui vont lui permettre, dès la chute du Front Populaire, d'acheter plusieurs usines en difficulté mais viables avec l'idée de reprendre ses fabrications d'armes.



E. Brandt en 1925, collection Baboux

UN ESPOIR DE REMISE EN VALEUR.

Edgar Brandt ne relance pas immédiatement l'exploitation de la mine de Montbelleux, restée à l'abandon depuis 1918, après un sabotage qui avait causé l'incendie de la laverie et l'arrêt de l'exploitation. Il ne reste rien des anciennes installations, l'ouverture du puits s'est effondrée, les poteaux d'étais des galeries sont pourris, le carreau est envahi par la végétation. Quand Brandt apprend que les Allemands s'intéressent à la concession, il fait réaliser une étude en août 1941 en prévision d'une nouvelle exploitation.

Le 31 décembre 1941, le docteur Meyer-Oelschudke demande par écrit les titres de propriété et d'exploitation à l'inspecteur des Mines de Rennes. *« J'ai appris par la Kommandantur de Fougères que le pharmacien Bouffort, Fougères, à l'occasion d'une chasse aux lapins, a fait une découverte qui laisse supposer une présence importante de wolfram. Jusqu'à présent, il semble qu'une seule colline ait été exploitée sur une longueur de 120 mètres. A cet endroit, le wolfram se trouverait disséminé dans un mélange de granit et de granulite de sorte que l'extraction serait difficile et peu rentable. Cependant, il aurait découvert dans les environs de nombreuses veines qui font plusieurs kilomètres de long et qui peuvent être exploitées sans coût particulier car le wolfram se trouve pour ainsi dire en surface. J'aimerais connaître votre opinion ».*

Les Allemands s'informent et lisent la presse : l'Ouest-Eclair évoquait régulièrement le tungstène de Montbelleux.

LES ALLEMANDS S'EMPARENT DE MONTBELLEUX.

Au début de 1942, des négociations ont lieu entre les autorités allemandes et les représentants d'Edgar Brandt ; lui-même est passé en zone libre puis s'est réfugié en Suisse. Des ingénieurs de la société Krupp et de l'Organisation Todt y assistent. Les Allemands proposent de réquisitionner les matériaux et les équipements nécessaires à la réouverture à

condition qu'un certain pourcentage de la production soit expédié en Allemagne. Rapidement, les représentants de Brandt se déclarent incapables d'accepter les conditions fixées par les autorités allemandes et les négociations sont temporairement suspendues.

En mars 1942, plusieurs spécialistes allemands visitent la mine, en particulier le chef des services géologiques de la firme KRUPP. L'exploitation de ce minerai est primordiale pour les Allemands et le sujet est abordé lors d'un entretien en août 1942 entre Hitler et Albert Speer, son ministre de l'armement et chef de l'organisation Todt. Dans ses notes Speer précise : « J'ai fait un compte-rendu au Führer de l'exploitation de la mine de Wolfram de Montbelleux. Le développement doit être poursuivi à fond ». L'industriel Alfred Krupp, un des principaux fabricants d'armes du Grand Reich, membre de la commission de l'armement auprès du ministre, est chargé du suivi. Le même mois, les Allemands se saisissent de la mine sans préavis et sans déclaration de réquisition. Un plan est mis au point par l'Organisation Todt, une convention signée entre l'Organisation et Krupp définit les rôles pour que la mine produise dans moins d'un an.



Speer avec Hitler dans sa résidence du Berghof.

Bundesarchiv, Bild 183-V00555-3 / CC-BY-SA 3.0

Le rapport sur les mines pour les années 1942-1943 de l'Administration de Krupp déclare ce qui suit : « À l'instigation du ministre du Reich pour l'armement et la production de guerre et de celui de l'économie, l'assèchement de la mine de Tungstène de Montbelleux a été commencé en Août 1942 par l'Organisation Todt... A la suite d'un contrat conclu avec l'Organisation Todt, la direction locale des opérations de l'entreprise Krupp agit en tant qu'unité de production indépendante dans le cadre de l'Organisation Todt dans l'exécution de ces tâches. Todt fournit une assistance directe, surtout dans les travaux de construction et l'approvisionnement. En tant que représentants des Ministères concernés, l'agent autorisé du Ministre de l'Armement et de la Production pour la Guerre, et le commandant militaire en France, Département des Mines, sont désormais compétents en France ».

Toujours au mois d'août, une vingtaine de personnalités allemandes (géologues, techniciens et membres de l'organisation Todt) arrivent à Fougères et engagent immédiatement des travaux préparatoires.

L'entreprise C. Deilmann, de Dortmund, se voit confier l'installation du matériel de surface et la remise en état du puits Surcouf dont le chevalement en bois est édifié en huit jours, la salle des machines de ce puits est aménagée : machine d'extraction de 120 cv, deux compresseurs. En tout 3.000 mètres d'installations (puits, galeries, rails pour tram, structures en hauteur) sont drainés ou construits. La mine est reliée au réseau à haute tension de Dompierre-du-Chemin (100 Kwa) et de Fougères (400 Kwa). Une ligne de chemin de fer raccordant la mine à la gare de la Selle-en-Luitré est prévue.



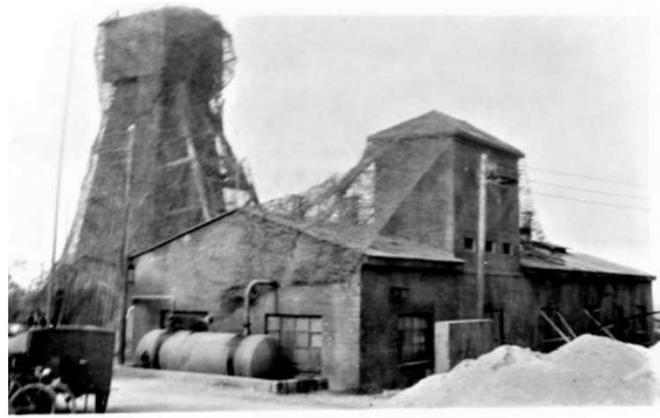
Bureaux dynamités par les allemands à leur départ; bâtiment des douches, ligne de tramway allant à la laverie.

Cliché Francis Battais-Col. Jean-Marie Bodin

L'extraction du Wolfram est urgente pour l'Allemagne et l'organisation Todt embauche sur place. Selon un compte-rendu de l'ingénieur des Mines daté du 10 septembre 1942, l'organisation Todt a passé des contrats avec un certain nombre d'entrepreneurs de travaux publics de la région. Le 28 septembre, l'entreprise Lelandais fait paraître une annonce dans l'Ouest-Eclair, elle « embauche pour Montbelleux...manœuvres, terrassiers, charpentiers et spécialistes. Acomptes chaque semaine. Paie régulière chaque quinzaine... ». Les exploitants se plaignent du débauchage de leurs salariés par les autorités allemandes en raison des salaires payés dépassant 15 francs de l'heure. L'effectif au début octobre 1942 semble être aux alentours de 300 hommes dont environ 30 Allemands avec un ingénieur autrichien.

Un résistant, René Artin, recherché par la Gestapo à Rouen, quitte son domicile et s'installe à Fougères où il vit dans l'illégalité. Il se fait embaucher comme mécanicien à Montbelleux. Il est arrêté par les allemands à Parcé le 14 octobre 1943 sur dénonciation et incarcéré à Rennes où il est torturé pendant 17 jours. Condamné à mort par le tribunal allemand le 25 octobre, il est déporté à Compiègne, puis à Buchenwald et enfin à Dora.

Un camp est construit sur la face nord de la colline, avec des baraques servant de dortoirs, des jardinets, des allées cimentées, une cantine, des bureaux et une infirmerie. Une station de pompage et de filtrage permet d'avoir de l'eau potable et d'être autonome. L'entreprise Krupp, qui était présente à titre de conseiller, prend la gestion directe de la mine le 1^{er} avril 1943. Des patrouilles surveillent le territoire, seuls les cultivateurs ont le droit de circuler pour accéder à leurs champs. Pourtant des jeunes gens téméraires se permettent d'aller sur place prendre des photos, parmi eux, Francis Battais de Fougères.



Camouflage allemand en 1943
Cliché Francis Battais-Col. Jean-Marie Bodin

UN LEURRE JURIDIQUE.

Brandt tente des démarches auprès de Krupp pour faire reconnaître ses droits. Après intervention du gouvernement français, la direction de Montbelleux démarre le processus d'indemnisation mais en septembre 1943, Krupp prétend avoir abandonné la direction de Montbelleux en faveur d'une organisation d'état qui travaille dans le cadre de l'Organisation Todt ; elle le confirme à la direction de la mine : « *Nous accusons réception de votre lettre mentionnée ci-dessus et approuvons votre façon de procéder dans l'affaire. Cependant nous accordons beaucoup d'importance au fait que l'entreprise Krupp soit exclue des négociations avec les propriétaires et aussi des transactions de paiement aux propriétaires. Ainsi, tout ce qui touche à cette affaire doit être effectué au nom de Todt* ». La direction de Montbelleux prend note de la lettre : « *Nous conduirons toutes les négociations selon vos directives comme nous l'avons toujours fait jusqu'ici* ». Brandt ne reçoit aucune indemnité ni paiement du minerai extrait de sa concession.

Entre temps, l'entreprise Krupp a remis la mine en route. Dans le rapport de l'Administration principale de l'Extraction des Minerais on peut lire ceci :

« On estime à 50 - 60 tonnes la quantité de WO₃ trouvée immédiatement après le drainage de la mine. Selon les projets fixés avec les bureaux du Reich intéressés, on prévoyait un rendement journalier de 50 tonnes de minerai brut. Une usine de traitement conçue pour ce volume, a été construite par Krupp-Grusonwerk et mise en opération en septembre 1943. Une

production de 5 à 7 tonnes de concentré par mois est prévue après la période initiale de démarrage...

L'extraction a commencé début juillet. Depuis, environ 1800 tonnes de minerai brut ont été extraites dont la plupart ont été stockées puisque la nouvelle usine de traitement ne pouvait pas commencer à assurer les opérations de façon régulière avant fin septembre. En plus d'une certaine quantité de concentré qui pouvait être extraite en utilisant des procédés manuels, une demi-tonne de « bruddle concentrates » a été extraite au cours de l'année du rapport. En octobre 1943 cependant, on a pu augmenter la production de concentré par l'usine de traitement de minerai brut pour atteindre environ 4 tonnes. 252 personnes travaillaient à la mine à la fin de l'année.



Vue générale prise du chevalement - 1943

Cliché Francis Battais- Col. Jean-Marie Bodin

En octobre 1943, le chef d'exploitation pour la Maison Krupp, M. Bayle fait visiter la mine à M. Gabel, directeur des Mines de Berlin et à l'ingénieur des T.P.E. Un plan très élaboré a été trouvé dans les décombres du bureau. Il date de juin 1943, avant la reprise de l'extraction : 1.500 mètres de galeries auraient permis

la production de 15.000 tonnes de tout-venant pendant dix mois. Ce tout-venant aurait donné, après traitement, 80 à 90 tonnes de concentré à 70 % de WO₃. En 1944, après le départ précipité des Allemands, on retrouve sur place un important stock de minerai provenant d'une profondeur de 138 m, niveau inférieur à celui déjà connu des anciennes galeries (97 m). La guerre s'intensifie : le chevalement sur le puits neuf est entièrement camouflé et prend l'apparence d'un château d'eau ; la laverie est protégée par des ouvrages en béton. Un bunker de type du mur de l'Atlantique, abri pour personnel à l'origine, permet de protéger la dynamite.

LA DEROUTE ET LA CUREE.

La Résistance prépare le débarquement. Le 28 avril 1944, Jules Fontaine, responsable FTP pour la région de Fougères sabote trois poteaux de la ligne à haute tension venant de Fougères qui alimente la mine de Montbelleux.

Le 1^{er} août une trentaine de mineurs, essentiellement marocains et algériens, qui logeaient au camp de Montbelleux sont expulsés des baraques ; ils se dispersent dans les fermes et hameaux proches de la mine. Ils sont considérés comme sinistrés et obtiennent une carte de réfugiés.

Le 2 Août 1944, l'avancée des troupes alliées oblige les Allemands à évacuer la mine. Avant de partir, ils détruisent à la dynamite les bureaux, la station des compresseurs, la laverie, le treuil du puits d'extraction. Après le départ des Allemands, certains mineurs nord-africains, entièrement démunis, viennent récupérer quelques matelas et objet de première nécessité abandonnés dans le camp. Puis la mine est pillée par les gens des environs. Ils emportent des moteurs, des compresseurs, des marteaux piqueurs, des wagonnets et des rails, de l'outillage, des pelles, des pioches, etc.



La laverie détruite au départ des Allemands.

L'armée américaine porte plainte auprès de la gendarmerie. Un inventaire est établi par Maître Bernard, huissier à Fougères, en présence de l'ingénieur T.P.E. et d'un ingénieur des Etablissements Brandt. Le 25 septembre 1944, l'administration des Domaines attribue aux Ets Brandt le matériel, étant donné qu'il n'a pas été réquisitionné préalablement par les autorités allemandes. Le pillage du matériel et la destruction des installations se poursuivent : baraquements démolis, lignes électriques arrachées, bois de mine sont en partie emmenés comme bois de chauffage.

En 1948, il ne reste rien des installations mécaniques. Après le procès de Nuremberg qui juge les grands dignitaires nazis, l'armée américaine, dans sa zone d'influence, utilise son droit de poursuivre d'autres criminels de guerre. Alfred Krupp et onze de ses collaborateurs sont jugés et condamnés par un jugement du 31 juillet 1948 pour crime contre l'humanité pour le pillage, la destruction et l'exploitation des territoires occupés.



Bunker pour le stockage de la dynamite.

Le pillage de Montbelleux fait partie des accusations. L'entreprise Krupp a bien participé à des actes de spoliation : l'Allemagne s'est octroyé de 50 à 60 tonnes d'un métal de très grande valeur sans l'autorisation du propriétaire français et sans compensation ; le système d'exploitation employé - le stripping- (littéralement : décapage, déshabillage) a été conçu pour obtenir le maximum de minerai dans un minimum de temps, sans se préoccuper de l'exploitation future ; s'y ajoutent l'enlèvement du minerai vers l'Allemagne et la destruction systématique des machines en 1944. Entre 1948 et 1950, le service des Mines fait pression sur Edgar Brandt, toujours concessionnaire, pour qu'il reprenne l'exploitation. Celle-ci est confiée à la Société des Mines de Puy-les-Vignes (Haute-Vienne) dont le dirigeant est le gendre de Brandt.

Article paru dans le bulletin N° XXVI 2013 de l'association "Art et Histoire du Pays de Fougères" et sur le site de l'association "la 3 M Montbelleux»:[http://www.la3m-montbelleux.com/pages/l ... 39-45.html](http://www.la3m-montbelleux.com/pages/l...39-45.html)

Sources :

La mine de Montbelleux 1903/1983 Luitré (Ille-et-Vilaine) Jean-Marie Bodin.

KRUPP et al. So-called KRUPP Trial. US Military Tribunal Nuremberg, Judgment of 31 July 1948. The Montbelleux mine, France (traduit par Daphne Pitois).

Edgar Brandt, artiste et industriel atypique. Conférence de Jean Baboux et entretien avec l'auteur.

Service historique de la Défense - Ministère de la Défense - Bureau Résistance.

L'Ouest Éclair 08/12 et 17/12/40 – 13/02/et 28/09/42.

Les ressources minières du Pays – Francis Lebreton - Revue Le Pays 1978.

Témoignage de Jean Bertin, voisin de la mine.

Archives municipales de Luitré (35)-1944- 4H3.

Photos :

Ccollection Jean Baboux ; Bundesarchives ; prises par M. Battais, collection J.M. Bodin ; collection la 3 M Montbelleux,

La création du Secours dentaire international

à la fin de la guerre.

Par Xavier Riaud *

Lors de la libération des camps, une très grande quantité de détenus sont morts pour s'être réalimentés trop brusquement. Ils sont tombés par milliers, car les Américains et les Anglais ont été, dans un premier temps, totalement désorientés et débordés par ce qui se présentaient à leurs yeux. Ils ont donné à manger aux rescapés, en quantité trop importante, de bonne foi, sans songer un instant aux conséquences dramatiques que cela allait provoquer, ce qui a été insupportable pour des organismes affaiblis. En voyant les conséquences, ils se sont ravisés et ont installé des hôpitaux de campagne qui avaient pour mission de soigner et de réalimenter les malades par étapes successives.

Le Docteur Samuel Glashow¹²⁹ est le dentiste en chef, capitaine dans la 307^{ème} compagnie médicale de la 82^{ème} Division aérienne américaine en 1945. Il participe cette année-là, en mars et avril, à la libération du camp de concentration de Ludwiglust dans le nord de l'Allemagne. Il se souvient.

« Je suis avec la 82^{ème} Division depuis 1942 et nous avons effectué sept missions de combat. Deux mois avant la fin de la guerre, nous occupons Ludwiglust où l'armée allemande s'est rendue à ma division. Mon supérieur, le major Works, officier dentaire, et moi-même décidons d'aller voir le camp de concentration dont tout le monde parle. Ce que nous y avons vu, dépasse l'inimaginable. Les détenus sont si maigres. Ils ressemblent à des squelettes vivants. L'odeur aussi prend à la gorge. Une odeur de viande, celle de ces corps sans vie. Des entassements de cadavres pourrissent près des baraquements.

J'étais au combat depuis des mois et j'ai vu beaucoup de gens mourir, beaucoup de compatriotes avec leurs jambes coupées. J'ai vu un officier avec le visage défoncé par un éclat d'obus. J'ai soigné des milliers de

soldats de ma division et d'autres, et même des Allemands. J'ai vu beaucoup de sang, de boyaux... Mais rien ne m'avait préparé à ça. Je marche sur des visages d'hommes, des déjections humaines des morceaux de viande disséminés partout. Et l'odeur est incroyable. Je ne peux en croire mes yeux.

Notre médecin suggère alors de faire une sorte de soupe. On leur apporte en leur disant de tremper leur pain dedans et on leur donne aussi du chocolat chaud avant de leur faire manger une nourriture plus normale. Avec mes 300 hommes, nous devons gérer plus de 5 000 prisonniers.

Notre général, le général Gavin est tellement en colère qu'il envoie quérir les habitants du village voisin. Il les contraint à aider à l'enterrement des morts et au convoyage des vivants vers un hôpital. Les corps sont transportés dans des vieux parachutes et sont enterrés dans des tombes individuelles avec une croix pour chacune. Nous en avons fait deux cents.

Nous devons garder les prisonniers que la division a faits. Pour une centaine de soldats de la Wehrmacht, un ou deux soldats suffisent, mais pour un SS, à chaque fois, est affecté un gardien. Après leur reddition, ils restent aussi dangereux qu'un serpent à sonnettes. Nous n'avons pas assez de rations pour les nourrir. Aussi, leur donne-t-on le minimum pour ne pas déprimer.

(...) Quand je suis arrivé dans la division, j'étais le dentiste qui avait le rang le plus bas. Il y avait 16 dentistes au-dessus de moi, en incluant le major Works qui était le chirurgien-dentiste en chef. Quand il est passé le dentiste en chef de la 82^{ème} Division, je suis devenu chirurgien-dentiste en chef. Son travail est administratif et le mien beaucoup plus actif. Au combat, je dois prendre soin des blessés et veiller à leur bien-être.

¹²⁹ Cf. Interview du Docteur Samuel Glashow, 20 novembre 1978, Yad Vashem, Jerusalem, Israël, pp. 1-49.

Des médecins portant la Croix-Rouge sur leurs casques ont été exécutés par des Allemands. Le général Gavin¹³⁰ réunit l'équipe médicale un jour et nous dit : « C'est votre choix de porter la Croix-Rouge sur vos casques. Si vous le faites, vous ne pouvez pas porter d'armes. Si vous ne la portez pas, de même pour tout insigne médical, vous pouvez porter une arme. » De ce jour, 95% des médecins ont enlevé leur Croix-Rouge et ont porté une arme jusqu'à notre arrivée à Berlin, en Allemagne où on nous a demandé de les rendre.

Notre rôle est d'empêcher l'évasion de SS et de voir si les soldats de la Wehrmacht reçoivent bien le minimum vital. C'est aussi de voir si les rescapés des camps ont bien assez à manger et reçoivent également toute l'attention médicale qui est nécessaire. Je n'ai fait chez aucun d'entre eux de soins dentaires. Je n'ai pas le matériel approprié pour cela sur place, mais leurs dents sont horribles. C'est compréhensible.

(...) J'ai un assistant maintenant. Il est caporal. Nous avons soigné ces prisonniers aussi longtemps que nous avons pu et puis, les autres armées alliées sont venues et nous les leur avons remis. Un matin, des camions sont venus les chercher et nous leur avons donné des couvertures, des vêtements et de quoi manger. »

Engagé volontaire, le Capitaine Samuel Glashow¹³¹ a été démobilisé en 1946.

A sa libération, le Dr Stroweis¹³² a collaboré à un hôpital de campagne, monté à l'intention du personnel soignant et de leurs malades, par les Américains.

« Nous avons obtenu d'un chirurgien-dentiste allemand, un médicament que nous ne connaissons pas, mais qu'il nous vanta comme très efficace dans les affections de la muqueuse buccale : la teinture de Myrrhe. Nous utilisâmes ce produit dans de très nombreux cas de gingivites, de stomatites,...

La sédation des douleurs fut toujours rapide et la guérison intervint à une vitesse surprenante. Il est vrai

¹³⁰ Les Américains, signataires de la Convention de Genève du 27 juillet 1929, étaient convaincus, par une mauvaise lecture du texte, que celle-ci interdisait à tout officier médical porteur de la Croix-Rouge de porter une arme, ce qui est inexact, puisqu'en réalité, il est autorisé d'en porter une pour protéger ses malades et son personnel. Il n'a par contre pas le droit de s'en servir pour attaquer ses ennemis.

qu'entre-temps l'hygiène, l'alimentation, les conditions de vie et de psychisme des malades avaient changé du tout ou tout. L'application de la teinture de Myrrhe contribua considérablement à la guérison des malades, mais l'énorme amélioration des conditions de vie l'aida incontestablement. »



Personnel médical debout à l'extérieur d'une école qui a été transformée en hôpital pour les survivants du camp de concentration de Langenstein-Zwieberge, en avril 1945. Sur la gauche, le capitaine Joseph Lyten¹³³, un dentiste du bataillon médical de la 8^{ème} Division blindée.



Les services sanitaires américains prennent en charge les déportés. En arrière-plan l'école transformée en centre de soins.

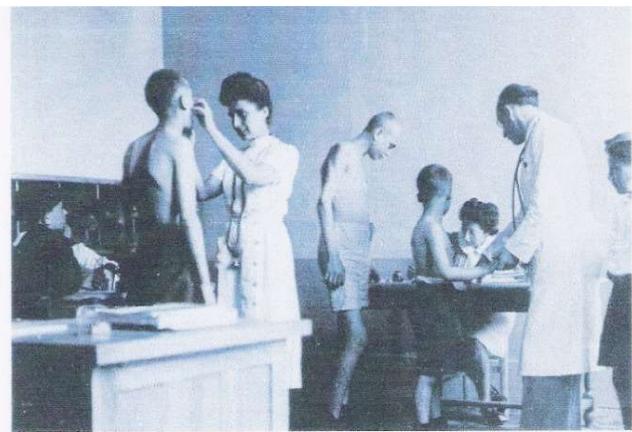
¹³¹ Cf. Interview du Docteur Samuel Glashow, 20 novembre 1978, Yad Vashem, Jerusalem, Israël, pp. 1-49.

¹³² Cf. Stroweis Henri, *Pathologie bucco-dentaire dans les camps de concentration allemands, 1944-1945*, Thèse Doct. Chir. Dent., Paris, 1973, pp. 28-29.

¹³³ Cf. United States Holocaust Memorial Museum, photo 10114, Washington DC, 2003, © USHMM.



Langenstein-Zwieberge, en avril 1945 (sur la gauche, le capitaine Joseph Lyten¹³⁴).



Examen médical des enfants rescapés à Buchenwald¹³⁵ (examen dentaire de l'enfant sur la gauche).

Au cours de la guerre, le Comité international de la Croix-Rouge a cherché à développer au maximum son action médico-sociale en faveur de tous les prisonniers de guerre constatant l'état bucco-dentaire calamiteux des rescapés dans les camps allant de pair avec leur état général¹³⁶. L'urgence est grande. En effet, l'état cachectique et dénutri des déportés impose une réalimentation progressive de leurs organismes. Comment cela peut-il être possible alors que leur état bucco-dentaire empêche toute mastication ? A partir de 1941, il lui est devenu possible d'organiser des soins dentaires dans les camps. C'est ainsi que furent installés 64 cabinets dentaires pour

¹³⁴ Cf. USHMM, photo 10113, 2003, © USHMM.

¹³⁵ Cf. USHMM, photo 26145, 2003, © USHMM.

Le camp de Buchenwald a été libéré par les Américains, le 11 avril 1945. Les enfants rescapés de Buchenwald représentaient un groupe d'environ 1 000 enfants juifs, tous issus d'Europe de l'Est.

lesquels le CICR a envoyé près de 5 tonnes de matériel et de fournitures. Ainsi, par exemple, le Dr Joachim a conçu un fourgon automobile dentaire qui constituait avec sa remorque, un centre ambulancier de chirurgie. Dotée d'une équipe bien entraînée, le praticien s'est rendu d'un camp de prisonniers à l'autre et ne s'est pas contenté de ne soigner que ses compatriotes belges, mais aussi les captifs de toutes les nationalités, voire des ressortissants de pays n'ayant pas signé la Convention de Genève. Ses résultats ont été si bons, que le CICR a cherché à s'en inspirer. Cependant, à l'automne 1944, la Suisse a traversé une crise importante de carburant et de pneumatique. La quête d'une autre solution s'est imposée dès lors. Le CICR suisse, indépendant du CICR, a racheté un wagon-restaurant désaffecté avec le soutien et l'accord du CICR, et de l'armée suisse. Il a été convenu que ce wagon soit restauré et aménagé en centre de soins dentaires ferroviaire ambulancier mis à la disposition du service dentaire de l'armée suisse, destiné aux internés étrangers. Cette structure a été inaugurée le 14 décembre 1944 et jusqu'au 28 février 1945, pas moins de 940 prisonniers de toutes les nationalités ont été soignés et appareillés dans des conditions remarquables.

Les résultats ont été si probants que d'éminents praticiens ont décidé d'instaurer un secours visant à délivrer des soins aux prisonniers, aux déportés et aux populations sinistrées.

Le nombre des candidats postulant au Secours dentaire s'est révélé très conséquent. Est apparu alors un clivage regrettable : le CICR obéissant au texte de la Convention de Genève ne pouvait prendre en charge que les prisonniers de guerre alors que le CICR qui est une organisation indépendante pouvait secourir toutes les victimes de la guerre¹³⁷.

Il est apparu urgent de créer un organisme autonome de la Croix-Rouge, s'appuyant sur des groupements professionnels, afin de poursuivre l'action du Secours

¹³⁶ Cf. Rohner, « A propos d'une initiative du Secours Dentaire International », in *L'Odontologie*, vol. LXXXIII, n°5, Paris, 1945, pp. 109-111.

¹³⁷ Cf. Rohner, 1945, pp. 109-111.

dentaire sans se heurter à des conflits de compétence. Ainsi, le Secours dentaire international a-t-il vu le jour à Genève, le 24 février 1945, sous la présidence du Dr René Jaccard, dentiste genevois, qui a mis sur pied un organisme central basé à Genève, avec des délégations dans les pays libérés. Très vite, l'appui des Croix-Rouge nationales, des groupements professionnels et des ministères s'est révélé indispensable à la pérennité de ce projet d'une ampleur considérable. En effet, la création de centres de soins nécessite le recrutement de personnel médical et technique. Ceci ne peut se concevoir qu'avec le plein accord de la profession toute entière sous l'égide du ministère de la Santé considéré¹³⁸.

Les objectifs du Secours dentaire international ont été les suivants :

1/ Secours aux enfants

50 enfants de praticiens français sinistrés sont venus en Suisse et ont été hébergés, nourris, habillés et soignés par des dentistes suisses, en accord avec la Croix-Rouge suisse.

2/ Installations fixes

Des centres dentaires fixes ont été installés dans certains chefs-lieux de départements français. Le CICR a été chargé par la Croix-Rouge américaine, de la gestion d'un important stock de matériel. Il s'agit de 24 cabinets dentaires destinés aux camps en Allemagne, mais la fin des combats a permis que ce matériel soit affecté à des centres de soins dentaires dans des pays libérés.

3/ Installations ambulantes concrétisées par l'idée des wagons dentaires ferroviaires. Ce sont des wagons à quatre essieux, très spacieux et susceptibles d'être aménagés en deux grands compartiments, l'un pour la chirurgie et les soins dentaires, l'autre pour le laboratoire de prothèse. L'ensemble est bien évidemment correctement pourvu pour ce qui est de la stérilisation et de la radiologie.

Sur la proposition de la Croix-Rouge suisse, la population a été invitée à lui remettre ses vieux dentiers afin qu'ils soient retraités et réutilisés pour les

victimes de guerre. Plus de 800 000 dents ont été ainsi récupérées¹³⁹.

Aujourd'hui, en 2012, le Secours dentaire international existe toujours et est destiné aux pays défavorisés, avec les mêmes objectifs pour ce qui est de la réhabilitation des bouches des enfants.

Références bibliographiques :

Riaud Xavier, *Etude des pratiques dentaires dans les camps de l'Allemagne nazie, entre dérive et thérapeutique*, Editions Universitaires Européennes, Sarrebruck, 2010.

Rohner, « A propos d'une initiative du Secours Dentaire International », in *L'Odontologie*, vol. LXXXIII, n°5, Paris, 1945, pp. 109-111.

Stroweis Henri, *Pathologie bucco-dentaire dans les camps de concentration allemands, 1944-1945*, Thèse Doct. Chir. Dent., Paris, 1973.

United States Holocaust Memorial Museum (USHMM), Washington DC, U.S.A., 2003.

Yad Vashem, Jerusalem, Israël, 1995.

(*) Docteur en chirurgie dentaire, Docteur en épistémologie, histoire des sciences et des techniques, Lauréat et membre titulaire de l'Académie nationale de chirurgie dentaire, membre libre de l'Académie nationale de chirurgie.

¹³⁸ Cf. Rohner, 1945, pp. 109-111.

¹³⁹ Cf. Rohner, 1945, pp. 109-111.

Interview de Pierre Muller, auteur du livre

« les barbelés de la vengeance ? » aux éditions Weyrich

Jean Cotrez

Dans le cadre de ce numéro de l'Histomag consacré aux prisonniers de guerre, nous avons le plaisir de vous proposer l'interview de Pierre Muller, jeune historien belge qui vient de sortir aux éditions Weyrich, par ailleurs partenaire du forum « le monde en guerre », un livre sur un sujet peu connu de l'immense camp de prisonniers allemands d'Erbisoeul. Merci à Pierre de s'être prêté au petit jeu des questions-réponses.



Pierre Muller

Histomag : Pour commencer, pouvez-vous vous présenter et nous expliquer comment vous est venue l'idée d'écrire un livre sur le camp de prisonniers d'Erbisoeul ?

Pierre Muller :

Historien de formation, je suis à l'heure actuelle doctorant en histoire contemporaine à l'Université catholique de Louvain et réserviste dans la marine belge.

L'idée d'écrire un livre sur le camp d'Erbisoeul m'est venue totalement par hasard. Originaire d'un village proche du camp, mon père m'avait parlé de l'existence de celui-ci et de son désir d'explorer un peu plus son histoire. En tant qu'historien, j'étais intéressé de participer à cette enquête. Ce n'est qu'au fur et à

mesure des recherches menées dans les archives que je me suis rendu compte de l'ampleur de ce camp et de l'incroyable silence entourant celui-ci. En effet, tant les historiens locaux que la population locale ne se sont jamais intéressés à l'histoire de ce lieu qui a pourtant renfermé plus de 54.000 prisonniers de guerre allemands, soit cinquante-quatre fois la population du village. J'ai également constaté que les historiens belges, à l'exception de quelques mémoires de fin d'étude, ne se sont jamais réellement penchés sur la thématique des prisonniers de guerre allemands détenus sur notre territoire après la Seconde Guerre mondiale. Alors que la Résistance, la Collaboration et les troupes belges en Grande-Bretagne ont donné lieu à une somme importante de travaux tournés vers le grand public, il n'existait aucune publication destinée au grand public expliquant l'histoire des prisonniers de guerre Allemands en Belgique¹⁴⁰. Au travers de cet ouvrage, Didier Descamps et moi-même avons non seulement levé le voile sur une thématique largement marginalisée tant auprès des historiens que du grand public, mais nous avons également récolté de nouveaux témoignages relatifs à ces faits encore peu étudiés. Pour moi, l'idée était de faire un ouvrage-pionnier.

HM : Présentez-nous le camp de prisonniers d'Erbisoeul.

PM :

La construction de ce camp situé non loin de Mons débute en décembre 1944. Il est alors nommé *Continental Central Prisoner of War Enclosure n° 26* (CCPWE 26).

Aménagé par les Américains, il s'étend sur plus de 100 hectares de bois. Il est conçu pour interner 30.000 personnes. Il s'agit du plus grand camp de prisonniers

¹⁴⁰ Au niveau scientifique, signalons l'existence du mémoire publié de Philippe Sunou : Sunou P., *Les prisonniers de guerre allemands en Belgique et la bataille du charbon,*

1945-1947, Bruxelles, Musée Royal de l'Armée, 1980 (Centre d'Histoire militaire. Travaux, 15).

construit par les Américains sur le territoire belge (le plus grand camp britannique étant celui d'Overijse). Le lieu est divisé en deux parties : les « area I et II », situées de part et d'autre d'une route pavée. Chacune de ces areas est divisée en « cages » ou sections (nommées A à F pour l'area I et G à L pour l'area II). De son ouverture à sa remise à l'armée belge, le camp est dirigé par le major Roe J. Walker et est gardé par 400 soldats du 156^{ème} régiment d'infanterie US. Cette unité est formée à partir de la garde nationale de Louisiane. Le 27 août 1945, les troupes américaines remettent le camp à la Belgique qui veut y interner provisoirement des prisonniers de guerre allemands destinés au travail dans les charbonnages de la région. Le passage du camp américain sous autorité belge consiste en la reprise non seulement de 30.000 prisonniers, mais également des infrastructures en place. Après le départ de la plupart des prisonniers vers les charbonnages, le camp servira essentiellement de pénitencier et de base logistique. Un hôpital militaire y sera également implanté. Au final, les autorités belges vont utiliser le camp d'Erbiseoul jusqu'en 1948, année durant laquelle il est démantelé et laissé en friche.



Vue générale du camp

HM : Pourquoi et comment la gestion du camp jusque-là assurée par les Américains est-t-elle arrivée dans les mains de l'Etat belge ?

PM :

A la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'industrie charbonnière belge est en grande difficulté. Le principal problème est le manque de main-d'œuvre. Pour remédier à celui-ci, le gouvernement se tourne vers d'autres pays comme la Pologne ou le Portugal.

Mais ces pays ne peuvent subvenir aux besoins belges de main-d'œuvre. Le gouvernement choisit alors de se tourner vers une main d'œuvre disponible immédiatement en grande quantité et bon marché : les prisonniers de guerre allemands. En mai 1945, des expériences de mise au travail sont effectuées dans le Limbourg et se révèlent concluantes. Le gouvernement belge négocie alors avec les Alliés Anglais et Américains la cession de 60.000 prisonniers de guerre allemands. Tant les Américains que les Britanniques sont intéressés par cette demande du gouvernement belge. En effet, la cession de prisonniers de guerre allemands leur permet de désengorger leurs propres camps de prisonniers. C'est ainsi que les Américains décident de céder à La Belgique le camp d'Erbiseoul avec ses prisonniers, dont certains proviennent des tristement célèbres camps du Rhin.

HM : Les prisonniers allemands du camp sont employés dans les mines, les fermes, les camps forestiers et même au déminage du territoire, ce qui contrevient à la convention de Genève relative à l'emploi des prisonniers de guerre. Comment le gouvernement belge a-t-il géré cet état de fait ?

PM :

En fait, l'emploi de prisonniers de guerre dans les fermes et dans les bois ne contrevient pas aux principes de la Convention de Genève. D'ailleurs, de nombreux prisonniers de guerre belges et français participent à ce genre de travaux lors de leur détention en Allemagne. Cependant, leur emploi dans les mines est beaucoup plus discutable étant donné que la Convention de 1929 interdit de soumettre les prisonniers à des travaux insalubres ou dangereux. Néanmoins, en 1945, personne ne s'indigne de voir des « Boches » travailler dans les mines de charbon alors que des Belges font de même. Qui plus est, d'autres pays comme la France par exemple, emploient également des prisonniers de guerre allemands dans leurs mines.

Concernant l'emploi des prisonniers dans le déminage de la Côte et de l'Ardenne, celui-ci est clairement interdit par la Convention de Genève. Un ingénieux tour de passe-passe administratif permet au gouvernement belge d'employer des Allemands au déminage. 1250 ces ex-soldats de la Wehrmacht sont « empruntés » aux Britanniques qui leur avaient fait

acquérir le statut de *Surrendered Enemy Personnel*. Officiellement, ils font partie du 21^e groupe d'Armée britannique et sont dirigés par des officiers allemands. Leur statut précise qu'ils peuvent être affectés à tout type de travaux. Pour trouver des volontaires, les Britanniques leurs avaient promis qu'ils travailleraient à la reconstruction de l'Allemagne. Une libération plus rapide est également promise. Les Allemands volontaires pour ces unités n'ont donc plus le statut de prisonniers de guerre et perdent ainsi la protection de la Convention de Genève. Notons tout de même que le gouvernement, et surtout l'armée belge chargée de la garde des prisonniers, auront à cœur de respecter les principes de la Convention de Genève et que ces Allemands, soumis au dangereux travail de déminage, ne seront pas plus exposés que les démineurs belges.



Infirmerie du camp

HM : Un des buts recherchés par la Belgique était de gagner « la guerre du charbon ». L'utilisation des PG allemands a-t-il eu un impact sur ce challenge ?

PM :

Certainement ! Même si la productivité des prisonniers de guerre allemands restera presque toujours inférieure à celle des mineurs belges, il est indéniable que l'apport des prisonniers de guerre allemands à la « bataille du charbon » a été positif. D'ailleurs, les patrons miniers s'opposent à leur libération tant qu'ils n'auront pas été remplacés par d'autres ouvriers.

HM : Vous écrivez que la deuxième population du camp après les Allemands était des Belges ! Vous pouvez préciser le propos ?

PM :

Outre des prisonniers de guerre allemands, le camp d'Erbiseoul sert également de lieu d'internement pour des prisonniers de nationalité belges. Certains de ceux-ci étaient originaires des Cantons de l'Est et, à l'instar des Alsaciens-Lorrains, avaient été incorporés de gré ou de force dans l'armée allemande. Les autres étaient des collaborateurs engagés dans la SS Wallonie ou des unités SS néerlandophones. Cependant, ces hommes quitteront assez rapidement le camp et passeront devant des tribunaux qui statueront sur leur sort.

HM : Y avait-il des prisonniers SS dans le camp ?

PM :

Même si le gouvernement belge avait refusé une proposition américaine de recevoir 15.000 prisonniers SS, quelques-uns, environ une centaine, passeront par Erbiseoul. Il s'agit d'éléments « passés entre les mailles du filet » et seront souvent dénoncés par leurs camarades. Ces anciens SS resteront en Belgique, mais seront surveillés par la Sûreté de l'Etat.



Les latrines du camp

HM : Dans une Belgique en reconstruction, n'était-ce point une gageure que de nourrir et prendre soin de 30 000 PG ? Comment le gouvernement a géré ce problème ?

PM :

La priorité du gouvernement est de mettre les prisonniers au travail le plus rapidement possible. Pour ce faire, il délègue la gestion de la mise en place des camps de prisonniers à l'armée et au Général-Major Brabant. En quelques semaines, celui-ci, qui revient lui-même de captivité en Allemagne, doit créer de toute pièce un système de détention et faire construire des camps, parfois par les prisonniers eux-mêmes ! Avec l'aide ponctuelle des troupes américaines et des

charbonnages, cette tâche colossale est menée à bien avec des moyens assez réduits, le logement et le ravitaillement des prisonniers allemands n'étant pas la priorité dans une Belgique en reconstruction.

HM : On l'a dit plus haut les PG étaient majoritairement utilisés dans les mines de charbon et les fermes. Cependant certains ont été employés dans l'industrie. Est-ce que certaines entreprises n'ont pas profité de cette main d'œuvre bon marché pour faire des affaires à moindre coût ? (Enrichissement)

PM :

Certainement ! Pour de nombreuses entreprises, cette main d'œuvre est l'occasion de faire des affaires. Les prisonniers de guerre allemands permettent également à de nombreux entrepreneurs belges et à certaines industries d'acquiescer des nouvelles méthodes de production et des technologies utilisées en Allemagne, mais encore inconnues chez nous, notamment dans le domaine de l'optique.



PG allemands

HM : Vous évoquez une organisation belge d'obédience communiste qui aurait aidé les évadés du camp à échapper aux recherches, avec en échange la promesse de faire de la propagande en faveur du communisme, une fois rentrés dans leurs foyers. Vous pouvez nous en dire plus ?

PM

Confronté à un nombre croissant d'évasions dans les camps forestiers situés près la frontière allemande, le commandement de ces camps évoque l'existence d'une organisation belge à caractère communiste officiant dans la région de Vielsalm et de Poix Saint-Hubert. Toujours selon les militaires belges, les

prisonniers évadés aidés par cette organisation doivent, en rentrant en Allemagne, faire de la propagande en faveur du communisme. Néanmoins, l'existence de cette organisation est purement hypothétique, car au cours de mes recherches, je n'ai jamais obtenu de confirmation de son existence.

HM : Quelle est globalement l'attitude des Belges vis-à-vis de ces « travailleurs » qui sont quand même les ennemis d'hier ?

PM :

Dans un premier temps, le sentiment dominant est évidemment l'hostilité. En 1945, les prisonniers de guerre belges et les déportés réintègrent leurs foyers. Des régions, comme l'Ardenne par exemple, pansent à peine leurs plaies. La présence d'une certaine hostilité dans le chef des populations n'est donc pas étonnante. Avec le temps et la mise au travail des prisonniers parmi la population civile, la mentalité va changer. De plus en plus, l'hostilité laisse place à l'indifférence. Dans de nombreux cas, c'est même la sympathie qui s'installe entre prisonniers allemands et civils belges. De franches amitiés, voire des relations amoureuses, naissent au fil du temps et des contacts.

HM : Dans le camp, les simples soldats sont-ils mélangés aux sous-officiers et officiers ? Sinon quelles sont les différences ?

PM :

Dans les camps belges, il y a très peu d'officiers et peu de sous-officiers. Leur présence pose problème au gouvernement belge, car la Convention de Genève les autorise à refuser le travail, ce qui en fait des bouches inutiles. D'ailleurs, en juillet 1946, 2.596 sous-officiers font ainsi valoir leurs droits et refusent le travail. Issus de tous les camps, ils sont alors envoyés à Erbisoeul. Au bout de quelques semaines, devant les conditions de détention beaucoup plus sévères, plus de la moitié décide de reprendre le travail. Les rares officiers présents dans les camps belges sont des médecins. De manière générale, ils posent moins problème que les sous-officiers, même si certains poussent leurs compatriotes à entrer en grève.

De manière générale, les sous-officiers et les soldats ont été mélangés. Dans le cadre de la détention, les grades ne s'effacent pas et les soldats doivent toujours obéissance à leurs sous-officiers et officiers.

HM : Y a-t-il eu des fraternisations, voire plus (fiançailles, mariages) entre des prisonniers et des civils belges ?

PM :

Oui, surtout à partir du moment où des prisonniers sont mis au travail dans les fermes et intègrent le noyau familial de familles belges. De nombreux employeurs belges ne respectent pas les consignes de non-fraternisation données par les autorités militaires. C'est ainsi que, souvent, les prisonniers mangent à la table de leurs employeurs. Quelques-uns prennent même part aux festivités locales ! Evidemment, certains de ces prisonniers, qui n'ont plus côtoyé de jeunes femmes depuis des années, créent des liens avec de jeunes femmes belges, ceux-ci allant parfois jusqu'au mariage. Cependant, ces mariages et idylles belgo-allemands sont souvent peu appréciés par la gent masculine locale.

HM : Reste-t-il de nos jours une trace mémorielle de ce camp ? Y a-t-il des projets dans le cadre du passage de mémoire concernant Erbisoeul ?

PM :

A l'heure actuelle, une plaque a été apposée sur le site du camp d'Erbisoeul. Etant donné que le camp a été complètement démantelé en 1948 et que ses baraquements ont été revendus à des particuliers ou à des charbonnages afin de loger des migrants italiens, il ne reste presque plus de traces matérielles de ce camp, si ce n'est des fondations en béton.

Aujourd'hui, le site est toujours une propriété privée, ce qui ne permet pas d'envisager un projet aussi important que celui qui a vu le jour au camp de Rivesaltes par exemple. Il est fort probable qu'avec l'accord du propriétaire, des visites seront organisées dans les prochaines années.



Les rares traces du camp

HM : Quelle est la bonne question que je ne vous ai pas posée ?

PM :

Je dirais peut-être la difficulté de traiter un sujet aussi sensible !

Evoquer la question des prisonniers de guerre allemands après la Seconde Guerre mondiale est encore un sujet tabou à l'heure actuelle pour certaines personnes. Il faut donc, autant que possible, prendre une posture neutre en ne jouant ni le rôle de juge, ni celui d'avocat. En effet, si certains prisonniers furent des victimes et n'eurent rien à se reprocher, si ce n'est d'être nés allemands, d'autres eurent un comportement nettement plus ambigu et ne peuvent être vus comme des victimes. Il faut donc se borner à raconter les faits tout en évitant de donner des jugements de valeurs pouvant heurter les uns ou les autres.



La bibliothèque du forum.

ALEXANDRE SANGUEDOLCE

GUIDE DU PARIS OCCUPÉ

Auteur : Jean-Baptiste ORDAS

Pages : 256

Parution : Octobre 2020

Prix : 29,90 E

Editeur : Memorabilia

ISBN/EAN : 9782377830435

SYNOPSIS

Paris... la plus belle ville du monde, ville sans regards, ville de tous les excès, lupanar de l'Europe... Telle est l'image que se fait l'occupant allemand de la capitale française en ce matin du 14 juin 1940, alors que ses troupes font leur entrée dans Paris sans combattre. Déclarée « ville ouverte » le 12 juin 1940 afin de la préserver des bombardements ennemis, Paris est en effet intacte et l'occupant la découvre dans toute sa splendeur.

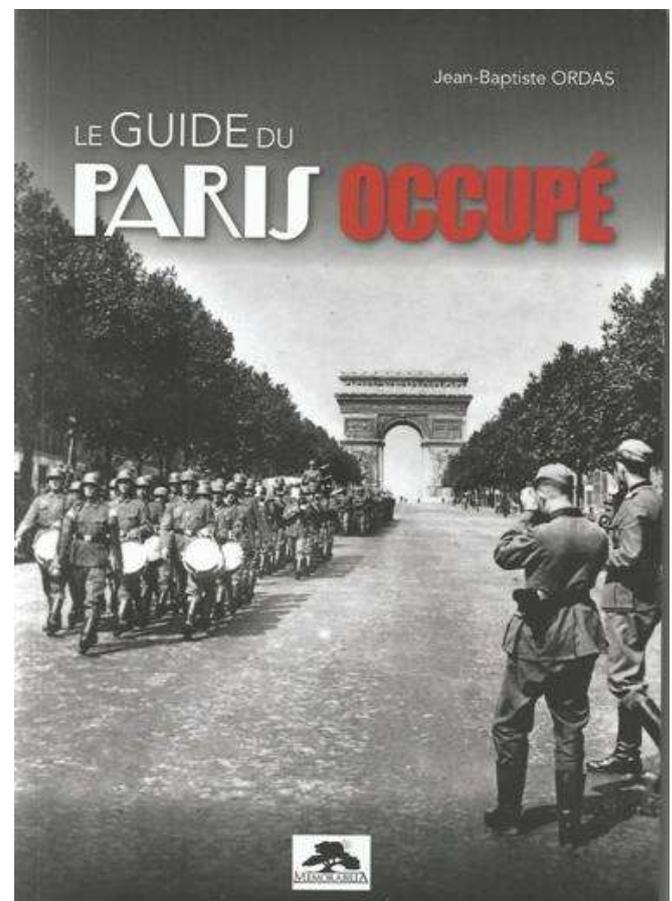
L'installation des Allemands dans Paris ne doit rien au hasard et leur administration tentaculaire prend place dans les hauts lieux de la capitale qui sont réquisitionnés et remis en ordre de marche. L'occupant privilégie alors l'Ouest de la ville où s'élèvent les monuments les plus prestigieux plutôt que les quartiers plus populaires de l'Est. Dans le même temps, les soldats de la Wehrmacht affectés à Paris, et notamment les permissionnaires, sont très demandeurs de spectacles et de distractions, l'activité culturelle et de loisirs ne connaissant ainsi aucune restriction tout au long de l'Occupation. Tout est donc fait pour maintenir la réputation du « gai Paris » tant vanté par les guides allemands de l'époque.

Pour vous guider à travers ce Paris sous l'Occupation, le livre vous emmène dans les rues que les soldats de la Wehrmacht ont fait résonner du bruit de leurs bottes cloutées, devant les bâtiments qui ont été les témoins de nombreuses intrigues, de scènes de la vie quotidienne, de drames, et qui ont marqué la vie

parisienne tout au long de ces années sombres. Vous y découvrirez les lieux les plus emblématiques, notamment ceux qui sont encore visibles et accessibles rendant ainsi votre visite captivante. Un guide pratique de référence, arrondissement par arrondissement, des grands monuments pavoisés aux petites adresses méconnues, illustré de documents originaux encore jamais vus et publiés, tirés d'une collection exceptionnelle, à consulter avant tout déplacement dans la capitale et à emporter tout au long de vos pérégrinations.

Avis de la rédaction

Jean-Baptiste ORDAS que l'on connaît sur le forum Le Monde en Guerre sous le pseudonyme Tistou48, nous livre un ouvrage bien documenté à l'iconographie nombreuse. Un "Guide Vert Michelin" du Paris occupé qui vaut bien cinq étoiles !



SANGLANTE RANDONNÉE

La 8e compagnie Brandebourg contre la Résistance

Auteur : Olivier PIGOREAU

Pages : 480

Parution : 14 mai 2021

Prix : 24 E

Editeur : Konfident

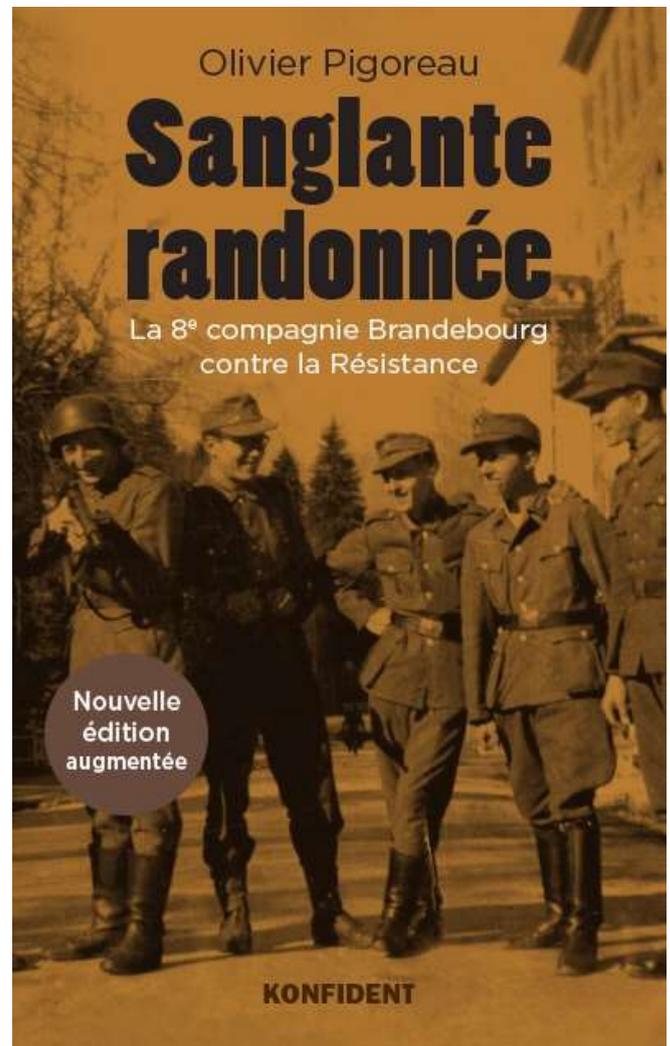
ISBN/EAN : 9782956983743

SYNOPSIS

L'une des formations militaires allemandes les plus brutales de toutes celles qui furent employées en France dans la lutte contre la Résistance était composée de volontaires français. Opérant en civil, en uniforme ou dans la tenue de leurs adversaires, les soldats de la 8e compagnie du 3e régiment de la division « Brandebourg » se rendront responsables de plusieurs centaines d'assassinats, notamment dans le Sud-Ouest, en Provence et en Alsace. Repliés en Allemagne, ils rejoindront les commandos de la SS, menant des missions derrière les lignes ennemies avant d'être versés dans le Werwolf, ce mouvement de résistance voulu par les nazis les plus fanatiques. Certains tomberont sous les balles des pelotons d'exécution de l'épuration. D'autres partiront se battre en Indochine. C'est l'histoire de ces hommes que retrace cet ouvrage.

AVIS DE LA RÉDACTION

La réédition de ce livre est attendue avec beaucoup d'intérêt. Olivier PIGOREAU est un spécialiste de l'occupation allemande à Paris et a déjà publié *Un espion nazi à Paris ; interrogatoire du SS-Hstuf. Nosek, L'été chaud des collabos* ou *Son âme au diable*, l'itinéraire singulier de Jean-Marie BALESTRE, de la SS à la Formule 1.



1939-1945

Petite et Grande Histoire

Auteur : Michel COQUERY

Pages : 400

Parution : mars 2018

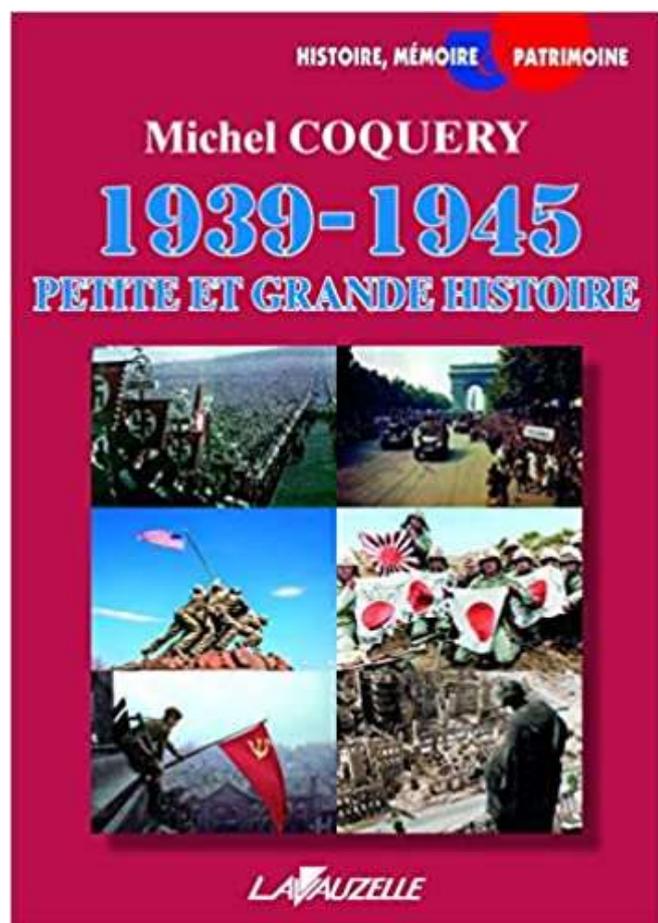
Editeur : Lavauzelle

ISBN : 978-2-7025-1667-6

SYNOPSIS

Ce nouvel ouvrage édité chez Lavauzelle, présente la Seconde Guerre mondiale à travers 400 points sous la forme de 200 dates caractérisant la dernière Guerre et de 200 chroniques cristallisant le conflit majeur de l'Humanité. Celles-ci développent avec pertinence des problématiques inhabituellement abordées au sujet de

la Deuxième Guerre mondiale. S'y ajoute un retour d'expérience avec des centaines de témoignages de personnes rencontrées par l'auteur. Ce nouveau livre a été sélectionné par l'Armée française pour concourir au prix national rémunéré *La Plume et l'Épée 2019*, placé sous le patronage de la Secrétaire perpétuelle de l'Académie française et décerné par un jury composé d'un panel de généraux, d'historiens et d'universitaires. Cet ouvrage est le livre-jumeau de ***Seconde Guerre mondiale : la tragédie d'un siècle***



DECIMA MAS

L'unité mythique du Prince Borghese

Auteur : Enzo et Laurent BERRAFATO

Pages : 496

Parution : février 2021

Prix : 39 E

Editeur : Memorabilia

ISBN: 9782377830497

SYNOPSIS

Ce livre raconte l'histoire d'une unité de la marine italienne ayant accompli des actions militaires hors du

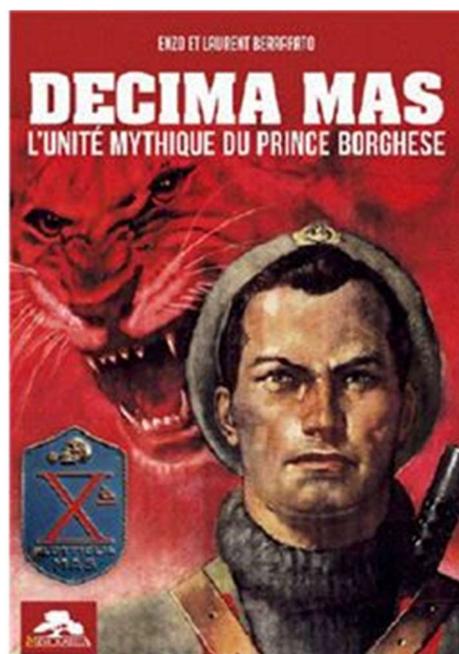
commun au cours de la Seconde Guerre mondiale. Avec de faibles moyens, sous le commandement du prince Junio Valerio Borghese, quelques hommes ultra-entraînés mettront en œuvre des armes redoutables qui inquiéteront l'état-major allié jusqu'aux derniers jours de la guerre.

Ceux que l'on surnommait les « hommes-torpilles » attaqueront les bases navales britanniques infligeant de lourdes pertes aux vaisseaux de sa majesté. Même après l'armistice italien du 8 septembre 1943, le commandant Borghese continuera la lutte sur terre et sur mer avec son unité devenue division pour l'honneur de l'Italie.

Ce livre de 496 pages est accompagné de plus de 130 photos incluant des pages d'insignes, d'affiches et de documents inédits.

AVIS DE LA RÉDACTION

Réédition du précédent ouvrage paru en 2001 mais complété par une abondante iconographie et de nouvelles informations sur une unité redoutée par la Royal Navy. Laurent Berrafato est le spécialiste de la Decima MAS dont il faut saluer son œuvre permettant au public français d'avoir accès à l'histoire d'une unité encore assez mal connue en France.



CHURCHILL

Dans la presse locale et régionale nazie

Auteur : Ralph KEYSERS

Pages : 390

Parution : juillet 2020

Prix : 13,84 E

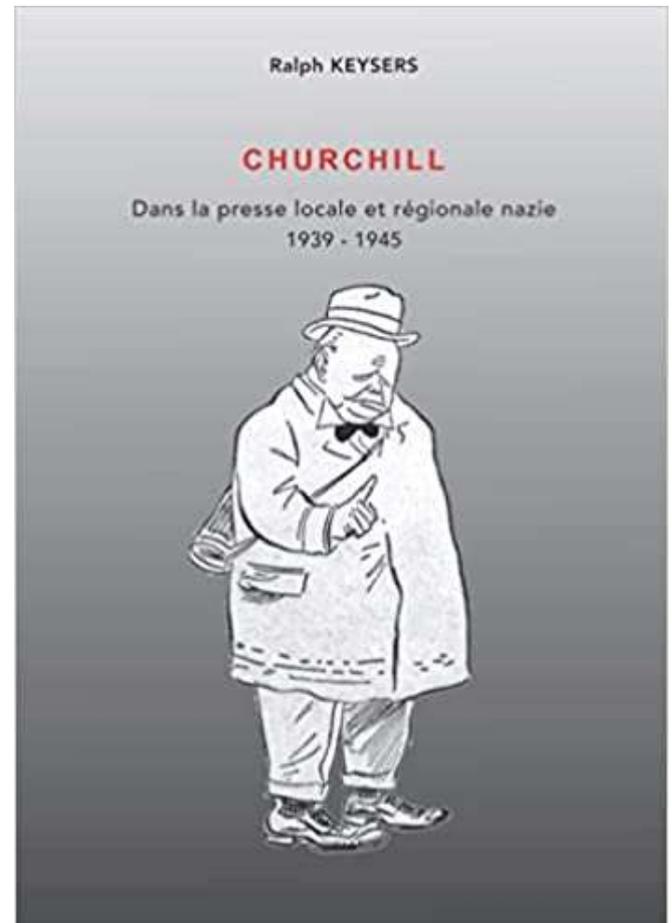
Editeur : afnil.org

ISBN/EAN : 978-2956076896

Les presses locales et régionales sont comme les presses nationales contraintes d'appliquer les directives quotidiennes de Joseph Goebbels, ministre de la Propagande, et d'Otto Dietrich, chef du service de presse du Reich. Le caricaturiste en fonction de sa sensibilité, traduit en dessin, les impératifs nazis. Il en résulte une grande variété autour d'un même thème. Le visage de Churchill par exemple, peut être bon enfant, neutre ou haineux. Churchill au début du conflit est désigné sur ordre de Goebbels par l'abréviation W.C. pour lui donner une connotation méprisante. Durant le dernier trimestre 1939, pour cacher l'énorme méprise de torpillage du paquebot américain Athenia par un sous-marin allemand et pour tromper les Américains, Hitler ordonne de désigner comme coupable Churchill Le Lord de l'Amirauté est présenté perdu par le désastre de Scapa-Flow et par la suite par les succès des sous-marins allemands. Sans oublier les moqueries nazies après le retrait franco-britannique de Norvège. L'épisode de Dunkerque donne lieu à la définition nazie d'une armée britannique qui est victorieuse à reculons. Mi-1941 l'aide apportée par la Grande-Bretagne donne lieu à une campagne présentant Churchill comme ayant renié ses convictions profondes (un anticommuniste farouche). Il pactise avec le diable. En 1942, avec les revers des armées britanniques en Extrême-Orient les nazis présentent un Churchill bradant aux Américains ses bases navales. A partir 1943 Churchill est relégué au second plan. Staline et Roosevelt dominent la scène politique. Pire, ne pouvant s'imposer, il est accusé de vendre l'Europe continentale aux Russes. Les caricatures expriment en fait la profonde angoisse des Allemands quant à l'issue de cette guerre.

AVIS DE LA RÉDACTION

Ralph KAYSERS poursuit sa quête des dessins caricaturaux parus dans les journaux du IIIe Reich. Cette contribution à l'histoire de cette période, aussi singulière soit elle, mérite d'être soulignée. Dans son nouvel ouvrage, la cible des caricaturistes est Winston CHURCHILL, leader des "ploutocraties" et "laquais des juifs".



COMLOT À L'ITALIENNE

La destitution de Mussolini 24-25 juillet 1943

Postface d'Olivier PIGOREAU

Auteur : Alexandre SANGUEDOLCE

Pages : 236

Parution : novembre 2020

Prix : 18,50 E

Editeur : Konfident

ISBN/EAN : 978-2-956-98372-9

SYNOPSIS

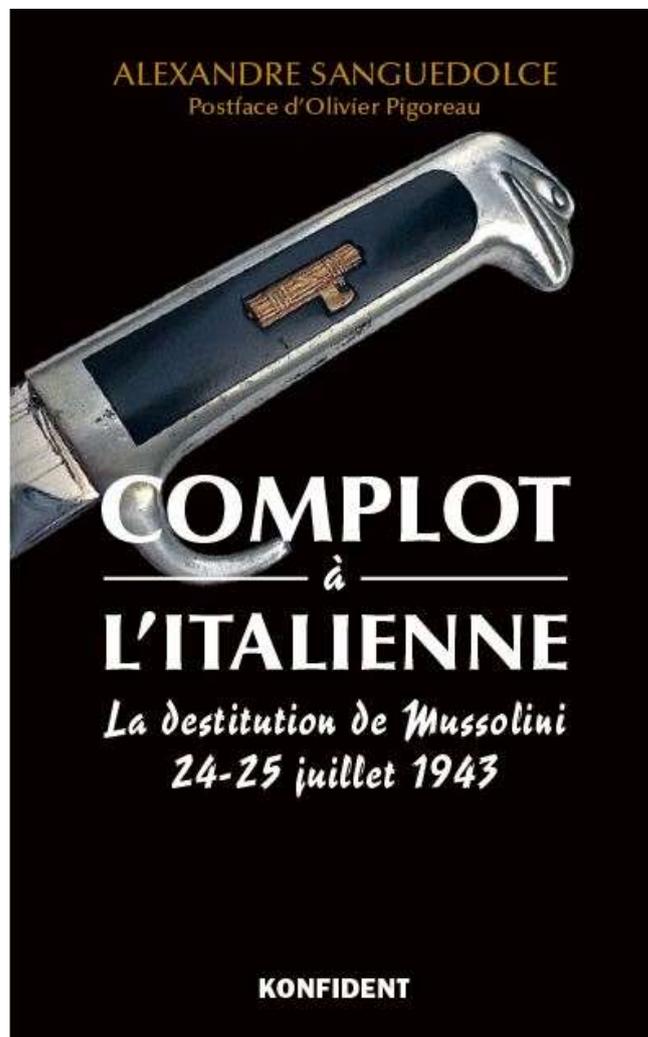
Le 25 juillet 1943, Benito Mussolini est destitué par le roi Victor-Emmanuel III, qui le fait arrêter à l'issue de leur entrevue à la villa Savoia. Faisant les frais d'un complot associant la Maison royale, les chefs militaires, le Vatican mais aussi une partie des hiérarques du régime, le fascisme s'effondre, sans qu'un coup de feu n'ait été tiré. Depuis des mois, le parfum de la trahison flottait dans quelques élégantes demeures de la « Ville éternelle » et, la veille au soir, le Duce avait été mis en minorité par les membres du Grand Conseil du fascisme, désireux de faire sortir leur pays de la guerre, à l'issue d'un étouffant et interminable huis clos. Ce livre revient sur les vingt-quatre heures qui virent la chute du dictateur qui, depuis plus de vingt ans, présidait aux destinées du peuple italien. Un drame en cinq actes, digne de la saga des Borgia.

AVIS DU RÉDACTEUR EN CHEF

Le livre est présenté sous la forme d'une pièce de théâtre en cinq actes. Les trois premiers se déroulent durant le huis-clos étouffant du Palazzo Venezia où a lieu la dernière séance du Grand Conseil du fascisme. L'ouvrage est limité dans le temps, vingt-quatre heures pour destituer MUSSOLINI, le maître de l'Italie durant vingt ans.

Juste avant son arrestation, il reçoit la visite de l'ambassadeur nippon Shinroduko HIDAKA. Cette partie du livre revient sur les relations italo-japonaises et notamment les tentatives menées pour obliger Hitler à mettre fin à la guerre contre l'URSS.

Pour finir, Olivier PIGOREAU s'est penché sur l'inertie et la rivalité des services de renseignements allemands qui n'ont rien vu venir. Je tiens d'ailleurs à le remercier chaleureusement pour son soutien inconditionnel et de m'avoir convaincu à raconter cette conjuration, la seule grande victoire de la guerre des généraux italiens.



Le cinéma de l'Histomag

Pour clôturer ce dossier sur les prisonniers de guerre qui parfois sont parvenus à s'évader, l'équipe du HM, vous propose une petite sélection de films de cinéma ou de séries TV en rapport direct avec le sujet de ce numéro 99. En fait il s'agira surtout d'évasions.

La grande illusion : Certes l'action se déroule pendant le premier conflit mondial mais le sujet des prisonniers de guerre, n'a pas énormément évolué d'une guerre à l'autre donc nous considérons que ce film peut figurer dans notre liste.

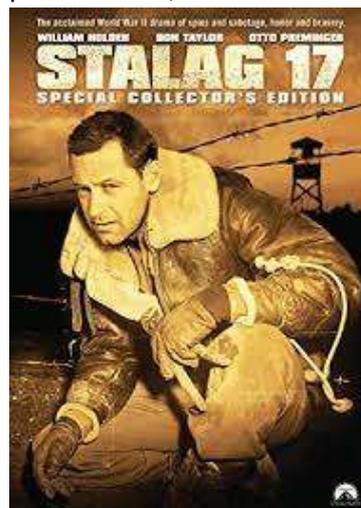
En 1937, Jean Renoir met en scène Jean Gabin, Pierre Fresnay et Erich von Stroheim (entre autres) pour nous raconter l'histoire de prisonniers français détenus dans une forteresse lugubre. Mélange des classes sociales, des grades et des nationalités, on découvre la vie quotidienne des prisonniers dans ce stalag. Des liens s'ébauchent entre le commandant de la forteresse et le capitaine de Boëldieu (Pierre Fresnay) mais toujours dominés par l'honneur et le devoir militaire. Boëldieu se sacrifiera pour faciliter l'évasion de Maréchal (Jean Gabin). Ce film pacifiste dresse une galerie de portraits de personnages d'horizons et d'origines variés pris dans le tourment de la guerre. A noter que ce film fut interdit en Allemagne par le parti nazi à sa sortie.

Certains considèrent ce film comme un des vingt meilleurs films de tous les temps !

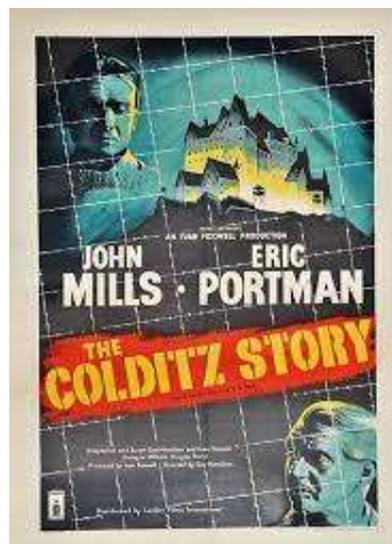


Stalag 17 : En 1953, Billy Wilder met en scène William Holden (le sergent JJ Sefton) dans une histoire de traître parmi les prisonniers américains d'un stalag pendant la bataille des Ardennes. Deux prisonniers sont abattus durant leur tentative d'évasion. Il y a donc un traître dans le baraquement qui renseigne les gardiens. Les soupçons se portent sur Sefton, solitaire, individualiste et combinard qui fait du troc avec les geôliers. Pour se disculper, ce dernier mène sa propre

enquête et finit par démasquer le coupable. Les prisonniers s'arrangent pour le faire abattre par les sentinelles allemandes et Sefton en profite pour se faire la belle. Un jeu d'échec et une lampe sont les accessoires de la trahison...William Holden recevra pour son rôle, le seul Oscar de sa carrière.

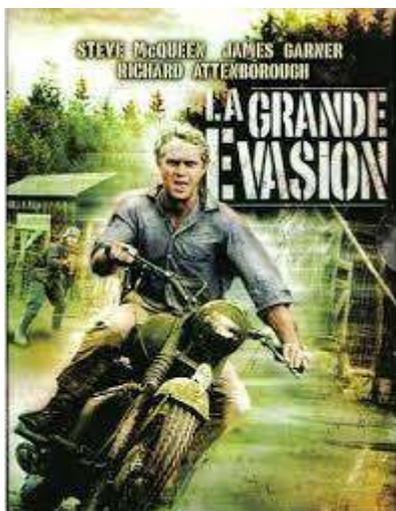


Les indomptables de Colditz : En 1955, Guy Hamilton, réalisateur entre autres de « la bataille d'Angleterre » en 1969, met en scène des prisonniers de nationalités diverses qui suite à de nombreuses tentatives d'évasion se retrouve dans la sinistre forteresse de Colditz (stalag IV-C), d'où on ne s'échappe pas. Tiré du roman de Patrick R. Reid, enfermé à Colditz dès 1940, ce dernier est engagé comme conseiller historique du film. Le film est également connu sous le titre « Colditz story ».

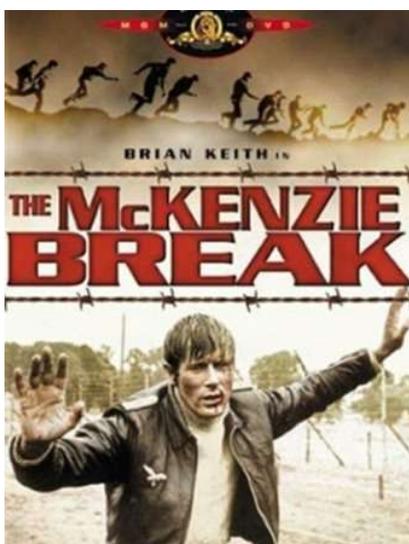


La grande évasion : En 1963, John Sturges tourne la grande évasion d'après le roman de Paul Brickhill, « the great escape » tiré d'une histoire vraie, celle de l'évasion massive de pilotes alliés, prisonniers du stalag Luft III à Sagan en Pologne. Le roman sert de trame au film même si certains personnages, comme celui de Steeve McQueen est inventé. La distribution est éblouissante : Steeve McQueen, James Garner, Richard Attenborough, Donald Plaisance, Charles Bronson, James Coburn, David Mac Callum etc...

Profitant des conditions de vie plutôt « agréables », les prisonniers envisagent une évasion massive de 250 prisonniers. L'alerte étant donnée seuls 76 d'entre eux parviendront à s'évader mais seront repris et 50 seront exécutés par les Allemands. La scène finale de la fuite en moto de McQueen est passée à la postérité.

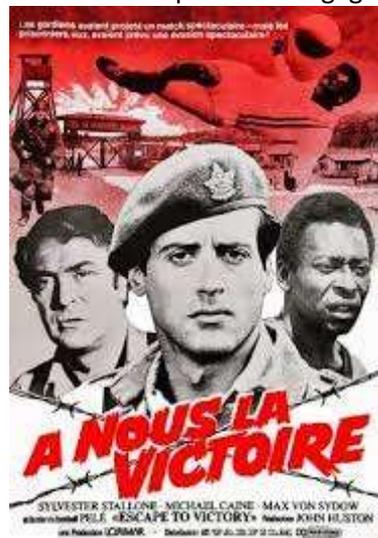


L'évasion du capitaine Schlüter : Ce film de 1970 raconte pour une fois l'évasion d'un officier sous-marinier Allemand d'un camp de prisonniers situé aux confins de l'Écosse.



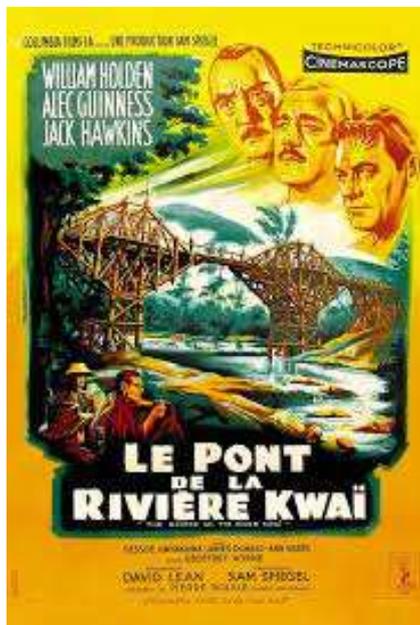
A nous la victoire : En 1981 John Huston décrit l'évasion spectaculaire de prisonniers durant un match de football truqué contre l'Allemagne depuis le stade de Colombes en région parisienne. L'histoire commence dans un camp de prisonniers dans lequel Michael Caine monte une équipe de foot parmi les meilleurs joueurs de tous les camps de prisonniers pour affronter une équipe allemande. Le match aura lieu à Colombes et la résistance française va faire le nécessaire pour faire évader tous les joueurs de l'équipe. A noter que parmi les footeux prisonniers on trouvait des stars du vrai football dont : Bobby Moore, Osvaldo Ardiles, Pelé, Paul Van Himst entre autres...et Sylvester Stallone (Rambo) dans les buts.

A noter que cette histoire s'inspire d'un fait réel survenu en 1942 quand les joueurs d'une équipe de foot de Kiev devant affronter une équipe allemande furent menacés d'être fusillés s'ils ne perdaient pas le match... Et ils préférèrent gagner le match !



Le pont de la rivière Kwai : En 1957 David Lean livre le pont de la rivière Kwai dans lequel des prisonniers britanniques détenus dans un camp de prisonniers en Birmanie subissent les cruautés des soldats japonais. Les prisonniers sont forcés de construire un pont ferroviaire sur la rivière Kwai mais ils ne font pas preuve d'une ardeur extraordinaire à la tâche. L'officier commandant anglais propose de construire ce pont solidement à condition d'en être maître d'œuvre avec ses hommes. Cela permettra de prouver la supériorité des Britanniques dans ce domaine et d'occuper utilement les hommes. Ce pont étant devenu une obsession pour lui il tentera de déjouer la destruction du fameux pont par une équipe de commandos.

Avec en tête d'affiche, William Holden et sir Alec Guinness, le film remporte 8 Oscars en 1958 dont celui de meilleur acteur pour le dernier cité.



Enfin pour finir par le meilleur, si je vous dis Colonel Klink, Colonel Hogan, sergent Schultz, vous pensez immédiatement à..... « Papa Schultz ou stalag 13 ».

168 épisodes hilarants dans lesquels les Allemands passent pour de gentils benêts toujours tournés en ridicule par le colonel Hogan (Bob Crane) et ses hommes. Le stalag 13 est en fait une sorte d'auberge espagnole d'où l'on entre et sort comme on veut et qui sert de « poste avancé » aux alliés pour des opérations de sabotage ou de récupération de prisonniers.

A noter que sa première diffusion aux USA date de 1965 et qu'elle n'a fait son apparition sur Canal+ qu'en 1987 !

Mon préféré est quand même Werner Klemperer dans le rôle inoubliable de Klink !



Parmi les films sur le sujet les plus connus, n'oublions pas :

- Le caporal épinglé
- Invincibles
- La vache et le prisonnier
- L'évadé du camp 1
- Les oubliés
- etc

FURYO

Merry Christmas Mr. Lawrence

Distribution (partielle)

- Major Jack CEILLIERS : David Bowie
- Capitaine YONOI : Ryūichi SAKAMOTO
- Lt-Colonel John LAWRENCE : Tom CONTI
- Sergent HARA : Takeshi KITANO
- Group Captain HICKSLEY : Jack THOMPSON

Réalisation : Nagisa ŌSHIMA

Scénario : Nagisa ŌSHIMA, Paul MAYERSBERF, adapté de deux romans de Laurens van der POST, *The Seed and the Sower* et *The Night of the new Moon*.

Sortie : 1983

Synopsis

Java, 1942. Le capitaine YONOI dirige un camp de prisonniers de guerre d'une poigne de fer selon les préceptes du Bushido, considérant les "Furyo", les captifs du camp comme des hommes qui se sont déconsidérés, préférant le déshonneur de la capture au suicide. Il est secondé par son adjoint, le sergent HARA, une brute bourrue qui s'est liée d'amitié avec le lieutenant-colonel John LAWRENCE qui parle japonais. YONOI se heurte au refus constant du *Group Captain* HICKSLEY de livrer des experts en armements internés dans le camp. Le *Captain* Jack "Strafer" CEILLIERS, capturé après l'attaque d'un convoi avec des irréguliers, engage un rapport de force psychologique avec YONOI. Les deux hommes ne peuvent plus reculer, les punitions, privations et humiliations qui atteignent leur paroxysme ne viennent pas à bout de la volonté de Jack Ceilliers à continuer à défier YONOI. Malgré leur antagonisme, les deux hommes ont en commun les tourments du passé.

Autour du film

Le film raconte l'histoire d'un camp de prisonniers de guerre, mais à l'inverse des autres, il n'y a aucune évasion, ni présence féminine. Nagisa ŌSHIMA a réalisé le film érotique *L'Empire des sens*, sorti en 1976 et qui a fait scandale au moment de sa sortie au Japon. La bande-originale du film composé par Ryūichi SAKAMOTO qui joue le rôle du capitaine YONOI, a remporté le BAFTA 1984 de la meilleure musique de film. Tom CONTI ne parlait pas japonais, il a appris son texte phonétiquement. Takeshi KITANO, le brutal sergent HARA, a commencé sa carrière comme comique.

Au début du film, David BOWIE fait mine de se raser, souvenir du temps où il a été élève du mime anglais Lindsay KEMP. Le film aborde le poids du passé des deux antagonistes. Ceilliers est tourmenté par le souvenir de n'avoir pas secouru son frère, victime d'un humiliant bizutage dans une école anglaise où son handicap physique a été l'objet d'ignobles railleries.

Quant à YONOI, il est miné par l'échec du putsch du 26 février 1936 et de n'avoir pas partagé le sort de ses camarades séditieux alors qu'il était en poste en Mandchourie. Cette tentative de coup d'état a été fomentée par la Faction de la Voie Impériale (Kōdōha), une faction regroupant des militaires ultra-nationalistes. La Kōdōha fustigeait la corruption de la classe politique et souhaitait un retour au Japon traditionnel par une "restauration de Showa" en donnant les pleins pouvoirs à l'empereur Hiro-Hito. A l'aube du 26 février, les troupes séditieuses s'emparent des bâtiments administratifs de Tokyo et tentent d'abattre le gouvernement qu'ils jugent corrompu. Les autorités militaires, bien que partageant les mêmes idées, hésitent à se ranger dans le rang des insurgés. Mais l'empereur réagit énergiquement et déclare la loi martiale dans Tokyo. Les haut-responsables de l'armée parviennent à convaincre la troupe de retourner dans ses quartiers alors que de nombreux officiers se font Seppuku, les autres sont arrêtés. La révolte a été étouffée dans l'œuf et l'ordre revient le 29 février. Malgré l'échec de la conspiration, l'armée voit son pouvoir renforcé entamant un processus qui va conduire à la guerre sino-japonaise.

Le film du réalisateur nippon Hideo Gosha, *Four Days of Snow and Blood*, sorti en 1989 revient sur les événements du 26 février 1936.



L'Express du colonel von Ryan

(Von Ryan's express)

Distribution (partielle)

- Colonel L. RYAN : Frank SINATRA
- Major Eric FINCHMAN : Trevor HOWARD
- Sergent BOSTICK : Brad DEXTER
- Raffaella CARRA : Gabriella
- Capitano ORIANI : Sergio FANTONI

Réalisation : Mark ROBSON

Scénario : Wendell MAYES, adapté du roman éponyme de David WESTHEIMER

Sortie : 1965

Synopsis

Italie, août 1943. Le P-38 Lightning du colonel RYAN est abattu au-dessus de Gaète. Capturé par des soldats italiens, il est conduit dans le camp de prisonniers 202 à l'insu des Allemands venus le récupérer près de l'épave de son avion. Le camp est dirigé par le sinistre *maggiore* BATTAGLIA qui fait régner la terreur parmi les prisonniers, britanniques pour la plupart. Leur chef, le major FINCHMAN fait part à RYAN de son intention de s'évader. Aidés par le *capitano* ORIANI, un Italien anglophile, les prisonniers parviennent à prendre le contrôle du train qui doit les conduire en Allemagne pour passer en Suisse...



Autour du film

Mark ROBSON, réalisateur canadien s'est fait connaître avec *Le Champion* (1949), un film sur la boxe avec Kirk DOUGLAS ainsi que *Plus dure sera la chute* (1956), racontant l'histoire du boxeur italien Primo CARNERA. Hormis SINATRA, qui retrouve ses racines italiennes et Trevor HOWARD qui s'était fait connaître dans *le Troisième Homme*, il faut noter la présence de Brad DEXTER, un des moins connus des sept mercenaires et les débuts de Raffaella CARRA qui poursuivra sa carrière comme chanteuse et présentatrice à la RAI.



Le film souffre d'innombrables incohérences, invraisemblances et anachronismes (les officiers de la Wehrmacht faisant le salut nazi), d'erreurs dans les tenues, les équipements et armements... Le film débute avec l'apparition d'une patrouille de la MVSN,

la milice fasciste. Or l'action se situe en août 1943 et la milice a été interdite puis dissoute dès le 26 juillet 1943 par le maréchal Badoglio, le nouveau chef du gouvernement qui remplace Mussolini. Le *maggiore* Battaglia, le commandant du camp de prisonniers de guerre doit être appelé *Seniore*, son grade correspondant à la MVSN. Le portail du camp indique qu'il s'agit du *Campo Prigionieri di Guerra 202* (CCII en chiffres romains) qui était en réalité un hôpital pour POW dans un monastère près de Lucques, en Toscane. Une sentinelle italienne arbore un MP-40, or le PM utilisé par l'armée italienne est le MAB 38, reconnaissable à sa crosse en bois et son manchon perforé. Le *capitano* Oriani, capturé par les Allemands n'aurait pas dû être considéré prisonnier de guerre car l'Italie n'était pas en guerre contre son ex-allié mais comme *Italienischer Militärinternierter* (IMI), interné militaire italien et plus probablement fusillé sur-le-champ.

L'express du colonel "von" Ryan passe dans Rome, d'où l'on distingue les ruines romaines alors qu'aucune voie ferrée traverse les vestiges antiques du centre historique. A noter que l'on aperçoit un tronçon de la ligne de chemin de fer du Vatican. J'ai vérifié la localisation du passo della Majola, il n'est pas à la frontière italo-suisse mais bien en territoire helvétique. Sans revenir sur l'incohérence des tenues et des effets militaires (les brelages ne disposent pas d'étuis à chargeurs pour les porteurs de MP-40), l'apparition de Messerschmitt Bf 108 Taifun en livrée tropicale et tirant des roquettes confirme le manque de rigueur historique, les amateurs d'avions savent bien qu'il s'agit d'un avion de liaison non armé.

L'intérêt de ce film ne réside pas dans l'histoire qui n'est pas tirée d'un fait réel comme la Grande Évasion ou d'autres grands films traitant de ce sujet mais sur la présence en Italie des *Campi Concentramento* (CC) *Prigionieri di Guerra* (PG), les camps de prisonniers de guerre pour les alliés.



Le château de Vincigliata

Un des plus célèbres est le PG 12 de Vincigliata, près de Fiesole en Toscane. Le château de Vincigliata date du XIe siècle, propriété des Visdomini, une ancienne famille florentine. Tombé en ruines, il est acheté en 1855 par John Temple Leader, homme politique anglais qui le restaure en style néo-gothique. Il est réquisitionné durant la guerre pour interner les officiers supérieurs alliés capturés en Afrique du Nord, notamment lors de l'opération *Sonnenblume*, en avril 1941. Parmi les hôtes les plus prestigieux du château :

- *Air Marshal* Owen Tudor Boyd, capturé lors de son transfert en Egypte où il doit prendre le commandement des forces aériennes du Middle-East, son avion, le Wellington T2873 du N° 214 Squadron parti de Stradishall est contraint d'atterrir à Comiso en Sicile, probablement suite à une erreur de navigation le 20 novembre 1940. Après plusieurs tentatives d'évasions, il parvient à rejoindre les lignes alliées le 21 décembre 1943 en compagnie du *Lieutenant-General* Sir Richard O'Connor et du *Lieutenant-General* Sir Philip Neame (voir ci-dessous);
- *Lieutenant-General* Sir Richard O'Connor, chef de la *Desert Western Force* qui repousse l'offensive Graziani en Egypte et s'empare de la Cyrénaïque en détruisant la *10a armata* lors de l'opération Compass durant l'hiver 1940/41. Il est capturé en compagnie du *Lieutenant-General* Neame et du *Brigadier-General* John Frederick Combe par une colonne allemande le 6 avril 1941 près de Martuba. Il parvient à s'échapper de Vincigliata en mars 1943 avec deux généraux néo-zélandais, James Hargest et Reginald Miles et avec le *Major-General* Sir Adrian Carton de Wiart. Les deux premiers arrivent en Suisse mais O'Connor et Carton de Wiart sont repris. Après l'armistice italien du 8 septembre 1943, il s'échappe en compagnie de Boyd et Neame avec l'aide des partisans italiens et rejoint les lignes alliées en décembre 1943.
- *Lieutenant-General* Sir Philip Neame, nommé gouverneur militaire de la Cyrénaïque en février 1941 est capturé le 6 avril suivant avec O'Connor et Combe. Après plusieurs tentatives d'évasions il pourra rejoindre les lignes amies avec Boyd et O'Connor au moment de la capitulation italienne.
- *Brigadier-General* John Frederick Combe, avec son unité la *Combe Force*, il contribue à la destruction de la *10a armata* lors de l'opération Compass. Il est capturé en compagnie de Neame et O'Connor le 6 avril

1941. Après l'armistice du 8 septembre, Combe se joint à un groupe de partisans italiens puis parvient à rejoindre les lignes alliées.

- *Major-General* Adrian CARTON DE WIART. Après une escale à Malte lors d'une mission à Belgrade, le Wellington dans lequel il voyage pour se rendre au Caire doit amerrir au large des côtes libyennes. Capturé par les autorités italiennes, il est envoyé à Vincigliata d'où il tente de s'évader à quatre reprises. Il sera choisi par le gouvernement BADOGLIO pour accompagner le général ZANUSSI à Lisbonne en août 1943 afin de négocier l'armistice italien.
- *Major-General* Michael GAMBIER-PARRY, commandant la *2nd Armoured Division* en Libye. Capturé par le *8° reg. Bersaglieri*, il est transféré à Vincigliata. Comme pour les autres généraux, il s'échappe lors de l'annonce de l'armistice italien et trouve abri dans un couvent à Rome où il attend caché l'arrivée des Alliés en juin 1944.



Neame, Combe et O'Connor lors de leur capture